PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMISSION SYNDICALE du Pays de CIZE
GARAZIKO MENDI ELKARGOA

NATURA 2000

DOCOB :

FR7200754 Montagnes de Saint Jean Pied de Port et FR7212015 Haute Cize : Pic d'Errozate et forêt d'Orion

Volume 3 : Objectifs et mesures de Gestion

Valider en COPIL le 16 avril 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Direction départementale des Territoires et de la Mer

l'Europe s'engage en Aquitaine avec le FEADER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AQUITAINE

STRUCTURE OPERATRICE NATURA 2000 & MAITRE D'OUVRAGE

Commission syndicale du pays de Cize (CSPC)

Cité administrative- 64220 Saint Jean Pied de Port

Démarche suivie au CSPC par Emilie CHOMARD (chargée de mission Natura 2000)

Appui à la maîtrise d'ouvrage par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques (Emilie LABORDE et Jerome BARBERIS)) et Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine (Ghislaine BRODIEZ et Coline GARDE)

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET ETUDES ECOLOGIQUES

Inventaire et Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales « milieux ouverts » : CEN Aquitaine

Inventaire et Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales « forêt » : ONF

Inventaire et Cartographie des chiroptères : LPO et CEN Aquitaine

Inventaire et Cartographie de l'avifaune : LPO

REDACTION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Coordination, rédaction et cartographie : Emilie CHOMARD

Relecture du document : Joseph GOYHENEIX et Jean Bernard OILLARBURU

Table des matières

Volume 3

Partie I : Les objectifs de gestion 6

1.1 Les objectifs de développement durable 8

1. 2 Les objectifs opérationnels, déclinaison des différents objectifs. 9

1.2.1 Objectif 1 : Maintenir, renforcer et inciter, les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC 9

1.2.2 Objectif 2 : Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées. 10

1.2.3 Objectif 3 : Préserver les populations d'oiseaux et de chiroptères cavernicoles sur le site 10

1.2.4 Objectif 4 : Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable 11

1.2.5 Objectif 5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions. 11

1.2.6 Objectif 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire 12

1.2 .7 Objectif 7: animer et mettre en œuvre le DOCOB 12

1.3 Hiérarchisation des objectifs 13

Partie 2 : Le programme d'actions 15

2.1 Modalités de mise en œuvre 17

2.1.1 Actions relevant du champ d'application propre à Natura 2000 17

2.1.1.1 Les mesures contractuelles 17

2.1.1.2 La mise en œuvre des mesures contractuelles 18

2.1.1.3 Les actions relevant de l'animation 19

2.1.2 Autres actions de gestion de l'espace 20

2.2 Fiches actions Natura 2000 20

2.2.1 La fiche action 24

2.2.2 Listes des fiches actions 25

1/ Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC .. 27

2/Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire associées 51

3/Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site 64

4/Encadrer /canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable 82

5/Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions. 87

6/Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire. 93

7/Animer et mettre en œuvre le docob. 100

Partie 3 : calendrier et programmation financière 107

Conclusion :..... 119

Glossaire 121

Liste des sigles et abréviations..... 122

Bibliographie..... 124

Partie I : Les objectifs de gestion

Rappel des objectifs généraux du réseau Natura 2000 :

« Le but principal [du réseau Natura 2000] est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. [Il] contribue à l'objectif général d'un développement durable ; le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines » (préambule de la Directive Habitats).

1.1 Les objectifs de développement durable

Un document d'objectifs définit des objectifs de développement durable qui permettront d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site Natura 2000.

En effet, un des objectifs essentiels de la directive Habitats, Faune, Flore est la conservation des habitats naturels tant sur le plan faunistique que floristique. La directive entend par "conservation" un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces dans un état favorable.

Les grands objectifs liés aux sites Natura 2000 devront s'articuler autour de ce but principal. Sept objectifs majeurs ont donc été déclinés :

Objectif 1 : Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif 2 : Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées

Objectif 3 : Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site,

Objectif 4 : Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable.

Objectif 5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.

Objectif 6 : sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire.

Objectif 7 : Animer et mettre en œuvre le docob.

Chacun de ces objectifs est décrit plus précisément ci-après.

1. 2 Les objectifs opérationnels, déclinaison des différents objectifs.

L'analyse croisée des enjeux de conservation des espèces et habitats, et des enjeux liées à l'activités socioéconomique a permis de définir six objectifs de développement durable, déclinés en objectifs opérationnels proposés, discutés et choisis lors de groupes de travail avec les acteurs du territoire.

Les objectifs opérationnels viennent préciser et détailler chaque objectif de développement durable afin d'orienter le choix des actions de gestion.

1.2.1 Objectif 1 : Maintenir, renforcer et inciter, les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC

La présence des activités traditionnelles, et notamment l'agriculture, conditionne fortement l'existence de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les pelouses acidiphiles thermo-atlantiques l'un des habitats majeurs du site, ne peuvent se maintenir que par le biais d'une activité pastorale, qu'il convient donc d'encourager. En effet, l'abandon de celle-ci conduirait inéluctablement à leur transformation en un milieu envahi par les buissons et arbustes. Toutefois, comme le diagnostic le précise, certaines pratiques agricoles actuelles ne sont pas toujours compatibles avec la préservation des milieux naturels. L'objectif est donc de maintenir les activités, mais d'adapter les pratiques pour une meilleure compatibilité avec les enjeux écologiques.

L'amélioration/la conservation des habitats agro pastoraux et des espèces d'intérêt communautaire associés passera par les objectifs opérationnels suivant :

- **O11 : Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive par des pratiques adaptées,**

- **O12 : Conserver et/ou restaurer les habitats de "prairies de fauche ", en favorisant un pâturage extensif adapté et en soutenant des pratiques d'entretien de la végétation,**

- **O13 : Valoriser l'utilisation pastorale et écologique des landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire,**

- **O14 : Conserver et restaurer les zones humides,**

- **O15 : Maintenir/restaurer la fonctionnalité du réseau écologique en faveur des chauves-souris et des oiseaux.**

1.2.2 Objectif 2 : Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées.

Bien que les habitats forestiers du site Natura 2000, montagnes de Saint-Jean Pied de Port, soient dans l'ensemble peu variés, la valeur patrimoniale des forêts est très forte et **implique une responsabilité importante du site** dans sa conservation, tant à l'échelle régionale que nationale.

La « dégradation » prononcée du massif forestier nécessite la mise en œuvre d'une gestion raisonnée et adaptée aux enjeux écologiques. Cette dernière se traduit par un panel de mesures dont certaines sont d'ores et déjà mises en œuvre par les gestionnaires et d'autres nécessiteront une animation dynamique du document d'objectifs.

L'amélioration/la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire associées passera par les objectifs opérationnels suivant :

- **O21 : Conserver les hêtraies du site,**

- **O22 : Rétablir les écosystèmes d'interfaces entre les milieux ouverts et les forêts,**

- **O23 : Conserver les populations de Rosalie des Alpes.**

1.2.3 Objectif 3 : Préserver les populations d'oiseaux et de chiroptères cavernicoles sur le site

L'intérêt ornithologique de la ZPS « Haute Cize : Pic d'Errotzate et forêt d'Orion » est certaine. La seule présence en tant que nicheurs, d'espèces rares comme le Gypaète barbu, le Pic à dos blanc, ou encore le Vautour percnoptère le confirme.

De plus le site abrite des populations de chauves-souris remarquables. Le principal enjeu sur le territoire, lié aux activités pastorales comme forestières est la préservation des rhinolophes. La préservation de ces espèces passe par le maintien de leurs gîtes, mais également leurs territoires de chasse, qui comprend à la fois des zones d'alimentation, des corridors de vol…

La conservation de ces espèces passe notamment par les objectifs opérationnels suivants :

- **O31 : Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles,**

- **O32 : Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces,**

- **O33 : Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines,**

- **O34 : Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux,**

- **O35 : Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …).**

1.2.4 Objectif 4 : Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable

Le tourisme est un facteur de développement économique important sur le site. Les conséquences de l'afflux touristique, notamment estival, sur les milieux naturels sont variables selon les secteurs. En effet, si une fréquentation anarchique des espaces naturels conduit à leur dégradation, une meilleure organisation de cette fréquentation et l'encadrement de leur découverte permet au contraire de sensibiliser les usagers à un meilleur respect de ces espaces. Cet objectif vise donc un développement d'un type de tourisme qui permette la pratique d'activités de loisirs respectueux de l'espace, et le renforcement des activités orientées autour de la découverte de la nature.

- **O41 : Encadrer l'accueil touristique en estive en respectant le patrimoine naturel et en améliorant la signalétique touristique.**

- **O42 : Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les touristes (randonneurs, camping caristes…).**

1.2.5 Objectif 5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.

Loin d'être exhaustif, le diagnostic écologique d'un DOCOB ne peut pas à lui seul synthétiser l'ensemble des richesses naturelles d'un site. De plus, il ne constitue qu'un état des lieux des habitats, de la faune et de la flore à un instant donné.

Ainsi, en termes de perspectives, il est nécessaire de prévoir des actions qui permettront d'améliorer les connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces et de percevoir l'évolution (positive ou négative) dans le temps des habitats et des espèces en fonction des

modes de gestion choisis et des menaces observées. Des compléments d'inventaire pourront être envisagés, notamment pour la recherche et la localisation d'espèces animales ou végétales patrimoniales sur lesquelles peu de données ont été recueillies.

Le suivi des actions engagées permettra également d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion proposées et le cas échéant de les améliorer, les adapter, voire réorienter en fonction des résultats obtenus. Le suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre s'appuiera à la fois sur l'analyse des résultats observés lors d'une action et sur l'état de conservation de l'habitat concerné.

Il doit faire le lien entre les méthodes de gestion employées et la réponse du milieu à ces interventions.

- **O52 : Améliorer les connaissances sur les EIC (coléoptères saproxyliques, chiroptères…)**

- **O53 : Améliorer les connaissances sur les HIC (zones humides…)**

1.2.6 Objectif 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire

Il s'agira de mener des actions de communication sur les richesses écologiques du site et les modes de gestion qui contribuent à leur conservation, mais aussi de réaliser des actions de sensibilisation et d'information à la préservation du patrimoine naturel.

Il est donc nécessaire d'assurer une information régulière des propriétaires, des ayants droit et des habitants des communes, afin que tous prennent connaissance des résultats des travaux et des outils de gestion qui sont à leur disposition.

- **O61 : Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site.**

- **O62 : Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques.**

1.2 .7 Objectif 7 : animer et mettre en œuvre le DOCOB

Afin que les différents acteurs locaux s'approprient l'outil « DOCOB », il est nécessaire d'assurer une information régulière des propriétaires, des ayants droit et des habitants des communes, afin que tous prennent connaissance des résultats des travaux et des outils de gestion qui sont à leur disposition.

De plus, sur le territoire Cizain, il existe plusieurs collectivités et ou programmes de développement œuvrant dans des domaines variés, dont les actions pourraient avoir un impact sur la qualité de l'environnement. La mise en cohérence de toutes les politiques publiques

sectorielles parait alors indispensable, afin que les objectifs développés par certaines structures ne soient pas en contradiction avec les projets menés par d'autres.

C'est pourquoi il est vital de faire connaître l'existence et le contenu du Docob, afin que les politiques menées à toutes les échelles géographiques intègrent les enjeux de Natura 2000 :

- **O71 : Favoriser la concertation et la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents programmes,**

- **O72 : Mettre en œuvre et animer le DOCOB.**

1.3 Hiérarchisation des objectifs

Une **hiérarchisation des objectifs** a été établie afin de déterminer les priorités d'interventions à mettre en œuvre en vue de préserver le patrimoine naturel du site.

Les priorités, classées en trois catégories, **faible 3**, **moyen2** **et** **fort 1**, sont définies selon les critères suivants :

- l'intérêt écologique ;
- l'état de conservation ;
- l'intérêt économique ;
- les menaces constatées ou potentielles de dégradation du patrimoine naturel.

A retenir : Les objectifs opérationnels sont déclinés globalement par milieux naturels. Ils indiquent les orientations de gestion du site pour 5 ans et doivent répondre aux enjeux définit précédemment. Ils servent de cadre pour construire les propositions de gestion précisées dans la partie suivante.

Le tableau de la page suivant synthétise les objectifs retenus.

Objectifs de développement durable		Objectifs opérationnels	Priorité	Sites concernés	
				ZSC	ZPS
1	Maintenir, renforcer et inciter, les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC	Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive par des pratiques adaptées	1	X	
		Conserver et/ou restaurer les habitats de "prairies de fauche ", en favorisant un pâturage extensif adapté et en soutenant des pratiques d'entretien de la végétation.	2	X	X
		Valoriser l'utilisation pastorale et écologique des landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire	1	X	X
		Conserver et restaurer les zones humides	2	X	
		Maintenir/restaurer la fonctionnalité du réseau écologique en faveur des chauves-souris et des oiseaux	2	X	X
2	Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées	Conserver des hêtraies du site	1	X	X
		Rétablir les écosystèmes d'interfaces entre les milieux ouverts et les forêts	1	X	
		Conserver les populations de Rosalie des Alpes	3	X	
3	Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site	Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles	1	X	X
		Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces	2		X
		Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines	2		X
		Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux	2	X	X
		Préserver les gîtes antropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)	2	X	
4	Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable	Encadrer l'accueil touristique en estive en respectant le patrimoine naturel et en améliorant la signalétique touristique	3	X	X
		Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les touristes	2	X	X
5	Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.	Améliorer les connaissances sur les EIC (coléoptères saproxyliques, chiroptères,…)	2	X	X
		Améliorer les connaissances sur les HIC (zones humides,...)	2	X	X
6	Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire	Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site.	3	X	X
		Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques	2	X	X
7	Animer et mettre en œuvre le docob	Mettre en œuvre et animer le docob	1	X	X
		Favoriser la concertation et la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents programmes	2	X	X

Tableau 1: Les objectifs du DOCOB.

Ces objectifs opérationnels ont été déclinés en 19 fiches actions concrètes à mettre en œuvre.

Partie 2 : Le programme d’actions

2.1 Modalités de mise en œuvre

En préalable, il convient de tenir compte du fait que ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec l'ensemble des usagers et des collectivités du site. A ce titre il regroupe des actions relevant strictement du cadre fixé par Natura 2000 (préservation d'habitats et d'espèces, notamment par le biais de Contrats Natura 2000 et MAEC), mais aussi des actions relatives au développement local de ce territoire (ex : valorisation de traitements antiparasitaires alternatifs, programme d'animations nature…).

En conséquence, il faut noter que :

- les actions envisagées pourront être financées en partie par Natura 2000 (MAEC, Contrats Natura 2000 notamment), mais d'autres financements sont également à rechercher, et tout particulièrement pour des actions ne relevant pas directement de Natura 2000

- il en va de même pour les maîtrises d'ouvrages des différentes actions. Si certaines actions seront typiquement portées par la structure animatrice du DOCOB, d'autres doivent trouver un maître d'ouvrage plus adapté

Pour aller plus loin : La supervision et le suivi de la mise en œuvre de toutes les actions du Docob (aussi appelée phase « d'animation » du Docob) sera prise en charge par une collectivité, qui devra être désignée lors du dernier Comité de pilotage de validation du Docob. Par conséquent, il sera fait référence à cette collectivité dans les fiches action sous le vocable de « structure animatrice du Docob ».

2.1.1 Actions relevant du champ d'application propre à Natura 2000

2.1.1.1 Les mesures contractuelles

Deux types d'actions rémunérées existent dans le cadre strict de Natura 2000 : les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC à enjeux localisées), destinées aux exploitants agricoles et les Contrats Natura 2000, destinés aux non -agriculteurs.

Dès 2015, les gestionnaires d'estives auront la possibilité de s'engager dans la MAEC systèmes herbagers et pastoraux pour les entités collectives. Ces surfaces en SHP (Surfaces herbagères et pastorales) sont nécessairement déjà pâturées et ce de façon correcte, puisqu'il s'agit d'une mesure de maintien de pratiques.

Selon les surfaces, une articulation entre les dispositifs sera à rechercher dans le cadre de l'animation.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Mesures Agro – Environnementales territorialisées (MAEC à enjeux localisées)	
Bénéficiaires	Exploitants agricoles – gestionnaires d'estives
Principe	Un exploitant engage certaines de ses parcelles ou la totalité, et signe un Contrat avec l'Etat, s'engageant à respecter certaines pratiques ou mettre en œuvre des opérations prévues par un cahier des charges spécifique. Il est rémunéré pour le manque à gagner engendré par ces pratiques.
Durée	5 ans, ce qui signifie que l'exploitant locataire doit bénéficier d'un droit d'exploitation formel sur l'ensemble de cette période
Conditions	Les éléments de cahiers de charges de ces mesures sont précisés dans les fiches action. Une définition plus précise de certains critères sera souvent nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels.
Rémunération	Généralement calculée à l'hectare (ou au mètre linéaire), elle dépend du type de MAEC engagée.

Contrat Natura 2000

Contrats Natura 2000	
Bénéficiaires	Exploitants non agricoles
Principe	Un propriétaire ou un bailleur disposant des droits d'exploitation s'engage à réaliser des travaux, un entretien ou toute autre préconisation sur ses parcelles. Il est rémunéré à hauteur du montant engagé.
Durée	5 ans, ce qui signifie qu'un bailleur doit disposer des droits de location et de gestion pour cette durée au minimum
Conditions	Les éléments de cahiers de charges de ces mesures sont précisés dans les fiches action. Une définition plus précise de certains critères sera nécessaire au moment de la préparation des contrats individuels. Les cahiers des charges type sont consultables en Annexe I.
Rémunération	La totalité du coût de mise en oeuvre du contrat est prise en charge, sur présentation de devis.

2.1.1.2 La mise en œuvre des mesures contractuelles

Les personnes intéressées par les Contrats étudient les mesures générales qui leur sont proposées. Ces mesures doivent être précisées en fonction de la situation de chaque exploitation (MAEC à enjeux localisées) ou de chaque propriété (Contrat Natura 2000). Pour ce faire, un **diagnostic préalable** doit être réalisé.

Il sera conduit par la structure animatrice du Docob. Concernant les MAEC à enjeux localisées, la procédure est la suivante :

- Diagnostic environnemental : localisation précise des habitats à enjeux sur l'exploitation, évaluation des enjeux environnementaux de l'exploitation, évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces. Détermination des mesures les plus appropriées à mettre en place.
- Diagnostic agricole : informations statistiques sur l'exploitation (surface, cheptels etc.), évaluation des pratiques actuelles, présentation des mesures à l'exploitant.

Le croisement de ces deux diagnostics permet d'établir un contrat sur la base de mesures adaptées aux enjeux environnementaux et agricoles de l'exploitation.

Concernant les Contrats Natura 2000 et les MAEC à enjeux localisées, un diagnostic écologique préalable est nécessaire afin de préciser le cahier des charges de la mesure, et notamment d'adapter les préconisations et les actions prévues à l'échelle du territoire Natura 2000 à l'échelle plus précise de la/des parcelles engagées.

Les cahiers des charges des Contrats types sont consultables dans le document de compilation

La Charte Natura 2000

Un type d'action non directement rémunéré a été mis en place récemment sur les sites Natura 2000, il s'agit de la Charte Natura 2000. Comme pour les contrats liés à Natura 2000, **l'engagement dans la Charte se fait sur la base du volontariat uniquement**.

Charte Natura 2000	
Bénéficiaires	Propriétaire ou « ayant-droit » de terrains situés dans le site Natura 2000.
Principe	Un contractant (propriétaire, exploitant, pratiquant sportif ou de loisir) s'engage à respecter les termes de la Charte. Il n'y a pas de compensation financière directe, mais en contrepartie une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).
Durée	5 ans
Conditions	Une liste d'engagements et de recommandations, qui va au-delà de simples bonnes pratiques, mais qui n'engendre pas de surcoût.
Rémunération	Exonération de la Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties, et d'autres exonérations possibles sur les droits de succession des terres, et sur certains travaux. Voir le paragraphe introductif à la Charte pour les conditions précises.

2.1.1.3 Les actions relevant de l'animation

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemple des actions de communication ou du contact avec les exploitants agricoles.

2.1.2 Autres actions de gestion de l'espace

Enfin, d'autres actions, ne relevant pas directement des contrats liés à Natura 2000 ou de l'animation du Docob, ont été déclinées dans la mesure où elles permettent d'atteindre les objectifs de maintien des habitats et espèces, et de concourir au **développement local** du territoire.

Autre programmes-hors Natura 2000	
Bénéficiaires	Particuliers, collectivités, associations…
Principe	Programmes ne dépendant pas de financements spécifiques à Natura 2000 mais s'inscrivant dans les objectifs déclinés dans le Docob.
Financement	Union Européenne, Etat, Collectivités locales, Agence de l'Eau etc.

2.2 Fiches actions Natura 2000

Tableau de correspondance entre les objectifs et les actions :

Tableau 2 : Correspondance entre objectifs et actions.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code	Fiches actions	sous actions	Sites concernés	
					ZSC	ZPS
Maintenir, renforcer et inciter, les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC	Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive par des pratiques adaptées	E-A	**Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive**	Favoriser la conduite du troupeau sur les pelouses d'IC afin de rééquilibrer le chargement	X	
				Limiter l'accès aux animaux sur une période donnée afin de limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses	X	
				Favoriser un pâturage précoce en vue de limiter la fermeture des pelouses et des landes difficiles d'entretien	X	X
				Lutter contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et/ou écobuage et pastoral (mécanique, pastorale, conduite)	X	X
	Conserver et/ou restaurer les habitats de "prairies de fauche ", en favorisant un pâturage extensif adapté et en soutenant des pratiques d'entretien de la végétation.	E-B	**Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles**	Entretien des prairies de fauche par une gestion extensive et des pratiques adaptées	X	X
				Restauration des prairies mésophiles	X	X
	Valoriser l'utilisation pastorale et écologique des landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire	E-C	**Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire**	Lutter contre l'envahissement des ligneux bas (ajonc, fougère) par intervention mécanique/écobuage et pâturage	X	X
				Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu	X	X
				Développer des actions en partenariat avec la Cellule Locale Ecobuage	X	
				Revaloriser la production de sasi ardi	X	
				Participer à la réflexion sur la rédaction de guides de gestion des milieux naturels agro-pastoraux.	X	X
	Conserver et restaurer les zones humides	E-D	**Conserver et restaurer les zones humides**	Conserver les zones humides en favorisant un pâturage extensif adapté, à travers la mise en place d'équipements	X	
				Restaurer les zones humides dégradées	X	
	Maintenir/restaurer la fonctionnalité du réseau écologique en faveur des chauves-souris et des oiseaux	E-E	**Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)**	Préserver la mosaïque agricole et forestière (entre bosquets, haies, …)	X	X
				Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion		X
Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées	Conserver des hêtraies du site	F-A	**Conserver des hêtraies du site**	Favoriser l'hétérogénéité des strates et développer la végétation des sous étages	X	X
				Augmenter la nécromasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies	X	
				Opération de conservation des hêtraies acidiphiles	X	
	Rétablir les écosystèmes d'interfaces entre les	F-B	**Rétablir les lisières**	Mises en œuvre d'une gestion adaptée aux problématiques	X	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code	Fiches actions	sous actions	Sites concernés	
					ZSC	ZPS
	milieux ouverts et les forêts			des feux pastoraux		
				Limiter et contrôler l'impact du piétinement dans les bordures forestières	X	
				Restauration des lisières intra forestières	X	X
	Conserver les populations de Rosalie des Alpes	F-C	**Valoriser les populations de Rosalie des Alpes**	Mises en place de niches attractives	X	
				Mise en place de panneaux de communication	X	
Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site	Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles	O-A	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	Définitif de zones de tranquillités prioritaires		X
				Mise en place d'un conventionnement avec les différents utilisateurs du site, afin de réduire les risques de dérangements		X
				Développer un partenariat avec le FFME		X
				Sensibiliser les éleveurs au piégeage		X
	Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces	O-B	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	Création d'un réseau de placette		X
				Favoriser les ressources naturelles (faune sauvage)		X
	Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines	O-C	**Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines**	Expertiser la ligne à haute tension		X
				Réduire l'utilisation de cartouches au plomb		X
	Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux	O-D	**Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives**	Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux	X	X
				Favoriser la mise aux normes des baignoires	X	
				Organiser des journées de formation /sensibilisation sur les pratiques alternatives de traitement	X	X
	Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)	O-E	**Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)**	Améliorer les conditions d'accueil afin de favoriser la cohabitation	X	
				Conventionnement de préservation et/ou de gestion	X	
Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable	Encadrer l'accueil touristique en estive en respectant le patrimoine naturel et en améliorant la signalétique touristique	T-A	**Accompagner un développement touristique respectueux des enjeux N2000**	Développer une signalétique en lien avec la biodiversité et les activités sur les sentiers les plus fréquentés	X	X
				Réalisation d'un sentier d'interprétation	X	
	Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les touristes			Proposer un programme d'animation qui valorise le lien entre pastoralisme/biodiv/urbain-rural « itinéraires paysans »	X	X
				Coordination entre les différents organismes	X	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code	Fiches actions	sous actions	Sites concernés	
					ZSC	ZPS
Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.	Améliorer les connaissances sur les EIC (coléoptéres saproxyliques, chiroptères,…)	C-A	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC**	Inventaire sur les insectes saproxyliques	X	
				Inventaires complémentaires sur les rapaces forestiers et des picidés en cas d'aménagements forestiers en forêt communale et privée		X
				Caractérisation des gîtes du petit Rhinolophe	X	
	Améliorer les connaissances sur les HIC (zones humides,...)	C-B	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC**	Suivi des HIC	X	
				Inventaires sur les zones humides	X	
				Définition de l'état de conservation sur les habitats ne relevant pas de la directrice	X	
Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire	Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site.	S-A	**Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques**	Organisation de journées de formations	X	X
				Organisation de sorties découvertes grand public	X	X
				Développer des outils de communication	X	X
	Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques	S-B	**Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques**	Mise en place d'un programme pédagogique,	X	X
				Réalisation du DOCOB des enfants	X	X
				Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles.	X	X
Animer et mettre en œuvre le docob	Mettre en œuvre et animer le docob	A-A	**Mise en œuvre et animation du DOCOB**	Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB	X	X
	Favoriser la concertation et la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents programmes			Elaborer et animer le projet agro environnementale (surfaces agricoles	X	X
				Animation de la contractualisation (hors agricole +charte)	X	X
				Inciter et accompagner les propriétaires à structurer le foncier en zones intermédiaires	X	X
				Formation et échanges	X	X
				Inventaire des documents et concertation pour la mise en conformité	X	X
				Animation du diagnostic pastoral	X	

2.2.1 La fiche action

Code de la mesure	**Titre de la fiche-action**	**Priorité 1= habitat ou espèce prioritaire / action influençant la gestion globale du site** **Priorité 2 =habitat ou espèce non prioritaire / action à visée locale** **Priorité 3 = action importante mais non déterminante pour la bonne gestion du site** **+ code couleur**
Contexte	**En gras** les éléments de contexte qui ont conduit à la définition de telles actions	
Objectif de gestion	**Objectif de la fiche action**	
Actions proposées	**Description plus précise des actions prévues**	
Habitats concernés	Habitats ciblés par la mesure	
Espèces concernées	Espèces ciblés par la mesure	
Localisation de la mesure		
Carte de localisation de l'action ou description du territoire géographique concerné.		
Description des mesures		
Principes et techniques	En quoi consiste la mesure Les actions à mettre en place	
Conditions particulières	Equivaut au cahier des charges, ceux sont les conditions que le contractant devra respecter	
Conditions d'éligibilité	Défini les zones qui sont concernés par la mesure	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la mesure sur les habitats et/ou les espèces concernés	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Indicateurs permettant d'évaluer si la mesure a était mise en place	
Bilan des coûts		
Estimatif des coûts		
Mise en œuvre		
Maitre d'ouvrage	Collectivités : Commission Syndicale, Communes, Communautés de Communes Structure animatrice : structure qui sera en charge de l'animation du Docob, c'est-à-dire de sa mise en oeuvre.	
Partenaire technique	Soutien technique, logistique, de conseil etc	
Mesure éligible selon PDRH	Contrat Natura 2000, Mesure agro-environnementale, ou animation du Docob	
Types de financement mobilisables	Possibilités de financements via des dispositifs spécifiques à Natura 2000 ou d'autres dispositifs complémentaires.	

Points de contrôle	Indicateurs permettant de faire un suivi des actions
Calendrier prévisionnel	
calendrier réalisé sur 5 ans.	

2.2.2 Listes des fiches actions

1/Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC **p 24**

E-A Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive

E-B Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles

E-C Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire

E-D Conserver et restaurer les zones humides

E-E Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)

2/Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées **p 47**

F-A Conservation des hêtraies du site

F-B Rétablir les lisières

F-C Valoriser les populations de Rosalie des Alpes

3/Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site **p 60**

O-A Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères

O-B Améliorer les capacités trophiques en période hivernal pour les grands rapaces.

O-C Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines

O-D Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives

O-E Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)

4/ Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable **p 78**

T-A Améliorer l'accueil touristique en estive, notamment en valorisant le patrimoine naturel et en améliorant la signalétique touristique.

5/Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions. **P 83**

C-A Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC

C-B Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC

6/Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire **P 89**

S-A Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques

S-B Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques

7/Animer et mettre en œuvre le DOCOB **p 96**

A-A Mise en œuvre et animation du DOCOB

1/ Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC

E-A Gestion-animation	Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive	Priorité 1
Contexte	Les milieux agro pastoraux (pelouses, landes…) du site présentent un état de conservation globalement bon mais localement altéré voir dégradé, ce qui peut s'expliquer par : - une gestion inadaptée (sur certaines zones) qui entraîne **un déséquilibre/une hétérogénéité de la pression pastorale** et le développement naturel de certaines espèces colonisatrices dont la fougère aigle et /ou l'Ajonc. En effet, en cas de baisse de l'intensité pastorale les pelouses acidiphiles thermo-atlantiques, les pelouses calcicoles et les landes ouvertes évoluent rapidement vers des formations de landes denses à Ulex sp. Et Erica sp (qui sont des habitats d'intérêt communautaire). - **le manque de conduite des troupeaux** et **la baisse du nombre de bergers en** montagne amènent à une fermeture progressive des milieux. - **aucune réglementation précise** n'est mise en place quant au pâturage des bovins et équins qui circulent librement sur de grands secteurs et peuvent ainsi « choisir » les faciès sur lesquels ils vont pâturer. Ces animaux disposent ainsi d'une multitude de ressources, mais sans gardiennage, ils se concentrent sur les zones les plus faciles d'accès. De plus, les équins étant généralement possédés sans but de production, ils sont plus facilement laissés à la montagne presque toute l'année.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est de :** **- maintenir /améliorer le cortège floristique des pelouses et des landes en zone d'estive en rééquilibrant la pression pastorale au sein des parcours, tout en proposant une gestion globale sur l'ensemble des estives,** **- maintenir un équilibre entre les pelouses et les landes.**	
Actions proposées	**1.1 Favoriser la conduite du troupeau sur les pelouses d'IC afin de rééquilibrer le chargement.** **1.2 Limiter l'accès aux animaux sur une période donnée afin de limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses.** **1.3 Favoriser un pâturage précoce en vue de limiter la fermeture des pelouses et des landes difficiles d'entretien.** 1.4 **Lutter contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et/ou écobuage et pastoral (mécanique, pastorale, conduite).**	
Habitats concernés	Pelouses calcicoles 6210 Pelouses acidiphiles 6230 Landes ibéro-atlantiques 4030	
Espèces concernées	Gypaète barbu, Vautour fauve, Vautour Percnoptère, Faucon Pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Crave à bec rouge Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minoptère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées.	
Localisation de la mesure		

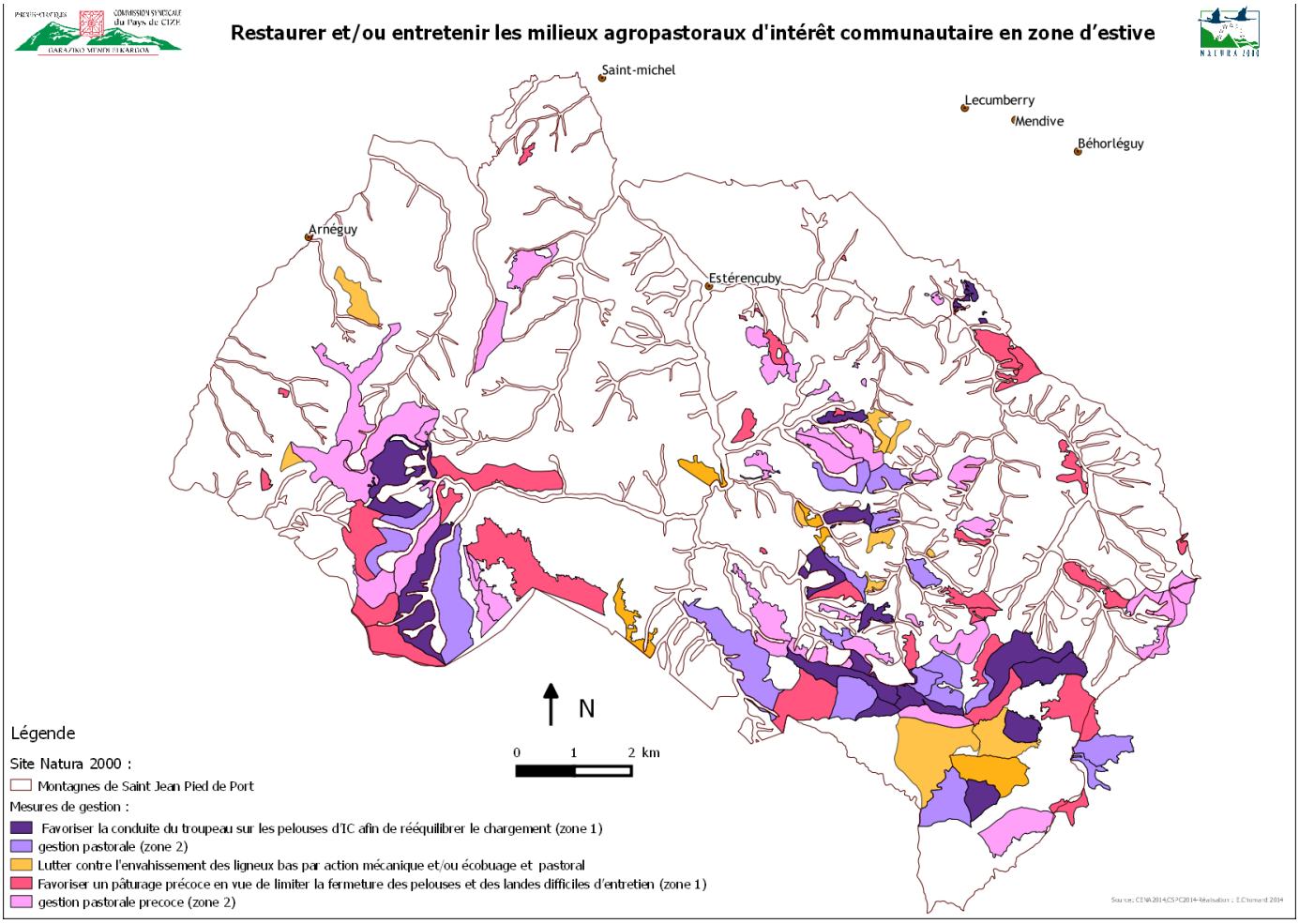

Description des mesures

1. 1 Favoriser la conduite du troupeau sur les pelouses d'IC afin de rééquilibrer le chargement.

Principes et techniques	Afin de valoriser au maximum le potentiel fourrager de ces faciès, il est préconisé de **limiter le temps de présence des troupeaux sur les sommets**. Seule une conduite des troupeaux permettrait de limiter la durée de présence des animaux sur les zones. Sur les zones piétinées, il est ainsi conseillé de limiter la concentration et le repos du cheptel, et de favoriser un pâturage itinérant extensif. Cela passe par **une augmentation de la place du berger avec** déplacement et surveillance des troupeaux en fonction du faciès, afin de limiter la période de pâturage sur ces zones. En parallèle des actions de communication auprès des jeunes pourront être menées afin de valoriser le métier de bergers (Cf .fiche action SA)
Conditions particulières	-Troupeau pour 3 mois minimum en estive, -Elaboration avec l'animateur du Document d'Objectifs d'un plan de gestion pastorale (zones préférentielles pour le pâturage, emplacement éventuel des abreuvoirs,…), -Respecter le plan de gestion pastoral : obligations de moyen et/ou de résultats, ce plan de gestion pourra être revu aux besoins annuellement.
Conditions d'éligibilité	L'action sera portée en PRIORITE sur les pelouses d'IC ayant été identifiées dans le diagnostic écologique (cf carte ci-dessus) : - dans un état de conservation altéré et/ou bon correct (soit une note comprise entre 45

	et 90) -dont la principale cause de dégradation est le surpâturage (piétinement, abroutissement) - et dont le recouvrement en espèces sociales est entre 0% et 20%. Les milieux sont identifiés comme altérés lorsque : - des atteintes diffuses (sentes, déchaussement de plantes…) par le piétinement et /ou l'abroutissement sont identifiées, - une proportion d'espèces non typiques < 10%, cf. liste CEN en annexe 1 - un recouvrement en espèces rudérales supérieur à 1% (rumex, ortie,…)
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Superficie pâturée Etat de conservation des pelouses et des landes d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC à enjeux localisées.
1.2 Limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses en limitant l'accès aux animaux sur une période donnée	
Principes et techniques	**L'objectif est de maintenir /améliorer le cortège floristique des pelouses d'altitude de la DH, en contrôlant le chargement notamment à travers la limitation de l'accès aux chevaux sur une période donnée.** Cette action pourra passer par : -la mise en place d'une réglementation propre à la Commission Syndicale (ex : interdire la montagne pendant 1 mois aux chevaux…) -la mise en place d'un gardiennage des troupeaux : ce gardiennage pourrait être effectué soit par un vacher embauché spécialement par la CSPC, soit par un éleveur référent désigné sur chaque grand secteur de pâturage, - la mise en place de parcs mobiles ou la conduite au fil des troupeaux sur ces zones « cibles », - la création d'AFP sur des zones intermédiaire afin d'avoir une gestion plus fine du territoire.
Conditions particulières	Cette action fera l'objet d'une réflexion au sein de la commission syndicale. Un groupe de travail sera défini pour travailler spécifiquement sur cette thématique.
Conditions d'éligibilité	Cette action vise les pelouses d'estive qui sont dans : - un état de conservation altéré et/ ou dégradé d'une fait d'un surpâturage (proportion de sol nul > à1%, espèces rudérales entre 1 et 10%…) -**et** qui ont un chargement supérieur à 1.2UGB/ha instantanée en juillet, Si une AFP est mise en place, elle devra être localisée en priorité sur les zones intermédiaires en cours de fermeture.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité. Pression pastorale et chargement en UGB/ha. Etat de conservation des pelouses d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique.
Evaluation de la mise en œuvre	Compte rendu de réunion

de la mesure	Réalisation d'AFP (sur une zone intermédiaire afin de décharger les estives)
1.3 Favoriser un pâturage précoce en vue de limiter la fermeture des pelouses et des landes difficiles d'entretien	
Principes et techniques	L'objectif de cette mesure est : - maintenir les habitats d'IC par le maintien **du pastoralisme précoce et la conduite des troupeaux**. - favoriser un pâturage précoce (avant le 1er **juin) sur l'ensemble** des pelouses d'altitude afin de lutter contre l'envahissement de ces milieux. Il pourrait ainsi être envisagé, à une petite échelle, d'autoriser les éleveurs montant tôt en **estive de pâturer en partie les saros voisins qui ne sont pas encore occupés**, en accord avec les éleveurs montant plus tardivement. Cette pression pastorale précoce serait profitable d'une part pour les éleveurs montant tôt, mais aussi pour ceux arrivant plus tard, grâce à l'amélioration de la qualité fourragère induite par le pâturage précoce. De façon plus globale il sera demandé aux éleveurs de conduire leur troupeau afin d'homogénéiser le prélèvement des animaux sur la zone. Sur les pelouses acidiphiles thermo-atlantiques maintenir une **pression pastorale assez forte en début de saison** par les ovins et bovins pour favoriser la repousse de l'Agrostis de Curtis, décaler sa montée en épi et limiter le développement des ligneux bas. Ensuite, il est conseillé de maintenir une pression pastorale modérée, comme actuellement, afin de conserver le caractère oligotrophe de ces pelouses et limiter l'envahissement des landes par le piétinement. En parallèle des actions de gestion, une action d'animation sera mise en place (CF fiche action : animation du diagnostic pastoral). Elle aura pour objectif d'améliorer la complémentarité entre le diagnostic pastoral et le DOCOB, ainsi que de renforcer le lien entre les actions menées au sein du PSEM et les actions Natura 2000.
Conditions particulières	- Troupeau pour 3 mois minimum (en estive ou zone intermédiaire selon les cas), -Elaboration avec l'animateur du Document d'Objectifs d'un plan de gestion pastorale (zones préférentielles pour le pâturage, emplacement éventuel des abreuvoirs…), - Respecter le plan de gestion pastorale: obligations de moyen et/ou de résultats, ce plan de gestion pourra être revu aux besoins annuellement, -La montée en estive devra avoir lieu entre le 20 mai et le 01 juin (selon le contexte météorologique).
Conditions d'éligibilité	Cette action vise : - priorité 1 : toutes les pelouses d'IC, qui ont des espèces sociales dans une proportion comprise entre 1 et 20% (note 2). -priorité 2 : les pelouses d'IC qui ont des espèces sociales dans une proportion comprise inférieur à 1% (note 1).
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Superficie pâturée, Etat de conservation des pelouses d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique, Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC
1.4 Lutter contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et/ou écobuage et pastoral	

Principes et techniques	Plusieurs habitats d'intérêt communautaire sont menacés par la baisse de pression pastorale en début de saison et le développement naturel de certaines espèces dont la fougère aigle et l'Ajonc. En cas de baisse de l'intensité pastorale les pelouses acidiphiles thermo-atlantiques peuvent aussi évoluer rapidement vers des formations de landes denses à Ulex sp. Et Erica sp (habitat de la DH). **L'objectif ici est de maintenir ouvert et/ou de ré-ouvrir des espaces par des actions humaines (gyrobroyage/écobuage) en favorisant une gestion pastorale**. Cette action consiste en : -une restauration des milieux ouverts d'intérêt communautaires par une intervention mécanique d'ouverture/écobuage la première année, - la mise en place de la gestion pastorale accompagnée d'une conduite du troupeau, -puis un débroussaillement d'entretien les années suivantes. Sur certaines zones il peut être opportun de favoriser un brulage dirigé la première année, puis une gestion pastorale les années suivantes. Pour préserver les fonctionnalités écologiques des milieux (accueil de la faune : oiseaux, insectes, reptiles), les opérations de broyage devront viser à maintenir des petits bosquets d'ajoncs en proportion suffisante
Conditions particulières	-**<u>Sur les pelouses colonisées par la fougère aigle</u>**, possibilité de limiter son développement par des passages précoces (lors de la sortie des crosses) et répétés des troupeaux, ou par la réalisation d'une fauche précoce (mai/juin). Il est également préconisé de limiter l'usage du feu et la fréquence des écobuages. Si une seconde coupe est nécessaire elle sera mise en œuvre à partir de la fin septembre. • réalisation d'une fauche précoce annuelle : 15 juin/15 juillet en zone intermédiaire • réalisation d'une fauche précoce annuelle: 01 juillet /31 juillet en zone d'estive. -L'écobuage devra être dans la mesure du possible être limité aux zones inaccessibles aux matériel agricoles et suivis par du pâturage. -Elaboration avec l'animateur du Document d'Objectifs d'un plan de gestion pastorale (zones préférentielles pour le pâturage, emplacement éventuel des abreuvoirs,) -Respecter le plan de gestion pastoral : obligations de moyen et/ou de résultats, ce plan de gestion pourra être revu aux besoins annuellement, - les CLE devront consulter les données issues du DOCOB avant d'orienter les demandes. - **<u>Sur les pelouses colonisées par l'ajonc :</u>** 1 broyages pendant les 5 ans, à réaliser entre le 15 septembre et le 15 mars, en laissant des bosquets d'ajoncs (pour favoriser le maintien de la faune), sur la base du diagnostic des parcelles réalisées au préalable par l'animateur. - Mesure associée à une gestion par pâturage. - sur certaines zones il sera opportun de privilégier le brulage pied par pied. -Elaboration avec l'animateur du Document d'Objectifs d'un plan de gestion pastorale (zones préférentielles pour le pâturage, emplacement éventuel des abreuvoirs,) -Respecter le plan de gestion pastoral : obligations de moyen et/ou de résultats, ce plan de gestion pourra être revu aux besoins annuellement,
Conditions d'éligibilité	Cette mesure cible : -les milieux qui ont été identifiés dans le diagnostic écologique comme dégradé (note de 70) -les milieux qui ont une proportion d'espèces sociale supérieure à 20% (note 3)

Evaluation de l'efficacité de la mesure	Superficie pâturée Etat de conservation des pelouses d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés, Nombre d'hectares engagés, Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC.

Bilan des coûts

Code mesure	*Outils/type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	PSEM : aides au gardiennage MAEC : Herbe 09	1035	481 (priorté1)	**181433,2**	rémunération x nb d'ha: (75.44x481) : 36286,64
1.2	animation	/	/	**2000 + (7000)**	Groupe de travail : 8jours Visite terrain : 2jours Juridique : 3000 € (Création AFP : 20 jours)
1.3	Herbe 09	2623	1300	**490360**	Nb x rémunération : (75.44x 1300) : 98072
1.4	Ouverture + gestion pastorale	483	120	**45864**	Nb x rémunération : (95.52 x120) :11466

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants agricoles, gestionnaire d'estive, groupements pastoraux, propriétaires privés, associations foncières pastorales, …
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, Chambre d'agriculture, Centre ovin, Cellule pastorale, EHLG, CEN Aquitaine, DREAL, DDTM,….
Mesure éligible selon PDRH	**MAEC :** - SHP-systèmes pastoraux et herbagers (47.15€/ha) - Herbe-09- gestion pastorale (75.44€/ha) - Ouvert 02 – maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (94.42€/ha) **Contrats sur les parcelles non agricoles (pas déclarées à la PAC)** A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A définir selon devis -A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales <u>Pour les contrats terrestres</u> : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics

Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis
1.2		Communication +passation de contrat	Suivis du projet	Suivis du projet	Suivis du projet
1.3		Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	suivis	suivis
1.4	Communication +passation de	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	suivis	suivis

E-B Gestion-animation	Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles	Priorité 2
Contexte	Les prairies de fauche sont des habitats d'intérêt patrimonial, elles sont caractéristiques d'une richesse floristique élevée, sont le lieu d'une grande diversité entomologique et de ce fait constituent un habitat primordial (nourriture, pollinisation…) pour de nombreuses espèces. Les actions de l'homme (fauche, fertilisation) et de l'animal (abroutissement, déplacements) ont joué un rôle majeur dans le maintien de ces habitats, en bloquant l'évolution dynamique naturelle. En conséquence, la déprise agricole, sur les zones les plus difficiles ou devenues non rentables d'un point de vue économique (pentes non-mécanisables…), a contribué à leur régression et dans le même temps les prairies mécanisables ont subies l'intensification. Il apparait maintenant essentiel de maintenir ces habitats qui se font rares, afin de **soutenir la complémentarité de l'expression de la biodiversité de ces milieux et leur vocation agricole**.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est :** **- de maintenir les prairies de fauche d'intérêt communautaire et leur cortège floristique spécifique par une gestion de la fertilisation, associée ou non à un retard de fauche.** **- de favoriser des pratiques extensives sur les prairies mésophiles, mesure qui permettrait d'augmenter la disponibilité en insectes dans ces habitats, et donc favoriser l'alimentation des chauves-souris.**	
Actions proposées	**1.1 Entretien des prairies de fauche par une gestion extensive et des pratiques adaptées.** 1.2 **Restauration des prairies mésophiles.**	
Habitats concernés	6510-3 : prairies fauchées mésophiles à meso-xérophiles thermo atlantiques 6510-6 : prairies fauchées collinéennes à submontagnades, mesophiles, mesotrophiques et basophiles Prairies mésophiles qui ne sont <u>pas d'intérêt communautaire</u>	
Espèces concernées	Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minoptère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées. Pie grièche ecorcheur	
Localisation de la mesure		

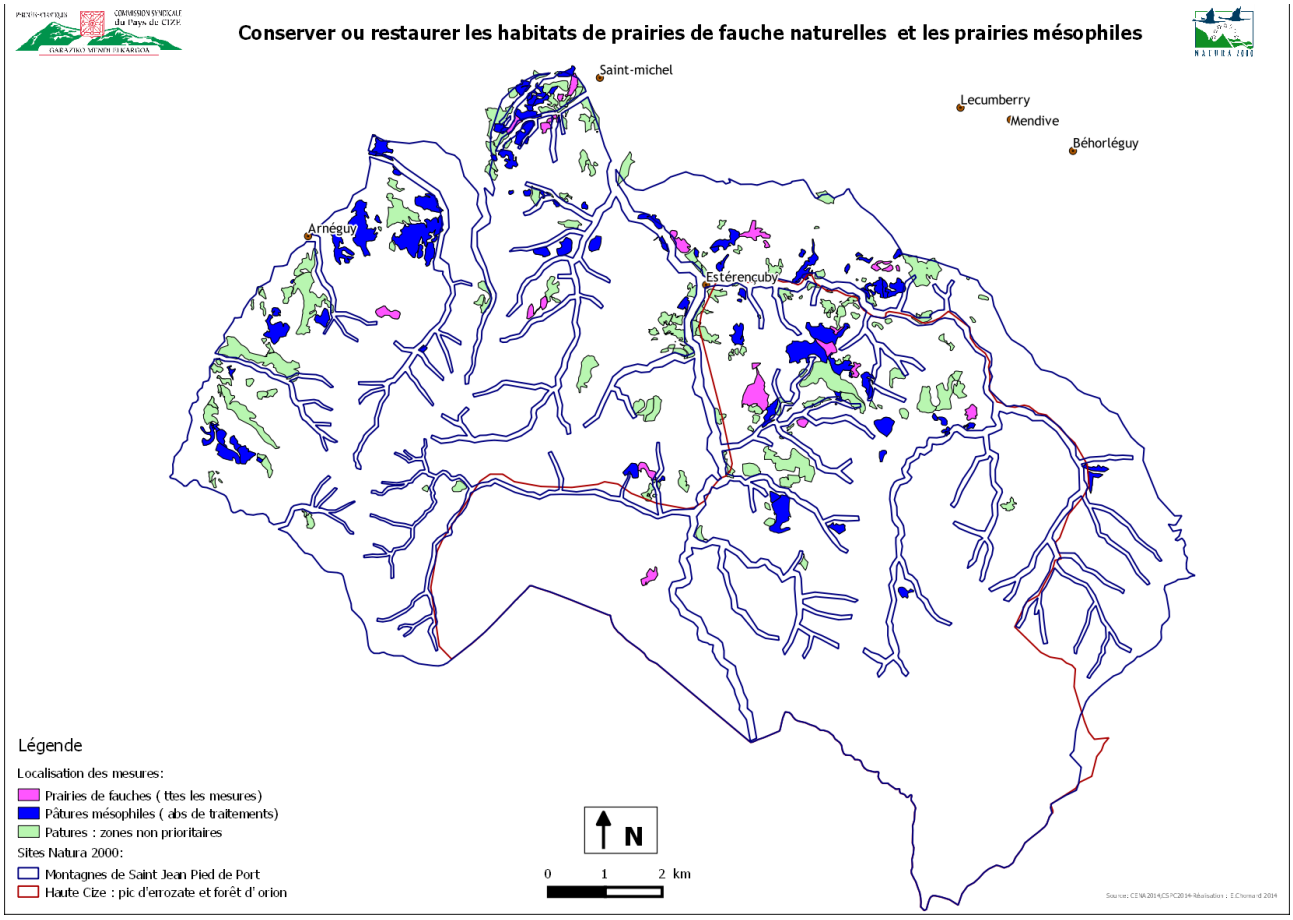

Description des mesures

1. 1 Entretien des prairies de fauche par une gestion extensive et des pratiques adaptées

Principes et techniques	Le site abrite des milieux prairiaux à haute valeur patrimoniale (intérêt communautaire). Le diagnostic a permis de constater que l'état de conservation de ces milieux est globalement « Bon optimal ». Afin de conserver cet habitat et les espèces associées, il est préférable de favoriser les pratiques de fauche tardive et de pâturage. L'action à mettre en œuvre sera proposée sûr un zonage établi lors de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire, et visera à : - Entretenir des prairies remarquables (habitats d'espèces et ou d'IC) par **la fauche** (dans les prairies en pentes valoriser la fauche à pied qui aujourd'hui est en diminution) - Entretenir des prairies par **un retard de fauche** : Retard de fauche et de pâturage d'une durée de 20 jours par rapport aux dates habituelles : pratique de la fauche à partir du 15 juin (en année sèche) ou du 1er juillet (en année humide). Le retard de fauche permet à l'ensemble de la flore et de la faune présents dans ces milieux d'accomplir leur cycle de reproduction. - **Maintien de la biodiversité** (obligation de résultats) - **Limitation de la fertilisation.**
Conditions particulières	- Retard de fauche et de pâturage d'une durée de 20 jours par rapport aux dates habituelles (15 mai et 01 juin) qui correspondent à une fauche à partir du 05 juin (en année sèche) ou du 20 juin (en année humide), -Pour chaque année pourra être défini par le chargé de mission en concertation avec les

	services de l'Etat les dates de fauche,
Conditions d'éligibilité	Sont visées toutes les prairies de fauches constituées d'HIC (Soit 80,8ha). Et les prairies permanentes en pente pouvant constituer des habitats d'espèces d'IC (terrains de chasse des chiroptères et oiseaux notamment).
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des prairies d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC
1.2 Restauration des prairies mésophiles	
Principes et techniques	Le mode de gestion des habitats prairiaux impacte significativement ces milieux. Leur éventuelle intensification (amendement, semis) conduit à un changement de flore au détriment de la flore caractéristique des habitats naturels d'intérêt communautaire et de la flore patrimoniale potentiellement présente. Le principe est de favoriser **des pratiques extensives** (pas de fertilisation) sur les prairies qui ne relèvent pas de la directive habitat afin qu'elles le redeviennent.
Conditions particulières	- Absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) au moins 3 années sur les 5 années d'engagement - sur les 2ou 3 années où la fertilisation est autorisée la fertilisation azotée totale limitée à 90 UN/ha/an, et fertilisation azotée minérale limitée à 60 UN/ha/an,
Conditions d'éligibilité	Sont visées les pâtures mésophiles (qui ne sont pas des HIC –code Corine 38.1) et/ou les prairies permanentes pouvant constituer des habitats d'espèces.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Evolution du cortège vers une communauté végétale plus diversifiée et oligotrophe, caractéristique des prairies d'IC Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC

Bilan des coûts

Code mesure	*Outils/Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	MAEC	80.8	30	23700	Retard : rémunération x nb d'ha: (204x20) : 4080 Maintien : (66.01x10) : 660 4740
1.2	MAEC	342	15	4649,25	rémunération x nb d'ha: (61.99x15) : 929,85

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants agricoles, gestionnaires d'estives, …
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, Chambre d'agriculture, EHLG, CEN Aquitaine, DREAL,

	DDTM,….
Mesure éligible selon PDRH	**MAEC :** Herbe 03 : absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables (61.99€/ha) Herbe 06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables (204€/ha) Herbe 07 : Entretien des prairies de fauche par le maintien de la richesse floristique (66.01€/ha) **Contrats sur les parcelles non agricoles (pas déclarées à la PAC)** A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Dates de mise en œuvre	Durée d'application du document d'objectifs
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis
1.2	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis

E-C Gestion-animation	Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire	Priorité 1
Contexte	Sur le site les landes sont dans un état de conservation globalement altéré du fait : - d'une pression pastorale très inégale suivant la zone et la topographie du milieu : les landes sont **peu à moyennement pâturées** par les ovins, bovins et équins de mai à octobre, suivant la pente, la densité de fougère et le type de formation végétale sous-jacente. Sur les zones de fortes pentes peu pâturées, les fougeraies se développent sur des landes à Ajoncs et Bruyères. Lorsque ces zones sont trop fréquemment brûlées, le sol devient totalement nu et pierreux. Le brûlis également peut favoriser la fougère et l'ajonc. Sur certaines fougeraies à l'abandon, le sol est recouvert par une couche de litière plus ou moins épaisse. - d'une prise en compte des enjeux écologiques encore trop faible lors des écobuages notament. La Commission Locale d'Écobuage (CLE) permet aux maires de s'assurer de la bonne organisation et de la sécurisation des mises à feu sur son territoire. Ces CLE sont des outils de gestion des écobuages clairement définis dans le schéma départemental et prévus dans l'arrêté préfectoral « Incinération des végétaux ». Elles constituent une instance de concertation et de préparation de tous les chantiers de l'année. La gestion administrative et sécuritaire des écobuages en Cize est bien maîtrisée, et la constitution de CLE est un des principaux facteurs de réussite**. Cependant,** il serait intéressant que l'impact du feu sur les milieux et l'activité biologique puisse être évalué.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est que les éleveurs se réapproprient l'utilisation les landes. Ce qui permettrait sur du long terme de mieux gérer la potentialité agro-écologique du site.**	
Actions proposées	**1.1 Lutter contre l'envahissement des ligneux bas (ajonc, fougère) par intervention mécanique/écobuage et pâturage.** **1.2 Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu.** **1.3 Développer des actions en partenariat avec la Commission Locale Ecobuage.** **1.4 Revaloriser la production de sasi ardi.** **1.5 Participer à la réflexion sur la rédaction de guides de gestion des milieux naturels agro-pastoraux.**	
Habitats concernés	Landes ibéro-atlantiques 4030 Pelouses calcicoles 6210 Pelouses acidiphiles 6230	
Espèces concernées	Gypaète barbu, Faucon Pèlerin, Crave à bec rouge, Pie grièche écorcheur Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées.	
Localisation de la mesure		

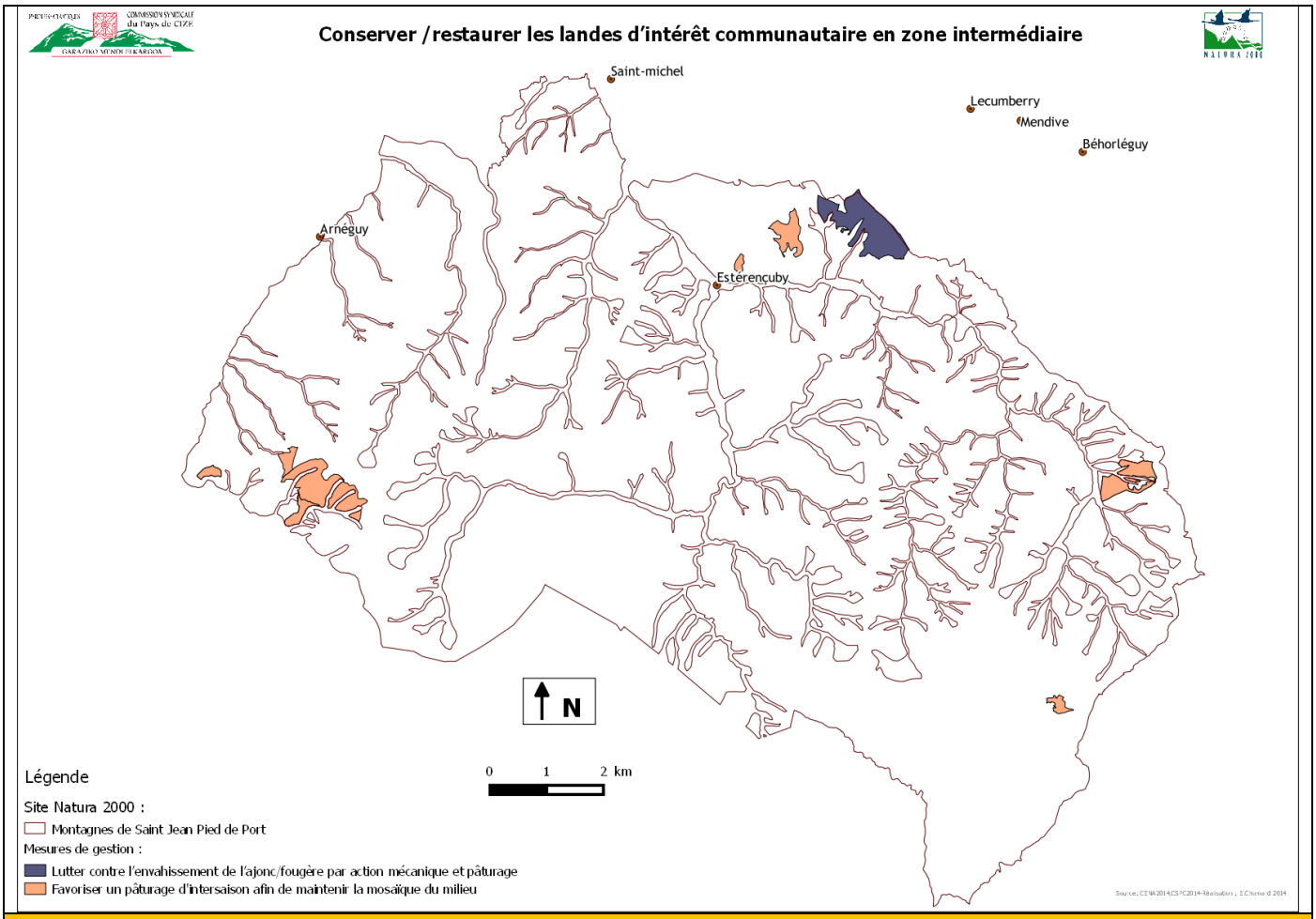

Description des mesures

1.1 Lutter contre l'envahissement de l'ajonc par action mécanique/et ou écobuage et pâturage

Principes et techniques	Sur les zones les plus pentues et/ou recouvertes de landes, le moyen d'entretien le plus couramment utilisé est l'écobuage L'objectif de cette mesure est de lutter contre l'envahissement de la fougère sur les landes et pelouses, en préservant le caractère de mosaïque en : **-Favorisant une intervention humaine (mécanique/écobuage) couplée à du pâturage sur l'ajonc** Afin de contrôler le développement de ces ligneux, il est préconisé de réaliser des **opérations de broyage ciblés en début d'automne** (pentes < 30%) **ou un écobuage en période hivernale (selon les enjeux identifiés)**. Après un examen de terrain, ces pratiques pourront être réitérées tous les 4 à 5 ans maximum afin de permettre aux espèces herbacées de se redévelopper et de limiter l'apparition et l'expansion d'espèces à caractère homogénéisant : Ajoncs, Fougère Aigle et Brachypode. - Favoriser une fauche précoce de la fougère, afin de restaurer des landes à éricacées. Suite à la réouverture des landes, il est indispensable de maintenir une forte pression pastorale afin de contrôler la repousse des espèces landicoles.
Conditions particulières	Ces actions devront impérativement être suivies d'un pâturage.
Conditions d'éligibilité	Sont visées : - Les landes dans un état de conservation altéré qui ont : - une proportion de ligneux >20%, - une proportion d'espèces non typiques inférieure à 1%,

Indicateurs d'évaluation	Taux de recouvrement des ligneux bas (caractériser le pourcentage pour le suivi) Etat de conservation des pelouses d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés. Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC à enjeux localisées.
1.2 Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu	
Principes et techniques	De manière générale il est recommandé de maintenir pendant la période de restauration **une pression pastorale forte** et précoce par tout type de cheptel afin de restaurer la qualité de la pâture et limiter le développement des ligneux. La mise en œuvre de cette pression intense sur les zones de landes est limitée par la pente souvent élevée. L'objectif de cette mesure est de conserver l'ouverture de ces milieux en favorisant un réel pâturage d'intersaison en : **-Incitant les éleveurs à utiliser ces zones (aménagements, MAEC à enjeux localisées).** Afin de maintenir les troupeaux sur ces secteurs, en plus d'un **gardiennage dirigé du cheptel**, il peut être préconisé de réaliser des aménagements pastoraux pour inciter les animaux à y rester : abreuvoir, pierre à sel, parcs mobiles. Pour les personnes qui le souhaitent il pourra être proposé de faire intervenir un agronome dans le but d'apporter des solutions de gestion pastorale des zones difficiles (landes, fougeraies…).
Conditions particulières	- Elaboration d'un plan de gestion pastorale avec l'animateur du Document d'Objectifs -Afin de maintenir les milieux ouverts, les éleveurs devront faire pâturer leurs animaux en fin de printemps (mars /avril) et en fin d'automne (octobre novembre). Ces zones seront les zones PRIORITAIRES **pour installer les chevaux en hiver et printemps**.
Conditions d'éligibilité	Sont visées les landes d'IC qui sont : - dans un état de conservation altéré et qui pourraient passer dans un état de conservation meilleur avec une pratique pastorale adaptée, -ou dans un état de conservation bon mais avec un début d'embroussaillement et qui peuvent passer dans un état moindre si il y avait une baisse de la pratique pastorale.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Taux de recouvrement des ligneux bas (caractériser le pourcentage pour le suivi) Etat de conservation des landes d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC à enjeux localisées
1.3 Accompagner la Commission Locale Ecobuage dans la prise en compte des enjeux environnementaux	
Principes et techniques	**L'objet de cette action est d'accompagner la CLE afin que les enjeux environnementaux soient intégrés lors de l'étude des demandes d'écobuages.** Concrètement cela se traduira par la présence de l'animateur Natura 2000 lors des CLE.
Conditions particulières	Il serait intéressant que pour chaque demande d'écobuage sur ces zones intermédiaires, **un plan de gestion** soit obligatoirement mis en place avec l'éleveur afin de maintenir à long terme ce milieu ouvert par le pâturage et limiter la fréquence du feu.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Superficie de landes où la gestion a été modifiée. Etat de conservation des landes d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de réunions réalisées avec la CLE Nombre de dossiers étudiés

1.4 Revaloriser la production de Sasi Ardi	
Principes et techniques	Petite brebis particulièrement adaptée aux landes de moyennes montagnes, cette race était très présente dans les fermes du Pays Basque il y a quelques dizaines d'années. Aujourd'hui les populations de Sasi ardi ont fortement diminué et ont été remplacées par la Manex Tête Rousse plus productive en lait. La Sasi ardi a la particularité d'être bien adaptée aux milieux buissonnants ce qui permettrait de maintenir les milieux ouverts tout en développement une autre production sur la zone. Outre le fait de **préserver une race locale** en favorisant l'installation de troupeaux de Sasi Ardi, l'objectif serait de **maintenir les milieux de landes ouvert en :** **- t**ravaillant en partenariat avec les structures locales de préservation de la race (association Sasi Artalde, Conservatoire des races d'aquitaine, EHLG…), - proposant des actions de communication, - favorisant l'accès aux éleveurs de sasi ardi sur les zones intermédiaire syndicales et /ou devenant une zone de test pour l'association Sasi artalde
Conditions particulières	Il sera important de se rapprocher d'EHLG car une étude a déjà été réalisée.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des landes d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de réunions réalisées Nombre de troupeaux en zones intermédiaires
1.5 Participer à la réflexion sur la rédaction de guides de gestion des milieux naturels agro-pastoraux	
Principes et techniques	Depuis 2014 EHLG et le CEN Aquitaine travaillent sur l'élaboration d'un référentiel pour la gestion des milieux agropastoraux en pays basque, intégré à une stratégie partagée en faveur de la gestion la plus adaptée pour ces milieux. L'objectif de cette mesure est de travailler avec EHLG et le CEN Aquitaine sur le projet, en lui permettant de faire des expérimentations sur le site Natura 2000.
Conditions particulières	L'animateur natura 2000 sera associé à cette démarche. De plus l'animateur Natura 2000 aura pour mission de partager ce travail avec les éleveurs du site
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Prise en compte des elements dans les diagnostics pastoraux et les plans de gestions
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de réunions réalisées Sites suivis sur le territoire Cizain dans le cadre de cette démarche.

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	MAEC Ouvert et herbe	130	50	**23880**	Nb x rémunération : (95.52x 50) :4776
1.2	MAEC herbe	156	70	**26404**	Nb x rémunération : (75.44 x 70) : 5280.8
1.3	Animation	/	/	**2000€**	Préparation et participation au CLE 2j/an x5ans : 2000
1.4	Animation	/	/	**2500**	10 jours

1.5	Animation	/	/	**2000€**	Participation au réunion 2j/an x5ans :400*5 :2000

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure en charge de l'animation, Exploitants agricoles, gestionnaire d'estive, AFP, groupements pastoraux,…
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, Chambre d'agriculture, EHLG, CEN Aquitaine, DREAL, DDTM,….
Mesure éligible selon PDRH	**MAEC** - SHP-systèmes pastoraux et herbagers (47.15€/ha) - Herbe-09- gestion pastorale (75.44€/ha) - Ouvert 02 – maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (86.04€/ha) **Contrats sur les parcelles non agricoles (pas déclarées à la PAC)** A32304R gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique A32302P – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis
1.2		Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis
1.3	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Suivis	Suivis
1.4			expérimentation		
1.5					

E-D Gestion-animation	Conserver et restaurer les zones humides	Priorité 2
Contexte	Les zones humides nécessitent d'être protégées de par l'intérêt écologique qu'elles présentent en tant qu'habitats naturels d'intérêt communautaire mais également en ce qui concerne les espèces patrimoniales qu'elles abritent. En effet, dans la mesure où elles constituent des milieux très variés (sources, tourbières…), elles accueillent également une faune et une flore particulière. Afin de préserver le cortège d'espèces de ces habitats, et de préserver leur fonctionnalité écologique (stockage et épuration de l'eau), il est nécessaire de mettre en défens ces zones humides dégradées pour une restauration de l'habitat. En outre, la préservation des zones humides permet d'assurer la pérennité et la qualité des ressources en eau sur le site.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est de favoriser une gestion extensive dans le but de conserver / restaurer les zones humides, en favorisant un pâturage extensif.**	
Actions proposées	**1.1 Conserver les zones humides en favorisant un pâturage extensif adapté, à travers la mise en place d'équipements.** **1.2 Restaurer les zones humides dégradées.**	
Habitats concernés	3260-1 : Herbier aquatique enraciné submergé des eaux courantes à Potamot 7140 : Tourbières de transition et tremblants 7150-1 : Dépressions sur substrats tourbeux Toutes les zones humides	
Espèces concernées	/	
Localisation de la mesure		

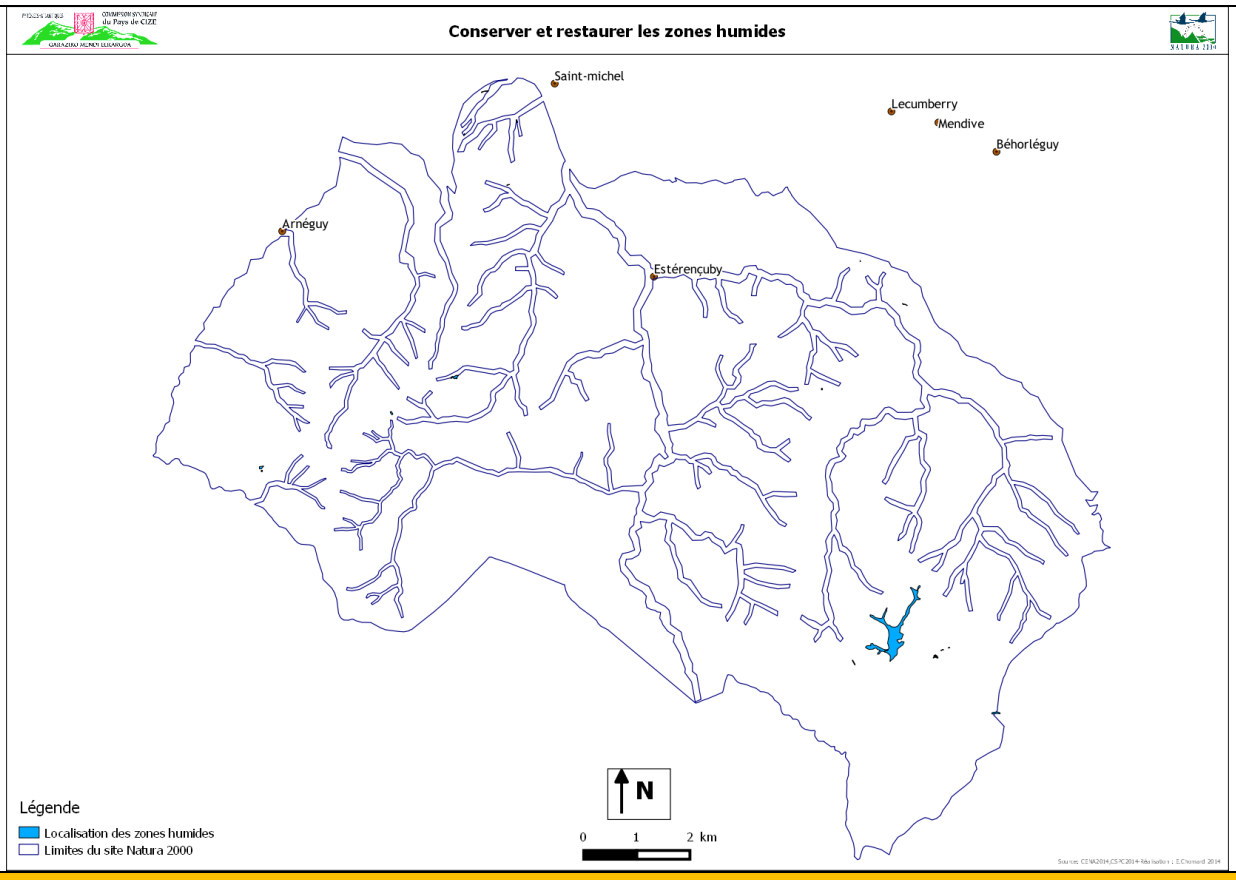

Description des mesures	
1. 1 Conserver les zones humides en favorisant un pâturage extensif adapté, à travers la mise en place d'équipements	
Principes et techniques	L'action visera à : - Gérer la pression de pâturage (définition des périodes, le bétail adapté, le chargement optimal…), - Proposer des équipements annexes (abreuvoirs) qui remplacent l'utilisation actuelle.
Conditions particulières	- Pâturage à réserver aux secteurs portants, - le chargement instantané ne devra pas dépasser les 0.5UGB/ha, - le petit bétail (type ovin) sera prioritaire.
Conditions d'éligibilité	Sont ciblés toutes les zones humides où la fréquentation du bétail (piétinement) a été évaluée lors du diagnostic écologique comme étant un facteur de dégradation.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des pelouses d'intérêt communautaire, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés. Nombre d'ha engagés. Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC.
1.2 Restaurer les zones humides dégradées	
Principes et techniques	Plusieurs zones humides du site présentent des dégradations liées principalement à la présence des troupeaux : piétinement, sur-consommation des espèces végétales de zones humides. Afin de préserver le cortège d'espèces de ces habitats, et de préserver leur fonctionnalité écologique (stockage et épuration de l'eau), il est nécessaire de mettre en défens ces zones humides dégradées pour une restauration de l'habitat. Cette action vise à : - Fermer en partie ou entièrement les zones en mauvais état de conservation, - Proposer des équipements annexes (abreuvoirs) qui remplacent l'utilisation actuelle.

	1 abreuvoir serait à installer.
Conditions particulières	Les zones seront clôturées à l'aide de fil de fer barbelé qui devra permettre aux ovins de pâturer
Conditions d'éligibilité	Sont ciblés toutes les zones humides qui sont dans un état de conservation dégradé et / ou altéré à cause de la pression de pâturage (déchaussement des plantes, trous, …)
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des ZH, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique. Cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrement, diversité.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Nombre d'agriculteurs engagés dans une MAEC à enjeux localisées Nombre d'abreuvoirs posés Nombre de zones humides mises en défens

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (4ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Contrat MAEC	23	23	3000€	3000€ (abreuvoir)
1.2	Contrat Mise en defens	25	25ha 1km de clôture	7000€ + devis	7 euros le mètre (piquets/clôture/main d'œuvre)

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure en charge de l'animation, Exploitants agricoles, gestionnaire d'estive, AFP, groupements pastoraux,…
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, Chambre d'agriculture, EHLG, CEN Aquitaine, DREAL, DDTM, CAZH….
Mesure éligible selon PDRH	**MAEC :** **Contrats sur les parcelles non agricoles (pas déclarées à la PAC) :** A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1		Identification zone + abreuvoir	MAEC		
1.2			Mis en place clôture		

E-E Gestion-animation	Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)	Priorité 2
Contexte	Certaines zones (Esterenguibel, Phagacette, …) présentent un paysage bocager particulièrement remarquable. En effet, les parcelles y sont de taille modérée et délimitées entre elles par un important réseau de haies composées d'espèces locales caducifoliées (Frêne, Chêne, Prunellier, Aubépine, Eglantier…). Ces linéaires arborés sont particulièrement favorables et importants pour la faune au sens large. Ils constituent en effet des zones de transit, de reproduction et de chasse pour de nombreuses espèces animales. Le site de Mikelauenzilo abrite en été une colonie de près de 500 rhinolophes euryales pour la mise-bas et l'élevage des jeunes.	
Objectifs de gestion	Les haies, bosquets constituent des corridors de déplacements pour certaines espèces, pour d'autres ce sont des zones de nidifications. **Il apparaît donc essentiel de les préserver, voire de les améliorer.**	
Actions proposées	**1. 1 Préserver la mosaïque agricole et forestière (entre bosquets, haies, …)** **1.2 Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion**	
Habitats concernés	Ourlets 6430 Et prairies	

Espèces concernées	Pie grièche écrcheur, Pic à doc blanc, Pic Noir, Pic Mar, … Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minipotère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées.

Localisation de la mesure

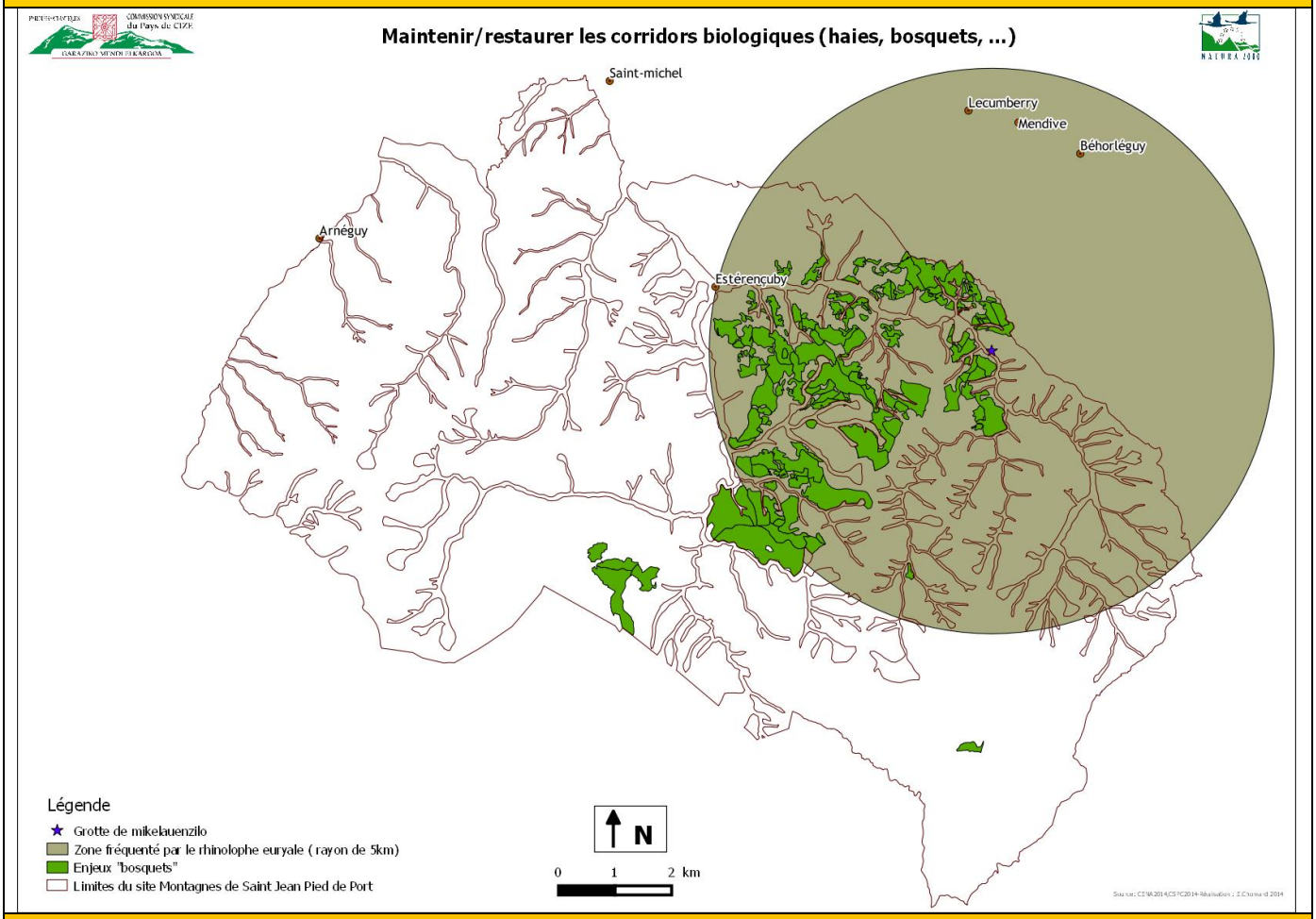

Description des mesures

1. 1 Améliorer la mosaïque agricole et forestière (entre bosquets, haies, …)

Principes et techniques	Les linéaires arborés, les arbres isolés, les bosquets et les haies constituent des corridors de déplacement préférentiels pour les chauves-souris à condition d'être correctement entretenus. L'action vise à favoriser : 1) Plantation et entretien de haies, 2) Entretien des arbres isolés, 3) Entretien des bosquets,
Conditions particulières	Établir, pour chaque territoire, le plan de gestion de chaque type d'arbre éligible aux MAEC et chaque bosquet qui précisera les modalités d'entretien (le type de taille à réaliser : taille en têtard ou émondage, élagage,le nombre de tailles à effectuer, au minimum 1 fois en 5 ans,….) <u>Pour les haies :</u> -Des opérations d'entretiens devront etre réalisées 1 à 2 fois à en 5 ans, dont une au cours des 3 premières années, et avec au maximum une taille par an. -Opération de restauration et/ou d'entretien (taille, élagage, étêtage, débroussaillage…) à réaliser en période hivernale.

	-Le matériel autorisé pour la taille, ne devra pas éclater les branches (lamier, tronçonneuse, sécateur) -Favoriser les haies pluristratifiées, avec lisières herbacées. <u>Pour les bosquets :</u> -taille des faces extérieures au moins 2 fois en 5 ans pour limiter le développement latéral pour les bosquets d'au moins 3 - 4 ans. -taille de formation (de 3 à 15 ans environ) et élag age (de 5 à 20 ans environ) pour des arbres de hauts jets (définis lors du diagnostic), à raison d 'une taille tous les 2 à 3 ans en fonction de la croissance des sujets. -interventions uniquement hivernales (du 1er novembre au 15 février).
Conditions d'éligibilité	Cette mesure sera mise en priorité : - sur les haies situées dans un rayon de 2.5km autour des gites de reproduction des chauves-souris, ce qui correspond à la distance que parcourent la plupart des individus pour rejoindre leurs terrains de chasse. - sur les bosquets qui constitue un habitat d'espèces (pie grièche écorcheur).
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des haies, dès l'arbre ou des bosquets. Suivis des populations de chiroptères, des pics, de pie grièches, …
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrat signés Nombre d'arbres isolés/linéaire de haies et surface de bosquets engagés. Diagnostics des contrats Natura 2000 et MAEC engagés
1.2 Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion	
Principes et techniques	La haie champêtre, ou haie bocagère, est composée d'un ensemble d'arbres, d'arbustes et de buissons "de pays" en mélange, formant une ligne dense de végétation. Caractérisant les territoires ruraux, elle est située en limite de parcelle pâturée ou cultivée, le long des routes, des chemins et des cours d'eau. La densité des haies est liée à la nature de l'activité agricole et leur aspect aux pratiques de gestion qui leurs sont appliquées. L'objectif de l'action est de **- répertorier les haies, de connaître quelles sont les pratiques d'entretien.** (Cette action pourrait être menée en partenariat avec une classe section paysager) - **communiquer sur le rôle de ces haies, les modalités d'entretien** (plaquette d'infos,…)
Conditions particulières	La mise en place d'une typologie des haies passe par : - La réalisation d'un diagnostic du patrimoine arboré du territoire à partir d'un état des lieux. - La définition des objectifs du gestionnaire.
Conditions d'éligibilité	Les zones prioritaires sont inscrites dans un rayon de 2.5 km autour des gites principaux, ce qui correspond à la distance que parcourent la plupart des individus pour rejoindre les terrains de chasse.
Indicateurs d'évaluation	Etat de conservation des haies, des arbres ou des bosquets, Suivis des populations de chiroptères, des pics, de pie grièches, … Linéaire, surface et nombres d'arbres entretenus
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de contrats signés Surfaces contractualisées Diagnostics des contrats Natura 2000 et MAEC à enjeux localisées engagés

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	MAEC		6ha de bosquets 600 ml de haies	11393,6	Bosquet : 6hax 364.62 : 2187,72 Haies : 100ml x0.91 : 91 2278

1.2	Animation	/	/	1400€ animation + devis impression	Monter un partenariat avec un lycée : 2jours : 400€ Suivi du projet : 1jour :200€ Valorisation du projet (réunion d'info +plaquette): 4jours : 800€+ devis plaquette

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants agricoles, gestionnaire d'estive, propriétaires privés, CEN aquitaine, GCA,…
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, Chambre d'agriculture, EHLG, CEN Aquitaine, DREAL, DDTM, GCA, Conseil général….
Mesure éligible selon	**MAEC** Linea 1 : entretien des haies localisées (0.91€/ml) Linea 4 : entretien des bosquets (364.62€/ha) **Contrats sur les parcelles non agricoles (pas déclarées à la PAC)** A32306 P- Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets. A32306 R- Chantier d'entretien de haies d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	Communication +passation de contrat	suivis	suivis
1.2		partenariat	Mis en œuvre + suivi	valorisation	valorisation

2/Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire associées

F – A Gestion	Conserver des hêtraies du site	Priorité 1
Contexte	La majorité des hêtraies du site souffre d'un problème de structure, rétablir les composantes structurelles naturelles des hêtraies, favorables à la faune et la flore forestière et assurant une meilleure résilience de l'écosystème forestier est un enjeu fort. Cette action cible l'organisation dans l'espace des strates ligneuses et herbacées, un rééquilibre entre les différentes classes d'âges des peuplements, et la constitution d'une trame d'habitat relatif à la nécromasse forestière.	
Objectifs de gestion	L'objectif principal de cette action est le retour **d'un caractère plus naturel de l'ensemble des hêtraies du site**. Les hêtraies acidiphiles sont ciblées en priorité. Les autres hêtraies peuvent faire l'objet de cette action contractualisable en tant qu'habitat d'espèce.	
Actions proposées	**1.1 Favoriser l'hétérogénéité des strates et développer la végétation des sous étages.** **1.2 Augmenter la nécromasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies.** **1.3 Opération de conservation des hêtraies acidiphiles.**	
Habitats concernés	9120 – Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx Autres hêtraies (hêtraies chênaies, hêtraies neutrocalcicoles, …)	
Espèces concernées	1087 – La Rosalie des Alpes *(Rosalia alpina),*4026 – Le Rhysode *(Rhysodes sulcatus)* 1308 – Barbastelle d'europe *(Barbastella barbastellus*) 1303- Petit rhinolophe *(Rhinolophus hipposideros)* 1305- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryal)* 1324- Grand murin *(Myotis myotis)* A239 – Pic à dos blanc *(Dendrocopos leucotos)* A236 – Pic noir *(Dryocopus martius)*	

Localisation de la mesure

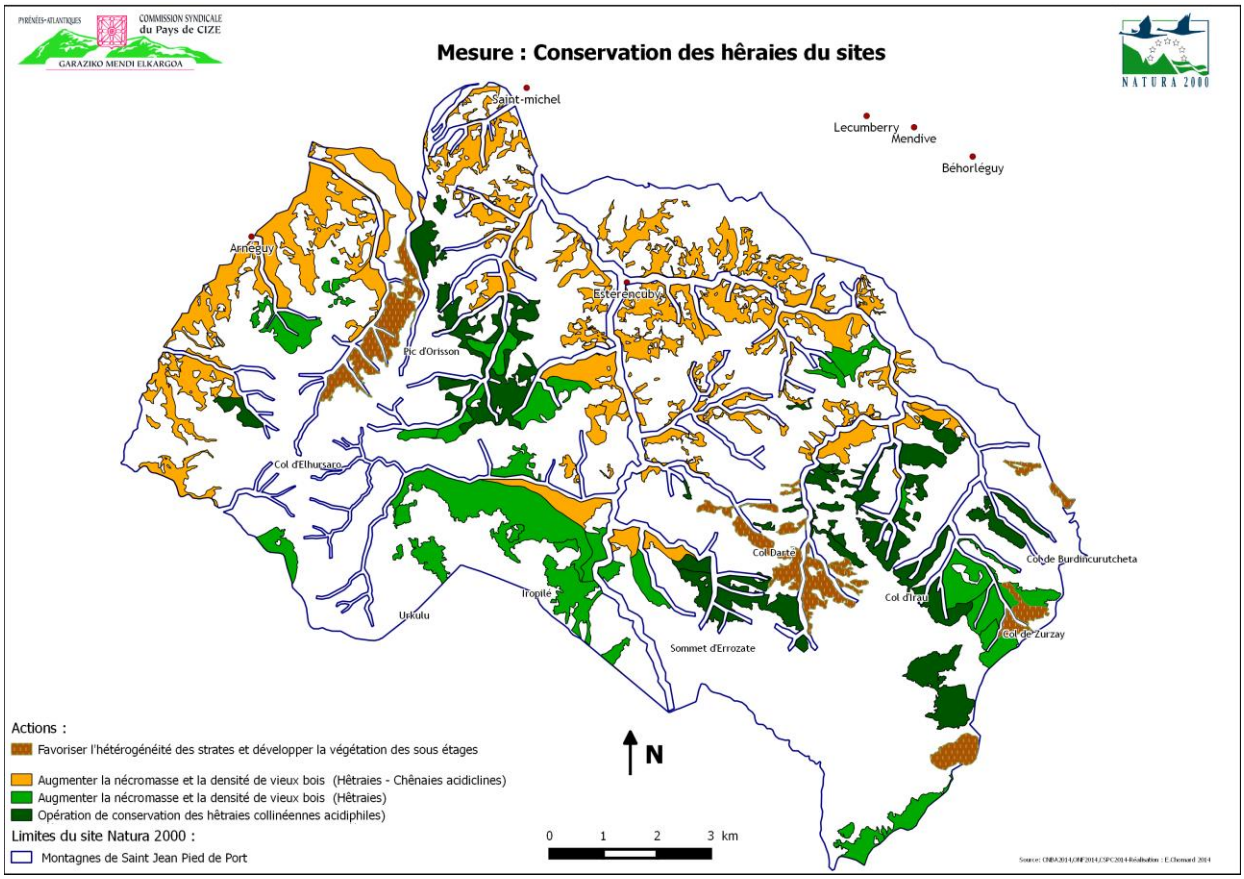

Description des mesures

1.1 Favoriser l'hétérogénéité des strates et développer la végétation des sous étages

Principes et techniques	L'objectif de cette mesure est de **complexifier la structure des peuplements de hêtre** sur un plan vertical et horizontal. Cette opération permettra dans un premier temps de **rééquilibrer les différentes classes d'âges** à l'échelle de l'unité de gestion, ce qui aura un impact positif sur la flore des sous-bois. La diversité structurelle est recherchée en priorité dans les secteurs décapitalisés (perdu en capital) et riches en petit bois. Les opérations comprennent : -Le **maintien du sous étage existant** lors des coupes et travaux forestiers. La désignation des bois se fera par le haut. Les cahiers des charges d'exploitation préciseront les consignes particulières liées aux sous étages. Les essences telles que le Houx et les Ifs sont à préserver en priorité. -Dans les jeunes peuplements (petit bois à bois moyen) seront mises en œuvre **des coupes d'éclaircie avec abandon des produits de coupes** (opération favorable à la nécromasse) afin de favoriser la pénétration de la lumière. Les interventions seront menées sur des surfaces réduites (inferieure à 1ha) de manière à diversifier la structure d'une même entité forestière. Des actions équivalentes pourront être envisagées dans les peuplements plus mâtures, en phase de régularisation.
Conditions particulières	-Les actions d'ouverture seront réalisées de l'extérieur vers l'intérieur des peuplements. -Les habitats secondaires intra forestiers (sources, blocs rocheux, cours d'eau, etc…) feront l'objet de toutes les attentions vis-à-vis du gestionnaire. Leurs présences imposent en règle générale une non intervention à leurs abords. Respecter la période d'autorisation des coupes comprise entre le 15 novembre et le 15 mars (début de la nidification des oiseaux). En présence d'arbres à cavités, et dans un

	souci de préservation des chauves-souris arboricoles, la période d'autorisation des travaux sur ces arbres sera définie au moment du diagnostic.
Conditions d'éligibilité	L'action visera en priorité les hêtraies acidiphiles en mauvaises état de conservation.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Relevés dendrométriques caractérisant la structure du peuplement (densité, classes d'âge, surface terrière) en début et fin de contrat. Etat de conservation des hêtraies, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Préconisations prise en compte Participation de l'animateur Natura lors de travaux de gestion Rapport photographique
1.2 Augmenter la nécromasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies	
Principes et techniques	La nécromasse désigne la masse de matière organique morte présente dans un écosystème. Composants essentiels des écosystèmes forestiers, **le bois mort ou sénescent** est un facteur de naturalité dont dépendent la majorité des espèces forestières. Au vu des diagnostics écologiques, il apparaît important d'améliorer la nécromasse et de définir des secteurs de vieillissement qui contribueront à terme au développement de la biodiversité globale du site et seront favorables à la constitution d'une trame écologique indispensable à la recolonisation de certains secteurs forestiers pauvres en espèces. Les opérations consistent en : **La désignation d'îlots de vieillissement et de sénescence dans les hêtraies** doit se localiser dans les surfaces en sylviculture ou susceptibles de pouvoir être exploitées (propriétaires privés). Le seuil minimum de 0.5 ha est obligatoire. D'une manière idéale les différents îlots constitués sur l'ensemble des hêtraies du site doivent combiner différentes structures, classes d'âges et situations topographiques. Les îlots seront implantés de préférence au cœur des peuplements ou dans les zones à fortes valeurs paysagères ou touristiques **La désignation des arbres biologiques** (ou à défaut, arbres jouant à terme le rôle d'arbre biologique) doit comme pour les îlots de sénescence se situer dans les secteurs soumis à exploitation forestière (forêts gérées). Le statut d'arbre biologique devra être conservés jusqu'à la mort de l'arbre. Toutes les essences sont susceptibles d'être désignées mais le marquage de hêtres ou de chênes est un impératif minimum. Une **analyse spatiale** se fera sous pilotage de l'animateur en concertation avec le propriétaire et le gestionnaire, de manière à établir une trame écologique viable et utilisable par l'entomofaune forestière. Les secteurs non sylvicoles, laissés en libre évolution seront pris en compte comme foyer potentiel de biodiversité lors de la désignation des îlots et des arbres biologiques. Cette action se combine aux mesures forestières définies dans la charte Natura 2000 du site. On notera que les opérations d'irrégularisation avec abandon des bois sur place seront bénéfiques à la nécromasse forestière.
Conditions particulières	- Les arbres contractualisés ne devront pas faire l'objet d'une exploitation pendant une période de 30 ans. - Ilots forestiers de minimum 0,5 ha comprenant au moins 10 arbres présentant des cavités, fissures, ou branches mortes, - Mesure associée à la mise en place d'une information à destination des usagers de la forêt. -Définition d'un seuil pour l'éligibilité aux arbres biologiques (**8 tiges/ ha)** L'engagement visant à développer des bois sénescents a une durée de 30 ans.
Conditions d'éligibilité	-Les arbres étant situés dans **des habitats d'espèces** pour l'avifaune et/ou les insectes saproxyliques et/ou les chiroptères. Concerne des arbres présentant des cavités,

	fissures, ou branches mortes. -Seules les surfaces en sylviculture ou susceptibles d'exploitation sont éligibles. -Cette mesure est contractualisable des lors qu'elle dépasse les normes en vigueur mises en œuvre par les gestionnaires forestiers (ONF et CRPF essentiellement).
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des hêtraies, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Localisation et cartographie au 1 : 1000 ème des îlots de vieillissement ou de sénescence et localisation des arbres biologiques désignés Marquage visuel (peinture) sur site et rapport de situation fournie aux gestionnaires pour prise en compte.
1.3 Opération de conservation des hêtraies acidiphiles	
Principes et techniques	Compte tenu de la desserte existante (très présente), cette mesure est **non prioritaire** contrairement aux autres mesures de cette fiche action. Cependant, l'exploitation forestière implique régulièrement l'aménagement d'une desserte d'exploitation pouvant occasionner une altération des habitats forestiers. Dans la plupart des cas, l'altération est temporaire et sans conséquence irréversible pour l'écosystème (chose particulièrement vraie pour les hêtraies acidiphiles). Dans une optique de ne pas accroître un linéaire de voirie (déjà conséquent en forêt publique), cette mesure prévoit la possibilité de mettre en œuvre des moyens de débardages alternatifs (câble, chevaux).
Conditions particulières	Sont éligibles les opérations de voirie programmées par les documents de gestion en vigueur ou les opérations de voiries non programmées ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.
Conditions d'éligibilité	Les projets d'exploitations forestières situées dans les hêtraies d'intérêt communautaires.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Expertise écologique après réalisation des travaux d'exploitation et de débardage (retour d'expérience).
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Réunions Compte rendu de réunion

Bilan des coûts

Code mesure	*Outils/Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Contrat natura + charte natura	317.67	100	/	Sur barème (maximum 100x1120 : 112000)
1.2	Contrat natura	1752	300	8ha	(8ha*2000) 16000€
1.3	Contrat natura 2000	Non défini	Non défini	/	Sur devis

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants forestiers, propriétaires privés,commission syndicale, communes
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,ONF, CRPF, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive (plafond 1120€ /ha) F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22712 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. (Le montant de l'aide est en outre plafonné à 2 000 € par hectare engagé.) F22709 : prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes forestières
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales <u>Pour les contrats terrestres non forestiers</u> :

	FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Communication	Mise en œuvre	Mise en œuvre	suivi	suivi
1.2	Communication	Mise en œuvre	Mise en œuvre	suivi	suivi
1.3	Sera mise en place au besoin				

F – B Gestion	Rétablir les lisières	Priorité 1
Contexte	Les lisières intra forestières et extra forestières constituent des **biotopes** de première importance pour les milieux forestiers comme pour les milieux agropastoraux et jouent un rôle fondamental dans la biologie de nombreuses espèces (zone de refuge, de chasse, de transit, foyer de biodiversité). Partie intégrante de **l'écosystème forestier**, le diagnostic écologique a mis en lumière la très faible représentation de ces écosystèmes sur le site de la montagne de Saint Jean Pied de Port, contribuant entre autre à l'état de conservation défavorable observée sur une partie des forêts du site. Sur le site les lisières sont souvent dans un état dégradé car : -les végétations de lisières et de fourrés contribuent en contexte sec à **la propagation du feu** et à sa pénétration en forêt. La biomasse propre à un manteau arbustif et à son ourlet implique de mettre en œuvre une gestion adaptée aux problématiques des feux pastoraux. -en bordure de zones pastorales, la forêt joue un rôle d'abri pour le bétail. De ce fait les lisières internes et externes sont souvent impactées tant par l'**abroutissement que par le piétinement.** En vue de leur restauration, des opérations de mise en défens peuvent s'avérer nécessaire.	
Objectifs de gestion	**Aussi les mesures proposées dans cette fiche action ont pour but la restauration de ces écosystèmes intermédiaires. Leur position implique la prise en compte de la gestion des zones pastorales et des forêts.**	
Actions proposées	**2.1 Mises en œuvre d'une gestion adaptée aux problématiques des feux pastoraux** **2.2 Limiter et contrôler l'impact du piétinement dans les bordures forestières** **2.3 Restauration des lisières intra forestières**	
Habitats concernés	9120 – Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx 6430 – Mégaphorbiaie hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards 5110 - Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) 4030 - Landes sèches européennes	
Espèces concernées	1308 – Barbastelle d'europe *(Barbastella barbastellus)* 1324 - Murin à oreilles échancrées *(Myotis emarginatus)* 1303 – Petit rhinolophe *(Rhinolophes hipposideros)* 1304 – Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) 1305 – Rhinolophe euryale *(Rhinolophus euryale)* 1310 - Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii Kuhl, 1817*)	
Localisation de la mesure		

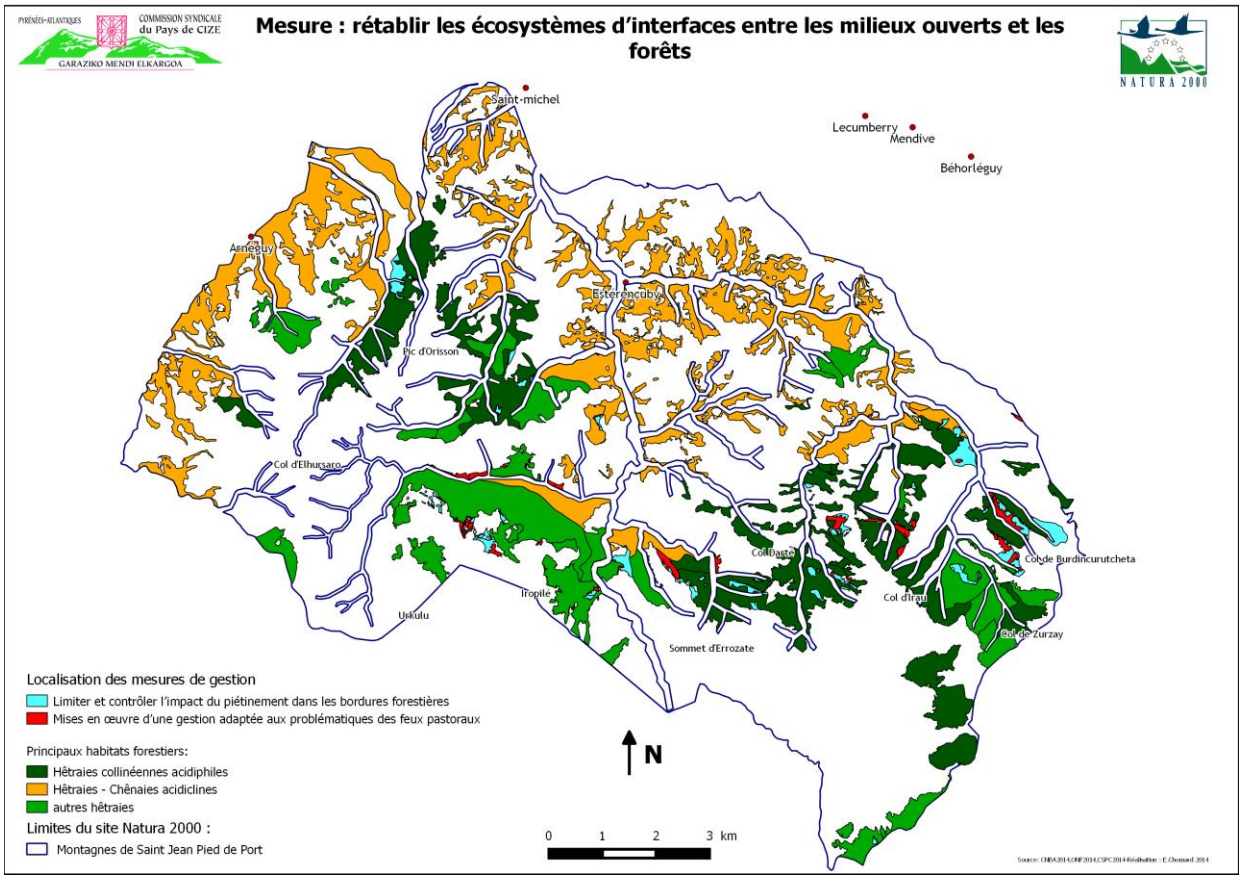

Description des mesures	
2.1 Mise en œuvre d'une gestion adaptée aux problématiques des feux pastoraux	
Principes et techniques	L'objectif de cette mesure est double : **limiter l'impact des feux pastoraux** sur les forêts et de **maintenir les formations de lisières** intra forestières d'intérêt communautaire. A cette fin, dans les secteurs sensibles identifiés, la conduite des feux pastoraux est remplacée par des opérations de débroussaillage manuel ou mécanique. Les zones débroussaillées se feront **hors du massif forestiers** et serviront d**e bande DFCI dont le dimensionnement (d'un minimum de 10 m)** sera conditionné par les facteurs biotiques (type de végétation, densité d'embroussaillement, taux de combustion, etc.) et abiotiques (topographie, orientation, etc.) de la zone cible. La mesure comprend donc : - une phase de diagnostic permettant, d'évaluer les possibilités de restauration des lisières et la nature et le dimensionnement des débroussaillage/broyage en DFCI, ainsi que la planification d'intervention, - une phase de travaux de débroussaillage adaptée aux situations topographiques et stationnelles - la contractualisation d'un pâturage dirigé et suffisamment intensif permettant de conserver une zone DFCI en état.
Conditions particulières	Mesure qui se combine avec les missions de la **Commission Locale d'Ecobuage** et les missions d'animation du site. L'accord de l'ensemble des acteurs locaux est un impératif dans la réussite de cette mesure. La mise en œuvre de cette mesure est nécessaire à l'éligibilité des mesures 1.3 de la fiche action F1 (amélioration de l'état de conservation des hêtraies du site) et 2.3 de la présente fiche action Cette mesure est en liaison avec les actions agropastorales.
Conditions d'éligibilité	Les secteurs forestiers les plus impactés par les incendies ou par la pression du bétail sont

	pré ciblés.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi de végétation et hauteur de végétation par transect linéaire (méthode stratiscopique).
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de diagnostic réalisés. Nombre de ml de bandes pare-feu réalisées.
2.2 Limiter et contrôler l'impact du piétinement dans les bordures forestières	
Principes et techniques	La mise en œuvre d'un système d'exclos, dont les caractéristiques techniques seront à adapter **aux particularités topographiques et** au pastoralisme du secteur cible, afin de maintenir sur une période définie le bétail hors des bordures forestières. La mise en défens se fera de manière préférentielle par : -la mise en place de **clôtures électrifiables** mobiles (ou semi mobile) adaptées à la nature du bétail (1, 3 ou 5 fils) dans les secteurs où l'impact est saisonnier et facile d'accès (nécessaire au montage démontage de la clôture). Des clôtures mobiles sont aussi à envisager dans les secteurs de plus hautes altitudes pouvant être soumis à des conditions météorologiques peu favorables susceptibles d'occasionner une casse importante (neige notamment), -lorsque le bétail est présent sur une grande partie de l'année et que les conditions topographiques le permettent, la mise en place d'une clôture fixe de fils barbelés (3 fils) sera recherchée. D'autres techniques que le système d'exclos, peuvent être envisagé : -Opération sylvicole avec abandon des bois destinée à structurer l'étagement de la lisière. Les arbres et houppiers démontés pourront éventuellement être disposés de façon à créer un obstacle naturel limitant ou obstruant la circulation du gibier ou du bétail. Par principe et compte tenu du faible retour d'expérience dont nous disposons dans la gestion et la restauration d'habitat de lisière, la réalisation de cette lisière se fera sur des surfaces de faibles importances et de manière discontinue. Une étude comparative avec la végétation hors exclos doit être envisagée afin d'évaluer les résultats et la pertinence des actions mises en œuvre. Dans les secteurs où la fréquentation par le grand public est notable, cette mesure peut se combiner à des actions de communication (mesure F22714 ou A32326P). Cette action peut-être complémentaire avec les mesures agropastorales.
Conditions particulières	La concertation locale et l'accord de l'ensemble des usagers est un impératif préalable à la mise en œuvre d'une telle mesure. Les accès principaux permettant une liaison entre la forêt et la zone pastorale seront maintenus. Il ne s'agit pas d'exclure totalement le bétail des forêts mais de récréer une séquence de végétation en meilleur état de conservation. La mise en œuvre de cette mesure est conditionnée par la prise en compte des problématiques de feux pastoraux (mesure 2.1)
Conditions d'éligibilité	Lisières étant soumises à une forte pression pastorale.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi de la végétation (dans et hors exclo) par méthode sigmatiste et transect linéaire (méthode stratiscopique)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Localisation et cartographie au 1 : 1000 ème des zones mises en exclos
2.3 Restauration des lisières intra forestières	
Principes et techniques	**Cette mesure s'inscrit en continuité avec les précédentes.** L'objectif est d'intervenir à l'intérieur des peuplements, dans une zone de 50 m depuis la bordure extérieure. Des opérations sylvicoles ou de non intervention seront envisagées dans le but de favoriser l'étagement de la végétation favorable à la restauration de lisières. Les actions sylvicoles d'opération d'irrégularisation, de taille et d'abattage ou

	d'aménagement de lisières étagées entrent en ligne de compte de cette mesure. La création d'îlot de vieillissement en bordure forestière peut être envisagée en complément d'opérations sylvicoles à but non productif où l'abandon des bois est obligatoire.
Conditions particulières	Action à mener en concertation avec les objectifs de production du propriétaire et le gestionnaire forestier.
Conditions d'éligibilité	Cette mesure concerne toute les lisières du site.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi de la dynamique ligneuse et herbacée (en début et fin de contrat)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Localisation et cartographie au 1 : 1000 ème des zones où l'action a été mise place.

Bilan des coûts

Code mesure	*Outils/Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
2.1 (débroussaillage)	Contrat	307 ha	Celles accessibles où on peut faire des pare feux 20ha	5000	250€/ha*20ha : 5000
2.2 (clôture)	Contrat ONF	214 ha	1000m	7000	7 euros le mètre (piquets/clôture/main d'œuvre)
2.3	Contrat	402ha	A définir lors de l'animation	/	/

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure en charge de l'animation ,Exploitants forestiers, propriétaires privés,commission syndicale, communes
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,ONF, CRPF, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	F22713 Opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitat (F22701) A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique F22710 Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22715 Travaux d'irrégularisation des peuplements forestiers selon une logique non productive F22717 Travaux d'aménagement de lisière étagée
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales <u>Pour les contrats terrestres non forestiers</u> : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1		Réalisation des diagnostics	Travaux de débroussaillage (Contrat)	Contractualisation mesure gestion pastorale	Contractualisation mesure gestion pastorale
1.2			Réalisation des diagnostics	Mise en place de clôture (contrat)	
1.3			Mise en place d' un suivi		

F – C Gestion	Valoriser les population de Rosalie des Alpes	Priorité 3
Contexte	La Rosalie des Alpes est bien représentée sur le site Natura 2000, et l'espèce semble occuper l'ensemble des hêtraies de la montagne de Saint-Jean Pied de Port. Au-delà des frontières du site Natura 2000, la Rosalie se rencontre sur Iraty à l'Est comme sur Hayra à l'Ouest, laissant envisager une bonne connectivité entre les populations de l'espèce.	
Objectifs de gestion	L'objectif est le maintien et l'amélioration des effectifs de la Rosalie des Alpes sur le site Natura 2000. Cet objectif se positionne en complément des actions menées en faveur de la biodiversité intrinsèque (Cf fiche FA et FB), qui sont bénéfiques à l'ensemble du cortège saproxylique.	
Actions proposées	**2.1 Mises en place de niches attractives,** **2.2 Mise en place de panneaux de communication.**	
Habitats concernés	9120 – Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx	
Espèces concernées	1087-Rosalie des Alpes	
Localisation		
La localisation de cette action sera définie lors de la phase d'animation.		
Description des mesures		
2.1 Mises en place de niches attractives		
Principes et techniques	Cette mesure consiste à offrir des niches attractives (de quelques m³) favorables à la reproduction de l'espèce dans les zones exploitées régulièrement (place de dépôt, bois de chauffage) Cette mesure vise à installer des niches plus attractives en disposant, **à proximité des piles de bois, des troncs de hêtre de gros diamètre de 2m de long au moins,** en situation bien ensoleillée (chablis, lisière sud) (Duelli & Wermelinger 2005). Ces troncs seront laissés sur place pendant **3 années au moins** ou déplacés avant l'émergence sur des sites favorables riche en bois mort. On peut aussi choisir de laisser sur place des souches hautes lors de la coupe. Il convient d'insister sur trois points cruciaux pour que les niches soient attractives : - le bois doit être ensoleillé, - le diamètre doit être supérieur à 20 cm, - le bois ne doit pas être en contact avec l'humidité du sol (dressé ou, plus simplement, posé sur des bases. Selon l'accessibilité, on peut aussi envisager de couper des troncs à 2 m de hauteur à l'aide d'un processeur et de laisser les souches en place).	
Conditions particulières	Les autres précautions à prendre dans les régions habitées par la Rosalie sont les suivantes : - ne pas abattre tous les vieux hêtres dépérissant en situation ensoleillée ; - évacuer rapidement les bois de feu abattus et débités. En cas de stockage en forêt durant l'été, veiller dans la mesure du possible à placer les piles à des endroits ombragés, peu attractifs pour les femelles. Cette action doit impérativement être menée avec une action de sensibilisation/ communication.	
Conditions d'éligibilité	Ces niches devront être mises sur le bord d'un chemin/route fréquentée par le public.	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi des populations de Rosalie Questionnaire afin de savoir si la population locale connait cette espèce.	
Evaluation de la mise en	Localisation des niches attractives	

œuvre de la mesure	
2.1Mises en place d'outil de communication	
Principes et techniques	La signalétique ici proposée consiste en un panneau en bois et comprend le logo Natura 2000 ainsi que les 3 idées clés de la démarche, à savoir : Un réseau écologique européen, Préservation de la biodiversité, Et un zoom sur la Rosalie des Alpes et son habitat.
Conditions particulières	Ce panneau d'information devra avoir une vocation pédagogique et ludique. Les dimensions du panneau sont à adapter en fonction du panneau en complément duquel cette signalétique viendra, de sorte à rester visible sans cependant occulter ou paraître plus grande que l'information première. La fabrication sera faite de préférence selon les normes d'éco-compatibilité
Conditions d'éligibilité	Ces panneaux d'information devront être situés à côté des niches attractives, la zone prés sentie est le long du chemin de saint jacques de Compostelle.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Ponctuellement, réaliser des comptages sur des sites représentatifs afin de vérifier la connaissance du terme « Natura 2000 » et la connaissance de la Rosalie des Alpes.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Localisation des panneaux de communication

Bilan des coûts

Code mesure	*Outils/Type de financement*	*Surface éligibles (ha)*	*Surface d'intervention (ha)*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Animation	/	/	1000€	5 jours *200 :1000€
1.2	contrat	/	/	700€	Conception et réalisation : 200 € 2 tables de lecture : 500€

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants forestiers, propriétaires privés,commission syndicale, communes
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,ONF, CRPF, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	F22713- Opérations innovantes au profit d'espèces et d'habitat (F22701) F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt (3 000 € par panneau L'emploi de cette mesure est en outre plafonné à 15 000€ par contrat/6ans)
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres non forestiers : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1			Action devant être menées en simultanées		
1.2					

3/Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site

O-A Gestion	Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères	Priorité 1
Contexte	Plusieurs **rapaces et corvidés** ainsi que des **chiroptères** dépendent du milieu rupestre pour nicher et pour hiberner. Un dérangement en période de reproduction peut parfois être suffisamment important pour engendrer une diminution du succès reproducteur ou d' hivernation. Ces dérangements peuvent être de nature multiple : écobuage, survol d'hélicoptère, battue, photographe animalier, randonneurs, escaladeurs… L'ensemble des actions proposées ne concernent ni le Gypaète Barbu, ni le Vautour Percnoptère qui font l'objet de PNA.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est de limiter les risques de dérangements anthropiques des espèces d'intérêt communautaires**	
Actions proposées	**1.1 Définir de zones de tranquillité prioritaires,** **1.2 Mise en place d'un conventionnement avec les différents utilisateurs du site, afin de**	

	réduire les risques de dérangements, **1.3 Développer un partenariat avec la FFME.** **1.4 Sensibiliser les éleveurs au piégeage des renards, afin de réduire les battues.**
Habitats concernés	8310-1 grottes à chauves-souris 8230-3 pelouses pionniers montagnardes 8210 pentes rocheuses calcaires
Espèces concernées	**Vautour fauve, Faucon Pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Crave à bec rouge** **Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minoipotère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées.**

Localisation de la mesure

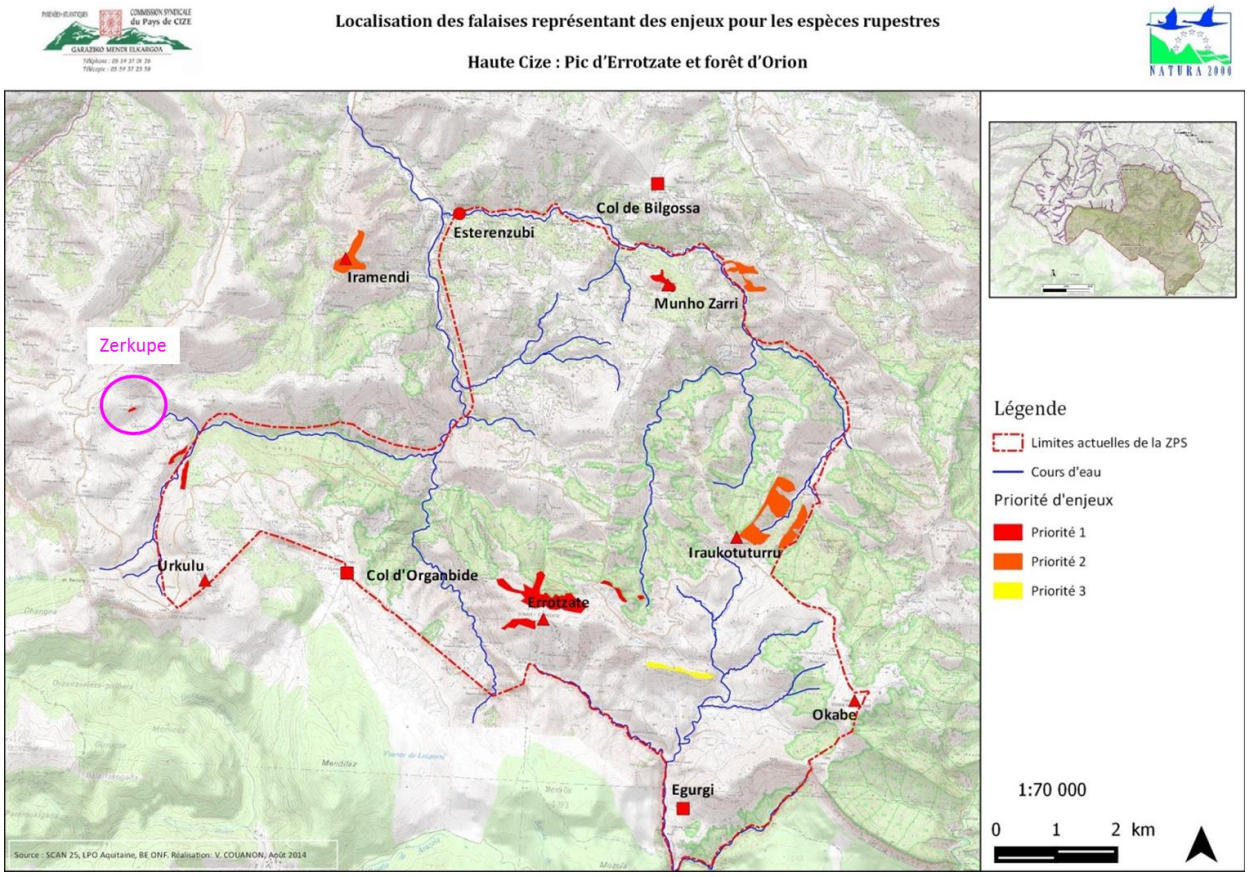

Description des mesures

1.1 Définir de zones de tranquillité prioritaires

Principes et techniques	L'objectif est de permettre aux espèces rupicoles soumises à des dérangements liés aux activités humaines de pouvoir nicher en toute quiétude et plus spécifiquement d'améliorer les conditions de tranquillité pour le Crave. Cette action passe par la définition : - **une zone de sensibilité majeure** 300-500 m (rapaces rupestres) sera définie aux environs immédiats des aires. Les zones seront ajustées selon la topographie et la configuration du terrain. A l'extérieur de cette zone la plupart des couples semblent tolérer une activité humaine peu bruyante (type sports de nature (parapente, escalade, randonnée, etc.) circulation automobile, photographie, écobuage, - un **inventaire** suivi d'une **cartographie des gouffres et grottes abritant le Crave**

	à bec rouge, et les chiroptères sera réalisée pour définir les zones de quiétude à mettre en place lors de la période de nidification.
Conditions particulières	Cette carte devra être présentée (et validée) à l'ensemble des utilisateurs du site : grimpeurs, spéléologues, archéologues, chasseurs,…
Conditions d'éligibilité	La carte couvrira l'ensemble du territoire de la ZPS. Cette action concerne toutes les espèces à l'exception de celles faisant déjà l'objet d'un plan d'action (et donc pour lesquelles ces zones ont déjà été définies)
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Succès de reproduction des rapaces Stabilité /augmentation des populations de chauves-souris
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Contrôle visuel de l'état des falaises Présence d'oiseaux rupestres sur le site
1.2 Mise en place d'un conventionnement avec les différents utilisateurs du site, afin de réduire les risques de dérangements	
Principes et techniques	L'objectif est de permettre aux espèces rupicoles et aux chiroptères cavernicoles soumis à des dérangements liés aux activités humaines de pouvoir nicher/ se reproduire en toute quiétude. Cette action passe par la : **-Réalisation un cahier des charges** : afin de minimiser l'impact des activités humaines sur le cycle reproducteur des espèces concernées, un cahier des charges stipulant les règles de mise en œuvre des activités humaines (touristiques, pastorales, cynégétiques, forestières, loisirs…) sera défini sur ces zones en fonction des différentes phases du cycle reproducteur des oiseaux et de l'hivernation des chauves -souris. -Afin de pérenniser l'action **un conventionnement** avec les divers usagers du site pourra être passé. Il permettra de définir les modalités annuelles d'application du cahier des charges (présence ou non des oiseaux sur un site) et les modalités d'intervention en cas d'urgence : Gendarmerie, Armée de terre, secours spéléo… Certains types de dérangements peuvent être atténués ou neutralisés par la sensibilisation et la concertation avec les acteurs locaux concernés. La qualité des recommandations formulées dans la charte relative à ces activités, par la recherche d'engagements consensuels n'entrainant pas de surcout, **se révèle particulièrement importante pour l'atteinte de cet objectif.**
Conditions particulières	Tous les usagers utilisant le site seront associés aux groupes de travail pour la rédaction du cahier des charges.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre de structures/personnes ayant signés la charte Stabilité d'utilisation des grottes
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Cahier des charges discuté et validé Conventions rédigées, discutées et validés Carte des secteurs à prioriser
1.3 Développer un partenariat avec la FFME	
Principes et techniques	La FFME (fédération française de la montagne et de l'escalade) a rendu en 2013 un rapport d'étude sur les potentialités de développement et d'équipement de sites naturels d'escalade sur la montagne basque. La FFME souhaite revaloriser 10 sites d'escalade dont l**e rocher de Zerkupe.** Il serait donc important de développer un partenariat qui pourrait être réalisé en deux temps : - un conventionnement - la mise en place d'un « écolabel ».
Conditions particulières	Cette action ne sera effective qui si le FFME décide de réhabiliter le site, car pour l'instant il n'est pas prioritaire.
Conditions d'éligibilité	Zerkupe

Evaluation de l'efficacité de la mesure	Utilisation du territoire et succès de reproduction du crave Succès de reproduction des autres rapaces Utilisateurs avertis
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Cahier des charges discuté et validé Conventions rédigées, discutées et validés Ecolabel effectif
1.4 Sensibiliser les éleveurs au piégeage des renards, afin de réduire les battues.	
Principes et techniques	Aujourd'hui sur le territoire les personnes ont recours aux battues afin de limiter la prolifération des renards, ces battues ont souvent lieu pendant la reproduction des rapaces, afin de limiter les risque de dérangement il serait préférable d'utiliser la technique du piégeage. Le piégeage est une activité importante pour répondre de façon ponctuelle à des problèmes de dégâts que peuvent rencontrer les producteurs et les particuliers. Le piégeage permet la régulation des animaux (renard) qui, par leur prolifération, entraînent un déséquilibre préjudiciable. Cette action passera par **des journées d'informations** et de **sensibilisation** auprès des éleveurs.
Conditions particulières	Cette action devra être menée avec la fédération départementale des chasseurs et l'association locale de chasse
Conditions d'éligibilité	Seront visée en priorité : les élevages étant situés à proximité des ZSM.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Utilisation du territoire et succès de reproduction des rapaces fessant l'objet d'un suivi Succès de reproduction des autres rapaces
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de journées de sensibilisation Nombre de participant

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Animation	900 €	Réalisation de la carte : 1jour :250€ Présentation de la carte et validation 1jour : 250 € Animation : 2jours : 400
1.2	Animation /charte	2400 €	Rédaction Charte 7jours x 200€ :1400 € Présentation de la charte 1journée par an x 200€ x 5 ans : 1000 €
1.3	Animation	1000 €	1jours par an x200€ : 1000 €
1.4	Animation	400 €	Information 2jx200 :400 €

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants forestiers, propriétaires privés,commission syndicale, communes,…
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,ONF, CRPF, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	Animation Natura 2000
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres: FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Définition ZSM	Inventaires des gouffres			
1.2		Définition du cahier des charges	conventionnement	conventionnement	conventionnem
1.3	Suivant l'évolution du dossier				
1.4					

O-B Gestion	Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces	Priorité 2
Contexte	La saison hivernale est une période critique pour les grands rapaces en raison du manque de ressources trophiques sur les zones d'estives. Au Pays Basque, contrairement à des secteurs montagneux comme en Aspe et en Ossau, la faune sauvage est rare sur les estives. L'Isard des Pyrénées est absent et les ongulés sauvages (cerf, chevreuil et sanglier) qui sont présents dans les forêts ne sont donc pas repérables par les grands rapaces lorsqu'ils meurent en raison du couvert forestier. Le Lièvre d'Europe est présent sur les estives mais en quantité insuffisante pour satisfaire les besoins alimentaires d'une espèce comme l'Aigle royal, quant à la Perdrix grise, autre proie de ce dernier, elle n'est pas présente au sein du périmètre Natura 2000. Les grands rapaces du Pays Basque (Gypaète barbu, Vautour fauve, Aigle royal et Milan royal) dépendent donc quasi exclusivement de l'élevage extensif et semi-extensif. Alors qu'aujourd'hui les dépôts sauvages de cadavres de brebis sont illégaux (mais officieusement tolérés).	
Objectifs de gestion	**L'objectif est de légaliser la pratique des dépôts de cadavres de bétails tout en gérant/contrôlant les nourritures fournis des rapaces**	
Actions proposées	**1.1 Création d'un réseau de placette** **1.2 Favoriser les ressources naturelles (faune sauvage)**	
Habitats concernés	/	
Espèces concernées	Gypaète barbu, Milan royal, Vautour fauve, Aigle Royal	
Localisation de la mesure		
Ensemble de la ZPS et de la ZSC.		
Description des mesures		
1.1 Création d'un réseau de placette		
Principes et techniques	Cette action passera par : - un travail en **partenariat avec la chambre d'agriculture,** qui aujourd'hui a été désigné par le sous-préfet comme structure en charge de l'évaluation de la mise en place d'un réseau de placette, - **La création d'un comité technique** : ce comité regroupera les acteurs de l'activité pastorale de montagne (éleveurs, Commission Syndicale de Cize, …) et les associations de protection de la nature. Il permettra de définir les modalités d'actions pour la création et la mise en place de placettes « éleveurs » individuelles, - **La sensibilisation et information les usagers du territoire** : informer et sensibiliser constitue un axe de travail central pour une plus grande acceptation du Vautour fauve. Il s'agit de développer des actions de sensibilisation et d'information adaptées aux différents publics, de favoriser l'information, la concertation et d'intervenir dans le cadre de formations professionnelles et éducatives. -**La rédaction d'un cahier des charges** : pour optimiser la création de placettes d'alimentation, un cahier des charges formulera les modalités de gestion et d'entretien de ces placettes et le comité technique déterminera les procédés d'action (apport de nourriture, quantité, fréquence d'approvisionnement, localisation, entretien…). **La création d'un réseau de placette** : L'infrastructure « aire de nourrissage » est constituée d'une part d'un enclos empêchant l'introduction de mammifères sauvages ou domestiques (sanglier, chien,…) et d'autre part d'une plate-forme sur laquelle les dépôts	

	sont effectués. L'approvisionnement de ces installations est effectué directement par l'éleveur et uniquement à partir d'animaux issus de leur élevage (« placette éleveur »).
Conditions particulières	Cette action devra être réalisée avec un partenariat fort du monde agricole. **Les conditions spécifiques seront définies lors de la mise en œuvre de l'action.** **Propositions d'éléments à prendre en compte :** L'installation doit se faire sur des lieux adaptés en fonction des exigences techniques et avifaunistiques (milieux ouverts, accès au site en relation avec les moyens matériels de l'éleveur, tranquillité du site, relationnel avec le voisinage immédiat, et aérologie favorable aux oiseaux,…). Un diagnostic écologique préalable devra être réalisé et joint au dossier. -La plateforme de dépôt : surface de 5 à 6 m² en béton. -L'enclos : superficie variable en fonction de la configuration du lieu d'implantation, en moyenne 25 à 30 m de côté. -clôture de 0,90 à 1,20m de haut, à l'aide de grillage (type mouton) ou de 4 à 5 fils électrifiés. -Les dépôts : Les dépôts seront réalisés au fil du temps par l'éleveur en fonction des mortalités classiques intervenant dans son cheptel. Les épisodes de mortalités importantes (épidémies, accidents, foudre,) concernant un nombre d'individus supérieur à la capacité de consommation des oiseaux nécrophages devront faire l'objet d'un enlèvement par les services de l'équarrissage. - un cahier de suivi sera impérativement mis en place. En fonction des saisons et de l'importance de la présence des Vautours fauves, principale espèce en termes d'effectifs et de capacité de consommation sur la zone, la structure chargée du suivi technique pourra être amenée à demander à l'éleveur de réduire ou suspendre les dépôts.
Conditions d'éligibilité	A définir lors de l'animation.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre de placettes réalisées. Nombre d'éleveurs sensibilisés/formés. Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation/information grand public.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Création d'un COTEC -Cahier des charges discuté et validé - Mise en place de journée de formation/sensibilisation auprès des éleveurs - Mise en place de journée de formation/sensibilisation auprès du gd public - Cartographie des placettes - Diagnostic écologique validé par le COTEC Nombre de placettes réalisées.
1.2 Favoriser les ressources naturelles (faune sauvage)	
Principes et techniques	L'objectif est de renforcer les populations ongulés sauvages là où des opérations de renforcement ou de réintroduction sont mises en œuvre Cette action passe par : **un appui au suivi et à la gestion des populations d'isards (réintroduites dans le massif des Escaliers par la fédération des Chasseurs 64)**
Conditions particulières	Cette action devra être réalisée avec **un partenariat fort avec les associations locales de chasses.**
Conditions d'éligibilité	Les isards devront être relâchés sur le Massif des Escaliers
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre d'animaux présents sur le massif
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de lâchés effectués Nombre d'animaux relâchés Réalisation d'un diagnostic cynégétique et validation

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*

1.1	Animation Contrat	3000€ +placette à définir	Animation : 1ere année : 7jx200 :1400€ 2 jours/an x 200 € x 4 : 1600€ Réalisation placette : à définir
1.2	Animation	2000€	Suivi, participation à des réunions : 2j/an x5:2000

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Commission syndicale, communes,
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,LPO, EHLG, société de chasses, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	A323 23P : aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Groupe de travail	Création réseau	Suivi	Suivi	suivi
1.2	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi

O-C animation	Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines	Priorité 2
Contexte	Les causes de mortalité accidentelle d'oiseaux liées aux activités et aux infrastructures humaines sont de deux types : • par mortalité directe : suite à des collisions avec des lignes électriques qui peuvent représenter un danger pour les grands rapaces et les espèces migratrices (qui sont nombreuses sur le site). • par mortalité indirecte : qui peut intervenir suite à des dérangements répétés près des sites de nidification (rupestres ou forestiers) ou suite à la consommation de proies empoisonnées (Raticide, produits vétérinaires, produits chimiques, plomb…).	
Objectifs de gestion	**L'objectif est de limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines.**	
Actions proposées	**1.1 Expertiser la ligne à haute tension** **1.2 Réduire l'utilisation de cartouches au plomb**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	**Gypaète barbu, Milan royal, Vautour percnoptère, Vautour fauve + l'ensemble des espèces migratices**	
Localisation de la mesure		
Sur l'ensemble de la ZPS		
Description des mesures		
1. Expertiser la ligne à haute tension		
Principes et techniques	Aucune prospection n'a été menée sous les lignes électriques du site pour leur impact sur l'avifaune, il est impossible de savoir si elles représentent ou non un danger, d' où la mise ne place d'une étude de prospective.	
Conditions particulières	Au vu des résultats de l'étude, il pourra être proposé d'équiper la seule ligne à haute tension pour supprimer le risque d'impact L'étude utilisera le protocole « Inventaire et visualisation des câbles aériens dangereux pour les grands rapaces, le gypaète barbu en particulier »	
Conditions d'éligibilité	Cette action cible la seule ligne à haute tension pressante sur le site.	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Mise en place d'un suivi	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Journées d'études réalisées Rapport d'étude	
1.2 Réduire l'utilisation de cartouches au plomb		
Principes et techniques	Les cartouches au plomb utilisées pour la chasse sont néfastes pour les milieux naturels et les espèces susceptibles de consommer des espèces mortes suite à un tir. La ZPS étant un lieu où (entre autres activités cynégétiques) la chasse aux oiseaux migrateurs se pratique, il pourrait être envisageable de faire de cette zone un territoire pilote dans la lutte contre la pollution au plomb. Cette action visa a : - étudier la possibilité d'un tel projet, - au vu des résultats de l'étude menée de mettre en place d'action : communication, sensibilisation, achat de nouvelle munitions moins polluantes,…	
Conditions particulières	En compléments de ces mesures des actions de sensibilisation pourront être menées auprès des chasseurs, afin de limiter la mortalité par tirs.	

Conditions d'éligibilité	Le territoire de la ZPS et plus spécifiquement les postes de tirs au vol.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre de chasseurs sensibilisés Nombre de chasseurs adhérant à la démarche
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nb de journée de sensibilisation Nb de participants

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Etude	5000€ + devis	Expertise : 5 000€ Equipement de la ligne : les coûts de pose varient de 80 à 300 € par balise
1.2	Animation	1400€ + achat nouvelle munitions	Animation : 7 jours x250€ : 1400€ Achat munitions moins polluantes : devis

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, collectivités, FDC, AISGarazi
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de gestion forestière, DDTM, DREAL Aquitaine,FDC , autres structures
Mesure éligible selon PDRH	/
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres: FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barême)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					

O-D Gestion	Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives	Priorité 2
Contexte	La conservation des populations de chauves-souris et de plusieurs espèces d'oiseaux (Crave, etc.) passe en particulier par la conservation de ses ressources alimentaires dont font partie les insectes coprophages. Or, dans la zone couverte par le site Natura 2000, l'une des causes de la diminution de ces espèces est la modification des pratiques pastorales. En effet, l'élevage a vu apparaître de nouveaux produits vermifuges à spectre large, **puissants et rémanents dans le traitement du bétail**. Leur emploi massif peut avoir un effet néfaste sur la faune coprophage. En effet, ces molécules continuent à agir dans les bouses après avoir été éliminées, impactant ainsi les insectes qui les exploitent. Les plus néfastes sont celles appartenant à la famille des Avermectines, qui comprend l'Ivermectine, une molécule très souvent utilisée dans les exploitations cizaines. En général, les éleveurs réalisent un traitement anti-parasitaire externe sur les brebis en fin d'été début d'automne, avant de redescendre sur la ferme. Ces traitements sont effectués au niveau des baignoires collectives du territoire de Cize avec des produits chimiques (endectocides) qui sont ensuite déversés directement dans la nature. Ces molécules chimiques viennent ainsi polluer le milieu et se retrouvent aussi dans la chaîne alimentaire de nombreuses espèces. Aujourd'hui des travaux en cours montrent que des alternatives sont possibles, notamment sur l'administration des traitements et la conduite des troupeaux.	
Objectifs de gestion	**Limiter les risques de mortalité des chiroptères des oiseaux et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux**	
Actions proposées	**1.1 Projet expérimental visant à favoriser des pratiques alternatives aux traitements antiparasitaires** **1.2 Favoriser la mise aux normes des baignoires** **1.3 Organiser des journées de formation /sensibilisation sur les pratiques alternatives de traitement**	
Habitats concernés	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ; 6230* Pelouses oligotrophes à *Agrostis curtisii* ; 6230 Pelouses maigres acidiphiles ; 6210 Pelouses calcaires mésophiles ; 4030-1Landes ibéro atlantiques thermophiles, 6410 Prairies à Molinie, 3260-1 Herbier aquatique enraciné submergé des eaux courantes à Potamot	
Espèces concernées	**Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Minioptère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées, Barbastelle, Grand Murin,** **Crave à bec rouge,…**	
Localisation de la mesure		
Ensemble des sites		
Description des mesures		
1.1 Projet expérimental visant à favoriser des pratiques alternatives aux traitements antiparasitaires		
Principes et techniques	L'objectif est de monter un projet en partenariat avec les vétérinaires et les éleveurs motivés, afin de les accompagner dans une réflexion de changement de pratiques. L'action passera par **une phase d'expérimentation**, où avec un certain nombre d'éleveurs et vétérinaires volontaires, serait testée une nouvelle gestion du	

	parasitisme bovin et ovin sans Ivermectine et produire un cahier des charges proposant une méthode pour faciliter cette démarche.
Conditions particulières	Cette action devra s'accompagner d'une phase d'information et de sensibilisations. Elle devra être réalisée avec un partenariat du monde vétérinaire. L'expérimentation aura lieu idéalement chez des éleveurs qui ont leurs parcours situées proches des gites à chauves-souris.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Mise en place de suivi sur les insectes coprophages Mise en place d'un suivi sur le bétail
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre d'éleveurs engagés dans la démarche Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques sanitaires
1.2 Favoriser une gestion plus ecologique des baignoires de traitement	
Principes et techniques	L'objectif de cette mesure est de limiter les effets toxiques des traitements antiparasitaires en **instalant des phytobacs**, bacs de rétention des produits de traitements, à proximité des baignoires. Les résidus de traitements doivent être concentrés par évaporation de l'eau, puis récupérés dans des bidons pour être amenés à des coopératives collectrices des produits usagés.
Conditions particulières	En parallèle à cette action, des actions de sensibilisation doivent être menées auprès des éleveurs afin qu'ils portent un nouveau regard sur leurs pratiques.
Conditions d'éligibilité	Seront ciblées les baignoires étant encore utilisés par les éleveurs et étant à proximité de cours d'eau et/ou d'HIC.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Mise en place de suivi sur les insectes coprophages. Etude de la qualité de l'eau
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de baignoires équipées de bac de rétention.
1.3 Organiser des journées de formation /sensibilisation sur les pratiques alternatives de traitement	
Principes et techniques	L'utilisation de certains antiparasitaires a un impact direct sur les insectes et donc sur les proies des chiroptères et des craves. Des journées de formation seront proposées aux éleveurs et vétérinaires intéressés. Lors de ces journées ils seront sensibilisés et informés sur « bonnes pratiques » à adopter notamment en estives : - Réduire les parasites à la source, - Utiliser un produit adapté moins néfaste pour la biodiversité, - Traiter les animaux au bon moment, - Développer l'immunité des animaux.
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	Ensemble des éleveurs transhumants sur le site sont concernés
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre d'élevage ayant changé leurs pratiques
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de participants aux formations

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	CG 64	5650€	Trouver des éleveurs et un vétérinaire motivés : 7 joursx200 € :1450€ Monter le projet : 15 jours x 200 € :3000 Suivre le projet : 2j/anx3ans : 1200€
1.2	programme AREA : Agriculture respectueuse de	Devis cuves de rétention	Cuves + animation

	l'environnement en Aquitaine		
1.3	animation	1000€	1 jour x 200 € x 5 ans 1000 € HT pour les journées de formation et le temps de préparation avec les structures partenaires

Mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Structure en charge de l'animation, Exploitants agricoles, gestionnaire d'estive,
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, DDTM, DREAL, vétérinaires, GDS, association locales alternatives, LPO, CEN Aquitaine, GCA,….
Mesure éligible selon PDRH	/
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres: FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics CG ➔ CASDAR (min. Agriculture)
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1	Groupe de travail	Recherche financement	Lancement projet	expérimentation	suivi
1.2					
1.3					

O-E animation	Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)	Priorité 2
Contexte	Le maintien et la quiétude des gîtes sont également essentiels pour le maintien des populations de chauves-souris du territoire. Les périodes les plus sensibles pour les chauves-souris sont l'hibernation (hiver), et la mise-bas et l'élevage des jeunes (été). Le Petit rhinolophe et le Grand rhinolophe utilisent souvent des éléments du bâti pastoral pour la mise-bas et l'élevage des jeunes: bordes ou kayolars. Des recommandations peu contraignantes peuvent permettre la cohabitation avec ces colonies de chauves-souris.	
Objectifs de gestion	Cette action vise **à maintenir et à restaurer** les bordes/kayolars qui constituent des zones de refuge et de mise bas des espèces d'intérêt communautaire.	
Actions proposées	**1.1 Améliorer les conditions d'accueil afin de favoriser la cohabitation** **1.2 Conventionnement de préservation et/ou de gestion**	
Habitats concernés	/	
Espèces concernées	**Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, Minioptère, Petit Murin, Murin à Oreilles échancrées, Barbastelle**	
Localisation de la mesure		
Tout site de reproduction et /ou hibernation des chiroptères		
Description des mesures		
1.1 Améliorer les conditions d'accueil afin de favoriser la cohabitation		
Principes et techniques	L'action vise à mettre en œuvre des opérations de maintien ou/et restauration du bâti agricole en faveur des espèces d'intérêt communautaire qui y sont abritées. Cette action pourra **passer par :** **- la réalisation/promotion d'un guide de rénovation du bâti** : Occultation des fenêtres. Mise en place de double-toits, chiroptières, construire et poser des microgîtes artificiels à chiroptères, aider à la rénovation d'une toiture -par la diffusion d'une **fiche** qui listera des **conseils pratiques** : Eviter d'entreposer des produits toxiques (peintures, produits de traitement des charpentes, etc.…) à proximité d'un gîte à chauves-souris. Eviter le dérangement entre mai et août Il pourra être proposé aux personnes qui le souhaitent d'intégrer le réseau « refuge » pour les chauves-souris.	
Conditions particulières	Cette action s'appuiera sur les actions locales de protection de la nature et sur les publications/actions déjà réalisées (cf. commune de Sare…) Le choix du ou des types d'aménagements implique l'accord du propriétaire pour l'expertise préalable du bâtiment et, s'il est favorable, pour valider le choix de l'aménagement à réaliser. Il sera judicieux d'officialiser cet accord par le moyen d'une convention de gestion « bâtiment » précisant les engagements respectifs des parties Méthode de réhabilitation : traditionnelle Période de travaux : Si le bâtiment est occupé par des chiroptères, les travaux devront être réalisés hors période de reproduction, soit entre le 1er octobre et le 30 mars.	
Conditions d'éligibilité	Tous les sites abritant des chiroptères sont concernés par la mesure. Avant toute action il sera préférable de consulter le guide : Opération Refuges pour les chauves-souris, rédigées par Société Française pour l'Etude et la	

	Protection des Mammifères
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi de l'état des populations Reproduction des chauves-souris
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	-Nombre et types d'aménagements mis en place - Nombre de bâtiments aménagés - Volume réservé aux chiroptères
1.2 Conventionnement de préservation et/ou de gestion	
Principes et techniques	Travail de concertation avec les propriétaires de sites abritant des colonies de chauves-souris
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	Mise en place de conventions de préservation ou de gestion sur des sites abritant des colonies de chauves-souris
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi de l'état des populations
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de conventions signés

Bilan des coûts

Code mesure	***Outils/Type de financement***	***Budget prévisionnel (5ans)***	***Détail estimatif***
1.1	Animation	1100€	Edition de plaquette : 500€ Diagnostic /conseil : 3j*200 : 600€
1.2	Animation /hors contrat	1100€	Réunion d'information : 1.5j *200 : 300€ Rédaction convention : 2j : 400€ Conseil : 2 jours : 400€

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Exploitants agricoles, propriétaires privés, GCA
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, DDTM, DREAL, GCA, CEN aquitaine, CAUE, LAGUN (chantier de restauration)
Mesure éligible selon PDRH	/
Types de financement mobilisables	-FEADER, Etat, collectivités territoriales
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					

4/Encadrer /canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable

T-A Gestion	Accompagner un développement touristique respectueux des enjeux N2000	Priorité 2
Contexte	La randonnée pédestre, cueillette de champignons en automne sont bien développées notamment avec le chemin de Chemin de Saint Jacques de Compostelle, le GR 10, les points d'accueil du public, … Aujourd'hui aucune communication/information en lien avec les enjeux écologiques n'est en place. L'ensemble des informations relatives à Natura 2000 et à la richesse naturelle du site doit être disponible en permanence, et même visible directement sur les sites. Les habitants, usagers et touristes doivent se rendre compte de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires et être sensibilisés aux impacts de leurs activités sur le site.	
Objectifs de gestion	**L'objectif est :** **-l'appropriation par les acteurs du territoire des problématiques environnementales du territoire, amélioration de la connaissance du site et de ses espèces, des enjeux et équilibres écologiques du site,** **-l'appropriation par les touristes de la démarche Natura 2000 : amélioration de la compréhension, de ses intérêts,**	
Actions proposées	**1.1 Développer une signalétique en lien avec la biodiversité et les activités sur les sentiers les plus fréquentés.** **1.2 Réalisation d'un sentier d'interprétation.** **1.3 Proposer un programme d'animation « itinéraires paysans »** **Qui valorise le lien entre pastoralisme/biodiversité et urbain/rural,** **1. 4 Coordination entre les différents organismes**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Sur les sites Natura 2000		
Description des mesures		
1. 1 Développer une signalétique en lien avec la biodiversité et les activités sur les sentiers les plus fréquentés		
Principes et techniques	Le GR, le chemin de Saint Jacques de Compostelle, les parkings, etc sont des points stratégiques de sensibilisation du public sur les enjeux de préservation des habitats et des **espèces d'intérêt communautaire et de la biodiversité en général**. L'information sur ces localités encouragera les publics à adopter les comportements nécessaires à la préservation de la biodiversité et les informera sur la richesse présente dans la montagne de Cize.	
Conditions particulières	**Sur les parkings à proximité ou sur site :** La signalétique ici proposée consiste en un panneau en bois et comprend le logo Natura2000 ainsi que les 3 idées clés de la démarche, à savoir : Un réseau écologique européen, Préservation de la biodiversité, activités humaines autorisées sous forme adaptée. Lorsqu'il existe déjà des panneaux informatifs, le panneau Natura 2000 s'adjoindra à ces panneaux, après autorisation, pour bénéficier du volume de fréquentation et éviter de multiplier les panneaux. Dans le cas contraire, le panneau Natura 2000 sera implanté et isolé, sur une entrée de site. Les dimensions du panneau sont à adapter en fonction du panneau en complément duquel cette signalétique viendra, de sorte à rester visible sans cependant occulter ou paraître plus grande que l'information première. La fabrication sera faite de préférence selon les normes d'éco-compatibilité et selon la charte du nouveau PLR.	

	Pour la grotte d'Harpea : L'opération consiste à disposer au lieu de passage du sentier un panneau (dont les caractéristiques sont à définir) qui fera état des différentes activités propres au fonctionnement de l'exploitation de l'estive et du lien avec Natura 2000. **Pour Château pignon :** L'opération consiste à disposer au lieu de passage un panneau (dont les caractéristiques sont à définir) qui fera état des différentes activités propres au fonctionnement de l'estive, de la biodiversité, et à l'historique du site.
Conditions d'éligibilité	Le panneau devra être situé au départ du sentier pour la grotte d' Harpea, et le long du chemin de saint jacques de Compostelle proche des ruines de château pignon.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Ponctuellement, réaliser des comptages sur des sites représentatifs afin de vérifier la connaissance du terme « Natura 2000 » et la connaissance des idées clés Questionnaire (qui sera déposé au chalet de Cize)
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de panneaux mis en place
1.2 Réalisation d'un sentier d'interprétation	
Principes et techniques	La grande qualité paysagère, les formations de landes remarquables ainsi que l'intérêt écologique des habitats présents sur le site justifient un tel projet pédagogique. Le sentier thématique permet **d'informer et de sensibiliser le public** de manière interactive et participative sur les richesses naturelles des landes
Conditions particulières	Un dépliant (qui sera distribué au chalet de Cize et à l'office de tourisme de Garazi) permettra de localiser, sous forme d'une carte, les différents itinéraires présents sur le site ainsi que les bornes ressources. Ces dernières (à matérialiser de manière discrète mais efficaces sur le terrain) renvoient à des explications figurant sur différents volets du même dépliant. Le sentier choisi se réalisera donc par étapes, d'une borne à l'autre, de manière constructive et pédagogique. La signalétique mise en place se devra de respecter la charte départementale.
Conditions d'éligibilité	Une fois le sentier réalisé, des sorties découvertes devront être proposées aux scolaires et touristes par l'animateur et/ou des associations locales (CPIE, CEN Aquitaine, …..) Le sentier devra faire le lien entre le pastoralisme, les landes et les différentes activités associées.
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre d'animations organisées Nombre de brochures distribuées
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de panneaux/posters mis en place
1.3 Proposer un programme d'animation qui valorise le lien entre pastoralisme/biodiversité et urbain/rural	
Principes et techniques	Conçu avec les agriculteurs et coordonné par l'animateur du site Natura 2000, un programme « Itinéraires Paysans » propose des sorties pédestres familiales conduites par les agriculteurs eux-mêmes pour découvrir sur un parcours leurs savoir-faire, flore, habitats, incidences des activités humaines… et engagements de l'agriculteur pour Natura 2000 (mesures agro-environnementales territorialisées, contrats Natura 2000…).
Conditions particulières	Identifier les agriculteurs du territoire et cibler prioritairement ceux qui sont concernés par des engagements environnementaux Présenter le projet aux agriculteurs (membre d'IDOKI et la route du fromage) Leur proposer une brève formation sur Natura 2000 (idées-clés de la démarche, éléments faune-flore-habitats du site concerné, mesures de contractualisation) Les aider à créer un itinéraire sur leurs parcours et/ou exploitation présentant à la fois leur travail d'agriculteur et leurs productions et Natura 2000 Participer à des itinéraires avec les agriculteurs
Conditions d'éligibilité	Privilégier les éleveurs qui ont leur siège d'exploitation sur le site natura 2000 et les

	éleveurs transhumants. Ce projet devra être monté en partenariat avec les associations locales (Mendi gaiak, CPIE, EHLG,…)
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Questionnaires à distribuer à chaque participant en fin de visite
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre d'agriculteurs participants, Nombre d'animations réalisées
1. 4 Coordination entre les différents organismes	
Principes et techniques	L'objectif est de : -Mettre en place une stratégie globale d'aménagement des espaces naturels pour la fréquentation du public, -Sensibiliser et informer le public à la découverte, la protection et au respect des espaces naturels
Conditions particulières	L'idée serait de réaliser une coordination entre les différents organismes impliqués dans l'ouverture des sites au public afin de : Définir un réseau de sites à ouvrir au public, Choisir une signalétique commune, Créer un document évolutif synthétisant les parcours accessibles au grand public,
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Mise en place d'une stratégie globale
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Groupe de travail effectif Nombre de réunions réalisées

Bilan des coûts

Code mesure	***Type de financement***	***Budget prévisionnel (5ans)***	***Détail estimatif***
1.1	Communication/sensibilisation	**3200 €**	Conception et réalisation : 800 3 grands panneaux sur les parkings : 1900 € 2 tables de lecture : 500€
1.2	Communication/sensibilisation	**Non chiffrable**	Non chiffrable
1.3	Communication/sensibilisation	**3200€**	1ere années : Identifier des agriculteurs potentiellement intéressés : 2 jours : 400€ Organiser une session de sensibilisation pour les agriculteurs : 7jours +1 soirée : 2000€ Aide aux agriculteurs à créer leur itinéraire : 2 jours : 400 € Participer à un /plusieurs itinéraires : ½ journée par itinéraire : 400€
1.4	Animation	**1600€**	Mise en place d'un groupe de travail : 2j*200 : 400 Vie du groupe de travail (1 réunion annuelle + réunions selon les projets) :1000 Autre :200

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice,
Partenaire technique	EHLG, CEN Aquitaine, CPIE, Office de tourisme, …..
Mesure éligible selon PDRH	/
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales

	et certains établissements publics
Points de contrôle	Tenue d'un cahier des charges et d'enregistrement des différentes interventions (avec plan de localisation) Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes (hormis barème)

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					
1.3					
1.4					

5/Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.

C-A animation	Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC	Priorité 2
Contexte	Le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs n'a pas permis de définir l'état de conservation de toutes les espèces d'intérêt communautaire. Certaines espèces nécessitent d'enrichir ou d'acquérir des connaissances sur leur répartition, leur état de conservation, leurs habitats, les raisons de la variation de la taille des populations, ou de confirmer leur présence/absence sur le site.	
Objectifs de gestion	**Améliorer les connaissances sur les EIC.**	
Actions proposées	**1.1 Inventaire sur les insectes saproxyliques** **1.2 Inventaires complémentaires sur les rapaces forestiers et des picidés en cas d'aménagements forestiers en forêt communale et privée.** **1.3 Caractérisation des gîtes du petit Rhinolophe**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Ensemble du site et territoire d'influence		
Description des mesures		
1.1 Inventaire sur les insectes saproxyliques		
Principes et techniques	Le site recèle des habitats forestiers qui abritent de nombreux insectes saproxyliques. Les mauvaises conditions météorologiques lors de la compagne de terrain imposent la poursuite d'inventaires complémentaires.	
Conditions particulières	La présence du Rhysode en forêt d'Iraty fait présager que cette espèce est potentiellement présente sur le site. Pour vérifier cette hypothèse, des prospections de terrain sont nécessaires avec des recherches d'indice de présence (contact direct, etc). Un protocole préalable sera déterminé pour les prospections de terrains et un rapport d'inventaire sera rédigé pour faire le bilan des investigations. Pour les autres insectes saproxyliques les protocoles seront les mêmes que ceux de 2013.	
Conditions d'éligibilité	/	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	/	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de jours de terrain réalisés Rapport d'inventaire	
1.2 Inventaires complémentaires sur les rapaces forestiers et des picidés en cas d'aménagements forestiers en forêt communale et privée.		
Principes et techniques	De nombreuses espèces forestières ont été identifiées lors du diagnostic ecologique. Cette action vise à réaliser des inventaires complémentaires sur les espèces forestières afin de mieux connaitre leurs habitats naturels sur le site, et ainsi de pouvoir réduire les possibles risques de dérangements lors de travaux sylvicoles.	
Conditions particulières	/	
Conditions d'éligibilité	Des inventaires complémentaires seront réalisés uniquement sur les parcelles forestières ayant étaient identifiées comme habitat d'espèces avéré et /ou potentiel et ou un aménagement (coupe, travaux,…) est prévu.	

Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des oiseaux forestiers, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique.
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Réalisation d'étude complémentaire Rapport d'étude
1.3 Caractérisation des gîtes du petit Rhinolophe	
Principes et techniques	Des gites de mises bas de l'espèce ont été répertoriés sur une grande partie du site. Il s'agirait d' étudier la sélectivité des gîtes par les petit rhinolophe, afin de pouvoir proposer par le suite des mesures de gestions plus « fines ».
Conditions particulières	Cette étude devra recueillir les paramètres biotiques et abiotiques du gîte et de ses environs.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Etat de conservation des populations de petits rhinolophes, en se basant sur la méthode d'évaluation de l'état de conservation réalisée pour le diagnostic écologique
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Rapport d'étude. Réalisation d'un recueil de données et/ou des bonnes pratiques en faveur des petits rhinolophes.

Bilan des coûts

Code mesure	***Type de financement***	***Budget prévisionnel (5ans)***	***Détail estimatif***
1.1	étude	**5000 €**	Devis ONF
1.2	étude	**12 000€**	20 jours étude + 6 jours analyse
1.3	étude	**10 000€**	10 jours étude + 6 jours analyse

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice,
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, CEN Aquitaine, GCA, LPO DREAL, DDTM, ONF, ….
Mesure éligible selon PDRH	Animation
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					
1.3					

.90

C-B animation	Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC	Priorité 2
Contexte	Le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs n'a pas permis de définir l'état de conservation de tous les habitats naturels d'intérêt communautaire. Certains habitats espèces nécessitent d'enrichir ou d'acquérir des connaissances sur leur répartition et leur état de conservation. Des secteurs qui présentent des particularités géologiques sont souvent le lieu d'habitats particuliers et peuvent être potentiellement des habitats naturels d'intérêt communautaire.	
Objectifs de gestion	**Compléter les connaissances sur habitats et définition de leur état de conservation.**	
Actions proposées	**1.1 Suivi des HIC** **1.2 Etude : complément de caractérisation sur les zones humides** **1.3 Expérimentation sur les habitas ne relevant pas de la directive**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Ensemble du site et territoire d'influence		
Description des mesures		
1.1 Suivi des HIC		
Principes et techniques	Un suivi idéalement tri-annuel sera réalisé sur les HIC afin d'évaluer : - leurs dynamiques, - l'impact des mesures de gestion.	
Conditions particulières	Un protocole d'évaluation de l'état de conservation devra être le même que celui utilisé lors du diagnostic initial.	
Conditions d'éligibilité	/	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	/	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Réalisation d'un suivi Rapport d'étude	
1.2 Etude : complément de caractérisation sur les zones humides		
Principes et techniques	Sur le site, certains habitats humides nécessitent un travail complémentaire de caractérisation typologique pour déterminer ou non la présence d'un HIC.	
Conditions particulières	Les personnes qui seront en charge de l'étude devront se référer aux éléments du diagnostic écologique réalisé en 2014 par le Cen Aquitaine.	
Conditions d'éligibilité	/	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	/	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Complément de description des habitats Cartographie des habitats humides.	
1.3 Expérimentation sur les habitas ne relevant pas de la directive		
Principes et techniques	Plusieurs habitats ne sont pas (ou ne sont plus) des habitats d'intérêt communautaire. Il serait intéressant de connaitre les critères/les éléments qui permettraient à ces habitats de (re) devenir d'intérêt communautaire. Des zones tests pourront être définies pour la mise en place de contrat	

	Ces zones seront étudiées dans le but de connaitre les trajectoires de gestion qui permettent à ces habitats de redevenir des HIC
Conditions particulières	
Conditions d'éligibilité	Les habitats ne relevant pas de la directive habitat
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Prise en compte de résultats dans le bilan et dans les futures actions
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Rapport d'étude

Bilan des coûts

Code mesure	***Type de financement***	***Budget prévisionnel (5ans)***	***Détail estimatif***
1.1	Etude	**10000**	Comprend : terrain, étude, rendu
1.2	Etude	**3000**	Comprend : terrain, étude, rendu
1.3	Etude	**10000**	Comprend : terrain, étude, rendu

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, structures naturalistes
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation, CEN Aquitaine, DREAL, DDTM, ONF,CNB Pyrénées, ….
Mesure éligible selon PDRH	/
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales
Points de contrôle	Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					
1.3					

6/Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire.

S-A Gestion	Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site.	Priorité 3
Contexte	Tous les usagers du site ne sont pas informés de l'existence de ce site Natura 2000 ni de ce que cela signifie. Il convient donc de faire en sorte que tous les usagers soient informés du riche patrimoine naturel que le site héberge, de faire prendre connaissance du réseau Natura 2000 par les acteurs locaux et des enjeux de conservation du patrimoine naturel.	
Objectifs de gestion	**Informer le grand public et la population locale sur le dispositif Natura 2000 et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, Sensibiliser des publics ciblés aux pratiques de gestion favorables**	
Actions proposées	**1.1 Organisation de journées de formations** **1.2 Organisation de sorties découvertes grand public** **1.3 Développer des outils de communication**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Ensemble du site Natura 2000 ainsi que les communes faisant partie de la commission syndicale.		
Description des mesures		
1. 1 Organisation de journées de formations		
Principes et techniques	Ce programme s'adresse à des publics ciblés (propriétaires riverains des cours d'eau, agriculteurs, forestiers, etc) sur des thèmes précis et vise à favoriser des pratiques permettant d'atteindre les objectifs de conservation qui ne relèvent pas des possibilités qu'offre Natura 2000 en termes de gestion des habitats. • **Sensibilisation des agriculteurs** Organiser des demi-journées d'information en mairie ou sur une exploitation à destination de tous les exploitants sur les MAE t, les traitements anti-parasitaires, les pratiques inappropriées ... • **Sensibilisation des propriétaires forestiers** Organiser des demi-journées d'information en mairie ou sur une parcelle forestière, en partenariat avec les structures locales à destination de tous les propriétaires sur les contrats forestiers, les différentes façons de gérer son foret, les pratiques inappropriées... • **Sensibilisation des prioritaires de bâtis anciens** Sensibiliser les prioritaires de bâtis aux pratiques alternatives de restauration pour la prise en compte des chiroptères. Cette sensibilisation passera par des demi-journées d'information qui seront réalisées en mairie et / ou sur le terrain. Travailler en partenariat avec les CAUE, afin de relayer l'information • **Sensibilisation des agents d'accueil des offices de tourisme, des prestataires, restaurateurs** Sensibiliser las acteurs du tourisme à la démarche Natura 2000, aux enjeux écologiques, afin que par la suite les touristes soient informés.	

	Cela passerait aussi pour les communes par une information précise relative aux habitats d'intérêt communautaire à enjeu fort afin qu'elles puissent l'intégrer dans leurs documents d'urbanisme
Conditions particulières	En parallèle seront réalisés des plaquettes ou livrets thématiques (relation des milieux et espèces avec les pratiques humaines) préconisant la mise en place de « bonnes pratiques »à destination des professionnels, chasseurs, des gestionnaires, des habitants et en collaboration avec différents partenaires techniques et financiers.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Réalisation de questionnaire de « satisfaction » en fin de journée Evaluer s'il y a des modifications des pratiques
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de sessions de formation/de personnels sensibilisés Documentation produite
1.2 Organisation de sorties découvertes grand public	
Principes et techniques	Cette action passe par : -Animation en extérieur par des animateurs nature ; - Mise en place de conférences publiques sur les communes concernées ; - Organiser des balades/randonnées éducatives pour tous publics ; - Projection de films, diaporamas...
Conditions particulières	Ces actions devront être menées de préférences avec les associations locales (d'éducation à l'environnement, agricole, ..)
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Réalisation des questionnaire de « satisfaction » en fin de journée
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre d'animations organisées Bilan de la structure animatrice
1.3 Développer des outils de communication	
Principes et techniques	Réalisation du programme de communication permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site et les orientations et mesures du document d'objectifs à travers : • Rédaction et diffusion d'une **lettre d'info Natura 2000** (périodicité biannuelle), à destination des élus et des acteurs locaux du site Natura 2000, des propriétaires, des exploitants agricoles, administrations et organismes concernés et à disposition de toute autre **personne qui en ferait la demande,** • **Articles** dans la presse locale (voire régionale ou spécialisée) pour relayer les actions et opérations et l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme Natura 2000, articles et information dans les différents supports de communication des collectivités, communautés de communes et communes (bulletins municipaux), • Création et entretien d'un site internet pour diffuser une information continue et complète de la démarche Natura 2000 sur le site, du patrimoine naturel et de la prise en compte des études d'incidence par les porteurs de projets, • Réalisation d'exposition, séminaires, forum, concours, soirées débats pour valoriser le territoire du site Natura 2000,
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	/
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre d'animations organisées Nombre de visite du site Internet Nombre d'émission radio

	Nombre de lettre d'information et d'articles de presse édités et diffusés et date de diffusion

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Animation	**3400€**	Coût : Animation auprès des agriculteurs : 1j/an x 200 € = 1000€ HT/ 5 ans Animation auprès des forestiers : 1j/an x 200 € = 1000€ HT/ 5 ans Animation auprès des propriétaires de bâtis : 2 jours x 200 € =400€ HT/ 5 ans Animation auprès des mairies :5 jours (1j/an) x 200 € = 1000€ HT/ 5 ans Plaquette : 2 plaquettes en 5ans
1.2	Animation-sorties découvertes	**5500€**	- 3 jours /an x 200 € sur 5 ans =3 500 € HT pour le travail avec les associations locales -2 jours/ an x 200 € sur 5 ans = 2000€HT pour le travail de terrain
1.3	Animation /communication	**9 500 € +devis exposition**	- 3 jours x 250 € x 5 ans = 3 750 € d'entretien du site internet. - 4 jours x 250 € x 5 ans = 5 000 € de rédaction du bulletin. - 600 €: impression pour 3000 bulletins - j j/an x250€x5ans : 750€ radio - exposition : devis

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice,
Partenaire technique	Conseil Général, collectivités, Association des 4 Commissions Syndicale, EHLG, Chambre Agriculture, Association Naturalistes, CPIE, …
Mesure éligible selon PDRH version 2007 - 2013	/
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					
1.3					

S-B Gestion	Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques	Priorité 2
Contexte	Les enfants seront les acteurs de demain, il donc important qu'ils prennent connaissance du patrimoine naturel present sur le territoire et qu'ils se familiarisent à la demarche natura 2000.	
Objectifs de gestion	Les grands axes abordés seront : Identification de Natura 2000 en tant que site, réseau, outils, Compréhension de la démarche et des messages clés de Natura 2000, ainsi que l'importance des habitats et de leur qualité pour la conservation de la biodiversité, Découverte et appropriation d'une biodiversité de proximité Prise de conscience des interdépendances homme – milieux naturels – espèces associées, des impacts engendrés par l'homme et ses activités.	
Actions proposées	**1.1 Mise en place d'un programme pédagogique,** **1.2 Réalisation du DOCOB des enfants,** **1.3 Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles.**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Ensemble du site Natura 2000 ainsi que les communes faisant partie de la commission syndicale.		
Description des mesures		
1.1 Mise en place d'un programme pédagogique		
Principes et techniques	L'outil proposé est une campagne pédagogique articulée autour d'interventions théoriques et de terrain. Elle est organisée sur **deux années scolaires** d'une même classe, favorisant ainsi une acquisition progressive par les élèves des notions abordées, et permettant aux enseignants d'acquérir le recul nécessaire au bon accompagnement des enfants. Un travail étroit est mené à la fois avec le monde éducatif et associatif, afin de définir un projet cadre et d'en choisir les thèmes, préparer les travaux des classes et d'en faire le bilan partagé. Le but est un travail de long terme avec les classes, permettant : D'approfondir le sujet avec les élèves, De faire comprendre aux enfants le territoire et ainsi mieux participer à sa gestion dans l'avenir.	
Conditions particulières	/	
Conditions d'éligibilité	Les écoles primaires du site et les collèges/lycées du canton de garazi/les ikastolas	
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Questionnaire	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Réalisation du programme	
1.2 Réalisation d'un DOCOB des enfants		

Principes et techniques	Ce projet pédagogique vise à sensibiliser les enfants d'une part à la nature de leur territoire de vie et d'autre part à leur faire connaître Natura 2000 en général et sur leur territoire. Il leur permet en outre de les rendre acteurs de cette politique de leur territoire : découverte de leur territoire et de ses richesses naturelles, les enfants réfléchissent sur les enjeux et en réponse proposent des actions possibles de gestion. Ces réflexions et propositions font l'objet d'une présentation (livret, exposition...), pour alimenter les travaux du Comité de Pilotage du site Natura 2000 et le Docob officiel. Les adultes peuvent également être mis à contribution par le biais de réunions publiques en amont du projet et lors de la restitution. En outre, faire adhérer les enfants permet une diffusion de l'information dans les familles
Conditions particulières	Cet action devra être menée en partenariat avec les centres de loisirs et l'animatrice d'EHLG (animation pédagogique).
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	questionnaire
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Réalisation du DOCOB des enfants, Nombre d'enfants qui ont participés au projet
1.3 Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles	
Principes et techniques	La mesure prévoit d'apporter des connaissances sur les habitats et les espèces présents sur le site aux scolaires et aux étudiants notamment ceux issus des filières Gestion et Protection de la Nature (GPN), Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF). L'objectif est de faire participer le réseau pédagogique local, aux actions Natura 2000, tant sur des chantiers que dans le cadre d'études
Conditions particulières	L'animateur interviendra dans des classes et /ou sur le terrain que si il y a une demande.
Conditions d'éligibilité	Ecoles présentes sur le territoire (primaires, secondaires)
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Nombre de sollicitations
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Compte-rendu des chantiers réalisés Rapport des études pédagogiques Journées de chantiers écoles réalisées Réalisation de projets pédagogiques Nombre de participants à la journée

Bilan des coûts

Code mesure	*Type de financement*	*Budget prévisionnel (5ans)*	*Détail estimatif*
1.1	Animation	**6000**	30 jours sur les 5 ans
1.2	Animation /Leader	**4000**	20 jours sur les 5ans
1.3	Animation	**2000**	2 jours/an/ : 400€x5ans : 2000

Mise en œuvre

Maitre d'ouvrage	Structure animatrice, EHLG, centres de loisirs,…
Partenaire technique	Conseil Général, collectivités, Association des 4 Commissions Syndicale, EHLG, Chambre Agriculture, Association Naturalistes, CPIE, …
Mesure éligible selon PDRH	
Types de financement	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres :

mobilisables	FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1			programme	programme	programme
1.2					
1.3					

7/Animer et mettre en œuvre le docob.

A-A animation	Mise en œuvre et animation du DOCOB	Priorité 1
Contexte	La mission première de la structure en charge de l'animation est la mise en oeuvre du document d'objectifs. Elle doit établir un programme annuel détaillé, assurer le suivi et l'état d'avancement du DOCOB et la continuité de la concertation engagée lors de l'élaboration du document d'objectifs.	
Objectifs de gestion	**Mettre en place les actions définies dans le document d'objectifs**	
Actions proposées	**1.1 Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB** **1.2 Elaborer et animer le projet agro environnemental (surfaces agricoles)** **1.3 Animation de la contractualisation (hors agricole +charte)** **1.4 Inciter et accompagner les propriétaires à structurer le foncier en zones intermédiaires** **1.5 Formation et échanges** **1.6 Inventaire des documents et concertation pour la mise en conformité**	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Tous	
Localisation de la mesure		
Ensemble du site et territoire d'influence		
Description des mesures		
1.1 Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB		
Principes et techniques	Elaboration annuelle d'un **programme d'animation** et montage de la convention financière Animation générale de la **mise en oeuvre des mesures** non contractuelles : recherche de maître d'ouvrage potentiel, recherche de financements, etc. Organisation et animation des instances de concertation et de validation (à minima une réunion du **comité de pilotage** par an et un comité intercommunal par an) Assurer la concertation avec les acteurs locaux : participation aux réunions et commissions en lien avec le site, évaluation des incidences des projets, articulation avec les sites voisins, participation aux réunions et commissions en lien avec le site Natura 2000, **Suivi général du site** : actualisation des données relatives au site, réalisation d'un suivi des activités pendant l'année, alimentation de la base de données d'évaluation de la mise en oeuvre (ex : outil SUDOCO mis en place par l'ATEN) Rédaction des **bilans annuels** (rapport d'activité et financier), suivi de l'état d'avancement du DOCOB, évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la gestion après 5 ans, **Coordination et/ou réalisation** des suivis scientifiques et écologiques pour suivre à pas de temps régulier la mise en place des mesures de gestion et enrichir les connaissances, **Appui technique** et scientifique aux communes en cas de décisions de gestion conservatoire, évaluations des incidences, Pérenniser le **fonctionnement des groupes de travail thématiques** mis en	

	place dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs dans un souci de concertation et de collaboration étroite entre élus, acteurs locaux, représentants de l'Etat et structures professionnelles, Préparation de la consultation des communes dans le cadre de l'ajustement de périmètre.
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	« état de confiance »
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de programmes d'animation, Nombre de réunions de concertation Nombre de comités de pilotage, rapports d'activités Nombre d'actions non contractuelles réalisées Nombre de jours de réalisation de suivis, suivi général du site Nombre jours de coordination scientifique et écologique,
1.2 Elaborer et animer le projet agro environnemental (surface agricoles)	
Principes et techniques	Le projet agro-environnemental est spécifique au Mesures agro-environnementales territorialisées pour les surfaces agricoles. Il permet de proposer des MAEC aux agriculteurs pour gérer les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et contribuer au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.
Conditions particulières	Elaboration du PAE Le projet agro-environnemental du territoire du site Natura 2000 concerne les mesures agro-environnementales territorialisées à l'attention des agriculteurs. Cette opération inclut la préparation et la révision du document et la présentation du projet agro-environnemental à la commission régionale agro-environnementales (CRAE) Animation du PAE Réunions d'informations Diagnostic d'exploitation et des habitats présent sur les parcelles Montagne, assistance et suivi de la mise en œuvre des contrats
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Suivi des MAEC à enjeux localisées
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de bénéficiaires potentiels contactés Nombre de diagnostics réalisés Nombre de contrats agricoles signés Surface engagée dans un contrat agricole
1.3 Animation de la contractualisation (hors agricole +charte)	
Principes et techniques	Cette phase d'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte est au cœur de la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Elle permettra de mettre en place les mesures de gestion sur les habitats pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Cette action passe par : **-Rédiger la charte natura 2000,** **-Promouvoir la charte (réunion)** **-Assistance aux signataires** de la charte Natura 2000 et fourniture de documents Visite de terrain éventuelle, information sur les enjeux écologiques du site, fourniture de la cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire identifiés à la signature de la charte, formulation d'avis et de préconisations su d'éventuels projets, etc.

	-Préparer les contrats Identification des parcelles, hiérarchisation des bénéficiaires potentiels, démarchage auprès des gestionnaires et coordination des partenaires pour l'élaboration des contrats) **-Réaliser des diagnostics et expertises préalables** En préalable à toute contractualisation, un diagnostic initial et une notice de gestion des parcelles concernées sont élaborés en partenariat avec le gestionnaire, et l'animateur Montage et suivi de la mise en œuvre des contrats
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de réunions publiques réalisées Nombre adhésions à la charte signés
1.4 Inciter et accompagner les propriétaires à structurer le foncier en zones intermédiaires	
Principes et techniques	La nature du foncier sur les zones intermédiaires est très majoritairement privée et le parcellaire très morcelé. Sur différents territoires du même type que la Cize l'incitation et la création d'association syndicale autorisée a été très concluante et a permis la gestion de parcelles forestières ou agricoles très morcelées. Ce type de travail peut d'une part répondre aux attentes des propriétaires et des porteurs de projets dans la vallée et permettre d'entretenir ou de reconquérir des parcelles abandonnées depuis de nombreuses années et d'autre part répondre aux enjeux du DOCOB. L'exemple de l'association foncière pastorale du Baigurra permet à un grand nombre d'agriculteurs de disposer de ces parcelles pour faire pâturer leur troupeau et permettre ainsi leur entretien. La mise en place de cette mesure nécessite : - **d'identifier et de cartographier les secteurs prioritaires** les plus propices à la mise en oeuvre d'actions de gestion prévues dans le DOCOB -d'inciter et d'appuyer les communes, les propriétaires privés qui souhaitent s'engager dans cette démarche et réaliser conjointement un travail d'animation et d'enquête auprès des propriétaires -d'organiser des échanges avec les associations syndicales autorisées existantes sur le site et les propriétaires et porteurs de projet intéressés par la démarche -d'accompagner les propriétaires au montage administratif et proposer l'ensemble des mesures de gestion du document d'objectifs pouvant être mis en place sur les parcelles concernées (MAEC, Contrat Natura 2000) -un accompagnement à la mise en œuvre des contrats de gestion avec les gestionnaires
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	Zones intermédiaires
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Structure du foncier en zone intermédiaire
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre d'opérations menées Surfaces entretenues Nombre de contrat/charte signés
1.5 Formation et échanges	
Principes et techniques	La réussite de la démarche natura sur un site repose sur une information claire, précise et concise auprès des gestionnaires de l'espace, des collectivités mais aussi sur l'évolution ou les perfectionnements des compétences de la personne en charge de l'animation, de la réalisation des suivis et diagnostic scientifiques et écologiques. La formation continue est le moyen le plus efficace pour mener

	à bien ces missions et valoriser les compétences au sein de la structure animatrice.
Conditions particulières	**Types de formations à envisager (liste non exhaustive) :** Les besoins en formation sont en lien avec les besoins pour la mise en œuvre du document d'objectifs : Outil et méthodologie pour la réalisation des diagnostics écologiques préalable au contrat Natura 2000 et agricole Création d'un site web : en matière de communication internet est devenu aujourd'hui incontournable, cette formation permettra de créer un site web pour le site Natura 2000 Outil de suivi des DOCOB : un outil de suivi et d'évaluation nommé SUDOCO développé par l'atelier technique des espaces naturels (ATEN) est devenu obligatoire en 2010 pour les sites Natura 2000. Cette formation permet de prendre en main cet outil pour les sites Natura 2000 de Cize Perfectionnement en botanique et en habitats naturels : la réalisation des diagnostics écologiques demande d'avoir des connaissances spécifiques sur la végétation qui compose les habitats naturels d'intérêt communautaire **Echanges** Il peut s'agir de journée d'échanges entre opérateurs de sites, de sorties/visites de terrain et d'échanges de données sur les espèces et les habitats, d'échange d'expériences sur les méthodes de gestion des habitats et des espèces
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	/
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de jours formations/échanges d'expériences réalisés Feuille de participation délivrée par l'organisme de formation
1.6Inventaire des documents et concertation pour la mise en conformité	
Principes et techniques	Cette action sera mise en œuvre : -Dans le cadre des documents de planification et d'aménagement et de gestion, **informer les organismes chargés de leur élaboration** ou de leur renouvellement de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de conservation Rencontrer les chargés de mission pour établir une démarche d'intégration de ces objectifs -**Suivi et concertation** concernant les projets et programmes en cours ou à venir avec recherche constante d'une articulation et d'une compatibilité des actions proposées avec Natura 2000 (projets communaux et intercommunaux), **Mise en cohérence des plans** simples de gestion (PSG) dans le cas d'adhésion à la charte Natura 2000, prise en compte des enjeux écologiques du site dans les documents d'urbanisme (diagnostic, orientation, zonage), ou d'assainissement, Service public d'assainissement non collectif etc. Inciter à la mise en cohérence des projets qui présentent une incidence sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire
Conditions particulières	/
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents de planifications
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de document de planification, gestion et d'aménagement inventoriés et mis en cohérence
1.7 Animation du diagnostic pastoral	
Principes et techniques	En 2014, la commission syndicale a validé un diagnostic pastoral sur le

	territoire indivis qu'elle a en gestion. Euskal Herriko Laborantza Ganbara a été choisie pour mener cette étude de deux ans. Hormis la réalisation d'un état des lieux exhaustif du pastoralisme sur le territoire cizain, ce travail a permis de definir des outils de gestion agro-pastoraux et de propositions pour le développement d'un projet agropastoral le territoire. L'enjeu aujourd'hui est de faire vivre ce document.
Conditions particulières	Afin que les préconisations du diagnostic pastoral prennent en compte les enjeux écologiques du site, il est important que l'animation de ces deux outils soit menée de front. L'animateur devra participer aux groupes de réflexion sur : La main d'œuvre en estive, Les travaux de réouverture, Les zones intermédiaires, Installation et la transmission des saros.
Conditions d'éligibilité	/
Evaluation de l'efficacité de la mesure	Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets du diagnostic pastoral Mise en place de groupe de travail sur la place des zones intermédiaires Participation de l'animateur aux réflexions sur la main d'œuvre, Participation de l'animateur dans les projets de réouverture
Evaluation de la mise en œuvre de la mesure	Compte rendu de réunion

Bilan des coûts

Code mesure	***Type de financement***	***Budget prévisionnel (5ans)***	***Détail estimatif***
1.1 général	Animation	**45800**	Programme détaillé annuel et convention financière, Rédaction des rapports d'activités et financier : 4j/anx5 : 4000€ Organisation et animation des instances de concertation et de validation (comité de pilotage, groupes de travail, comité intercommunal) : 4j/an x5 :4000€ Relations du site Natura 2000 avec les autres dispositifs (réseau de site, réunion et commissions en lien avec le site, etc.) : 10j/an x5ans : 10000€ Animation générale des mesures non contractuelles, recherche de financement et de maître d'ouvrage : 20j/anx5ans :10000€ Suivi général du site (SUDOCO, actualisation des données, mise à jour du DOCOB, suivi des activités pendant l'année) et évaluation de la mise en œuvre : 5x5j/an+ 2fois 7 j : 7800+20€
1.2 pae	Animation	**34900**	Préparation du PAE : 5j : 1000€ Réunion d'information : 2j/an *5 : 900 RDV individuels : 20j/an x5an :20000 Suivi +synthèse : 13j/an x5 : 13000
1.3 Charte/ contrat	Animation	**8600**	Rédaction de la charte : 7j : 1400 Organisation de réunions publiques et de réunions dans les conseils municipaux : 10j première année +4j années suivantes : 5200€ Démarchage pour la charte/contrat : 1j/bénéficiaire : 2000€
1.4	Animation	**6000€**	Compter un total de 30 jours sur 5 ans
1.5	Animation	**12000€**	Formations : 20jours +frais inscriptions : 10000 Echanges : 2j/anx5ans : 2000
1.6	Animation	**5000€**	5jours/an X 5ans : 5000 €
1.7	Animation	**20000€**	20jours/an x 5ans :

Mise en œuvre	
Maitre d'ouvrage	Structure porteuse de l'animation
Partenaire technique	Structure en charge de l'animation du Document d'objectifs, structures naturalistes, structures de conseil agricole, DDTM, DREAL Aquitaine, autres structures
Mesure éligible selon PDRH	
Types de financement mobilisables	FEADER, Etat, collectivités territoriales Pour les contrats terrestres : FEADER à hauteur de 50% + crédits du MEEDDAT, des collectivités territoriales et certains établissements publics
Points de contrôle	Vérification des factures ou des pièces probantes équivalentes Bilan annuel

Calendrier prévisionnel

Année	N	N+1	N+2	N+3	N+4
1.1					
1.2					
1.3					
1.4					
1.5					
1.6					
1.7					

Partie 3 : calendrier et programmation financière

Les actions prévues dans ce Docob ont été budgétées en fonction des éléments disponibles. Le budget final sera fonction des devis réalisés lors de la contractualisation des actions.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Code	Actions	Montant en euros sur les 5 ans
Maintenir, renforcer et inciter, les pratiques pastorales adaptées aux HIC et EIC	Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive par des pratiques adaptées	E-A	**Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive**	62 8585.2 €
	Conserver et/ou restaurer les habitats de "prairies de fauche ", en favorisant un pâturage extensif adapté et en soutenant des pratiques d'entretien de la végétation.	E-B	**Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles**	28 349 €
	Valoriser l'utilisation pastorale et écologique des landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire	E-C	**Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire**	51 504 €
	Conserver et restaurer les zones humides	E-D	**Conserver et restaurer les zones humides**	10 000 € + devis
	Maintenir/restaurer la fonctionnalité du réseau écologique en faveur des chauves-souris et des oiseaux	E-E	**Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)**	12 793 € + devis
Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées	Conserver des hêtraies du site	F-A	**Conservation des hêtraies du site**	32 000 €
	Rétablir les écosystèmes d'interfaces entre les milieux ouverts et les forêts	F-B	**Rétablir les lisières**	12 000 €
	Conserver les populations de Rosalie des Alpes	F-C	**Valoriser les populations de Rosalie des Alpes**	1 700 €
Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site	Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles	O-A	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	4 700 €
	Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces	O-B	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	5 000 € + devis
	Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines	O-C	**Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines**	6 400 € + devis
	Limiter les risques de mortalité des chiroptères des oiseaux et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux	O-D	**Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives**	6 650 €+ devis
	Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)	O-E	**Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)**	2 200 €

Valoriser le site par une activité touristique durable	Encadrer l'accueil touristique en estive en respectant le patrimoine naturel et en améliorant la signalétique touristique Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par les touristes	T-A	**Accompagner un développement touristique respectueux des enjeux N2000**	8 000 €
Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions.	Améliorer les connaissances sur les EIC (saproxyliques, chiroptères,…)	C-A	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC**	27 000 €
	Améliorer les connaissances sur les HIC (zones humides,...)	C-B	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC**	23 000 €
Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire	Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site.	S-A	**Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques**	17 900 € + devis
	Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques	S-B	**Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques**	12 000 €
Animer et mettre en œuvre le docob	Mettre en œuvre et animer le docob Favoriser la concertation et la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les différents programmes	A-A	**Mise en œuvre et animation du DOCOB**	1 500 205 €

Tableau 1: budget estimatif sur 5ans par grand type d'action

Les actions prévues dans ce Docob ont été budgétées en fonction des éléments disponibles. Le budget final sera fonction des devis réalisés lors de la contractualisation des actions.

Code	Titre de la fiche action	Actions identifiées dans la fiche	2015	2016	2017	2018	2019
E-A	**Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive**	**1. 1 Favoriser la conduite du troupeau sur les pelouses d'IC afin de rééquilibrer le chargement.**	36 286 €	36 286 €	36 286 €	36 286 €	36 286 €
		1.2 Limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses en limitant l'accès aux animaux sur une période donnée	/	9 000 €	/	/	/
		1.3 Favoriser un pâturage précoce en vue de limiter la fermeture des pelouses et des landes difficiles d'entretien	/	98 072 €	98 072 €	98 072 €	98 072 €
		1.4 Lutter contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et/ou écobuage et pastoral	/	10 324,8 €	10 324,8 €	10 324,8 €	10 324,8 €
E-B	**Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles**	**1. 1 Entretien des prairies de fauche par une gestion extensive et des pratiques adaptées**	4 740 €	4 740 €	4 740 €	4 740 €	4 740 €
		1.2 Absence de fertilisation sur les prairies mésophiles	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €
E-C	**Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire**	**1. 1 Lutter contre l'envahissement de la fougère et de l'ajonc par action mécanique/et ou écobuage et pâturage**	4 302 €	4 302 €	4 302 €	4 302 €	4 302 €
		1.2 Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu	/	5 281 €	5 281 €	5 281 €	5 281 €
		1.3 Accompagner la Commission Locale Ecobuage dans la prise en compte des enjeux environnementaux	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
		1.4 Revaloriser la production de Sasi Ardi	/	/	2 500 €	/	/
		1.5 Participer à la réflexion sur la rédaction de guides de gestion des milieux naturels agro-pastoraux	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
E-D	**Conserver et restaurer les zones humides**	**1. 1 Conserver les zones humides en favorisant un pâturage extensif adapté, à travers la mise en place d'équipements**	/	3 000 €	devis	/	/
		1.2 Restaurer les zones humides dégradées	/	/	7 000 €	/	/

2 278 €E-E	**Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)**	**1. 1 Améliorer la mosaïque agricole et forestière (entre bosquets, haies, …)**	2 278 €	2 278 €	2 278 €	2 278 €	2 278 €
		1.2 Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion	/	350 €	350 €	350 €	350 €
F-A	**Conservation des hêtraies du site**	**1.1 Favoriser l'hétérogénéité des strates et développer la végétation des sous étages**	/	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
		1.2 Augmenter la nécrosasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies	/	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
		1.3 Opération de conservation des hêtraies acidiphiles	Sera mise en place au besoin				
F-B	**Rétablir les lisières**	**2.1 Mises en œuvre d'une gestion adaptée aux problématiques des feux pastoraux**	/	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €
		2.2 Limiter et contrôler l'impact du piétinement dans les bordures forestières	/	/	7 000 €	A définir	A définir
		2.3 Restauration des lisières intra forestières	/	/	A définir	A définir	A définir
F-C	**Valoriser les populations de Rosalie des Alpes**	**2.1 Mises en place de niches attractives**	/	/	1 000 €	/	/
		2.2 Mise en place de panneaux de communication	/	/	700 €	/	/
O-A	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	**1.1 Définition de zones de tranquillités prioritaires**	250 €	250 €	/	200 €	200 €
		1.2 Mise en place d'un conventionnement avec les différents utilisateurs du site, afin de réduire les risques de dérangements	/	1 800 €	200 €	200 €	200 €
		1.3 Développer un partenariat avec le FFME	Suivant l'évolution du dossier				
		1.4 Sensibiliser les éleveurs au piégeage	/	200 €	/	200 €	/
O-B	**Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les**	**1.1 Création d'un réseau de placette**	1 400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

	grands rapaces	**1.2 Favoriser les ressources naturelles (faune sauvage)**	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
O-C	**Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines**	**1.1 Expertiser la ligne à haute tension**	/	/	5 000 €	/	/
		1.2 Réduire l'utilisation de cartouches au plomb	/	1 400€	A définir	/	
O-D	**Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives**	**1.1 Projet expérimental visant à favoriser des pratiques alternatives aux traitements antiparasitaires**	1 450 €	/	3 000 €	600 €	600 €
		1.2 Favoriser la mise aux normes des baignoires	Sur devis				
		1.3 Organiser des journées de formation /sensibilisation sur les pratiques alternatives de traitement	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
O-E	**Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)**	**1.1 Améliorer les conditions d'accueil afin de favoriser la cohabitation**	/	/	500 €	300 €	300 €
		1.2 Conventionnement de préservation et/ou de gestion	/	/	400 €	400 €	300€
T-A	**Accompagner un développement touristique respectueux des enjeux N2000**	**1. 1 Développer une signalétique en lien avec la biodiversité et les activités sur les sentiers les plus fréquentés**	/	/	3 200 €	/	/
		1.2 Réalisation d'un sentier d'interprétation	/	/	20 000 €	/	1 500 €
		1.3 Proposer un programme d'animation qui valorise le lien entre pastoralisme/biodiv/urbain-rural « itinéraires paysans »	/	400 €	2 000 €	400 €	400 €
		1. 4 Coordination entre les différents organismes	800 €	200 €	200 €	200 €	200 €
C-A	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC**	**1.1 Inventaire sur les insectes saproxyliques**		5 000 €	/	/	
		1.2 Inventaires complémentaires sur les rapaces forestiers et des picidés en cas d'aménagements forestiers en forêt communale et privée.	/	/	/	/	12 000 €
		1.3 Caractérisation des gîtes du petit Rhinolophe	/	/	/	10 000€	/

C-B	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC**	**1.1 Suivi des HIC**	/	/	10 000 €	/	/
		1.2 Inventaires sur les zones humides	/	/	/	3 000€	/
		1.3 Définition de l'état de conservation sur les habitats ne relevant pas de la directrive	/	/	10 000 €	/	/
S-A	**Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site**	**1.1 Organisation de journées de formations**	/	850 €	850 €	850 €	850 €
		1.2 Organisation de sorties découvertes grand public	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €	1 100 €
		1.3 Développer des outils de communication	1 900 €	1 900 €	1 900 € + devis	1 900 €	1 900 €
S-B	**Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques**	**1.1 Mise en place d'un programme pédagogique,**	/	/	2 000 €	2 000 €	2 000 €
		1.2 Réalisation du DOCOB des enfants	/	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
		1.3 Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
A-A	**Mise en œuvre et animation du DOCOB**	**1.7 Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB**	9 160 €	9 160 €	9 160 €	9 160 €	9 160 €
		1.8 Elaborer et animer le projet agro environnemental (surface agricoles)	6 980 €	6 980 €	6 980 €	6 980 €	6 980 €
		1.9 Animation de la contractualisation (hors agricole +charte)	/	2 150 €	2 150 €	2 150 €	2 150 €
		1.4 Inciter et accompagner les propriétaires à structurer le foncier en zones intermédiaires	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		1.5 Formation et échanges	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
		1.6 Inventaire des documents et concertation pour la mise en conformité	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
		1.7 prise en compte des éléments du diagnostic pastoral	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Totaux par années	**82 450,64 €**	**22 8619,64 €**	**26 2069,6 €**	**222 969,64 €**	**223 569,64€**
Global	**1 019 679,20 €**				

Tableau 3: Budget global détaillé par action du DOCOB sur 5 années.

Code	Titre de la fiche action	Actions identifiées dans la fiche	Budget pour la ZSC	Budget pour la ZPS
E-A	**Restaurer et/ou entretenir les milieux agropastoraux d'intérêt communautaire en zone d'estive**	**1. 1 Favoriser la conduite du troupeau sur les pelouses d'IC afin de rééquilibrer le chargement.**	36 286,64 €	0
		1.2 Limiter une utilisation trop intense de certaines pelouses en limitant l'accès aux animaux sur une période donnée	2 000 €	0
		1.3 Favoriser un pâturage précoce en vue de limiter la fermeture des pelouses et des landes difficiles d'entretien	24 5180 €	24 5180 €
		1.4 Lutter contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et/ou écobuage et pastoral	22 932 €	22 932 €
E-B	**Conserver ou restaurer les habitats de prairies de fauche naturelles et les prairies mésophiles**	**1. 1 Entretien des prairies de fauche par une gestion extensive et des pratiques adaptées**	11 850 €	11 850€
		1.2 Absence de fertilisation sur les prairies mésophiles	2 324,625 €	23 24,625€
E-C	**Conserver /restaurer les landes d'intérêt communautaire en zone intermédiaire**	**1. 1 Lutter contre l'envahissement de la fougère et de l'ajonc par action mécanique/et ou écobuage et pâturage**	11 940 €	11 940€
		1.2 Favoriser un pâturage d'intersaison afin de maintenir la mosaïque du milieu	13 202 €	13 202€
		1.3 Accompagner la Commission Locale Ecobuage dans la prise en compte des enjeux environnementaux	2 000 €	0
		1.4 Revaloriser la production de Sasi Ardi	2 500 €	0
		1.5 Participer à la réflexion sur la rédaction de guides de gestion des milieux naturels agro-pastoraux	1 000 €	1 000€
E-D	**Conserver et restaurer les zones humides**	**1. 1 Conserver les zones humides en favorisant un pâturage extensif adapté, à travers la mise en place d'équipements**	3 000 €	0
		1.2 Restaurer les zones humides dégradées	7 000 €	0
E-E	**Maintenir/restaurer les corridors biologiques (haies, bosquets, …)**	**1. 1 Améliorer la mosaïque agricole et forestière (entre bosquets, haies, …)**	5 696,5 €	56 96,5 €
		1.2 Réalisation d'une typologie des haies et d'un recueil des pratiques de gestion	700 €	700 €
F-A	**Conservation des hêtraies du site**	**1.1 Favoriser l'hétérogénéité des strates et développer la végétation des sous étages**	à définir	à définir
		1.2 Augmenter la nécromasse et la densité de vieux bois favorables à la flore et la faune des hêtraies	16 000 €	0
		1.3 Opération de conservation des hêtraies acidiphiles	à définir	à définir

F-B	**Rétablir les lisières**	**2.1 Mises en œuvre d'une gestion adaptée aux problématiques des feux pastoraux**	5 000 €	0
		2.2 Limiter et contrôler l'impact du piétinement dans les bordures forestières	7 000 €	0
		2.3 Restauration des lisières intra forestières	à définir	à définir
F-C	**Valoriser les populations de Rosalie des Alpes**	**2.1 Mises en place de niches attractives**	1 000 €	0
		2.2 Mise en place de panneaux de communication	700 €	0
O-A	**Assurer les conditions de tranquillité nécessaires à la reproduction des nicheurs rupestres et des chiroptères**	**1.1 Définition de zones de tranquillités prioritaires**	0	900 €
		1.2 Mise en place d'un conventionnement avec les différents utilisateurs du site, afin de réduire les risques de dérangements	0	2 400 €
		1.3 Développer un partenariat avec le FFME	0	1 000 €
		1.4 Sensibiliser les éleveurs au piégeage	0	400 €
O-B	**Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces**	**1.1 Création d'un réseau de placette**	0	3 000 €
		1.2 Favoriser les ressources naturelles (faune sauvage)	0	2 000 €
O-C	**Limiter les risques de mortalité des oiseaux rupestres en lien avec les activités humaines**	**1.1Expertiser la ligne à haute tension**	0	5 000 €
		1.2 Réduire l'utilisation de cartouches au plomb	0	1 400 €
O-D	**Favoriser des pratiques de traitement antiparasitaires alternatives**	**1.1 Projet expérimental visant à favoriser des pratiques alternatives aux traitements antiparasitaires**	2 825 €	2 825 €
		1.2 Favoriser la mise aux normes des baignoires	à définir	à définir
		1.3 Organiser des journées de formation /sensibilisation sur les pratiques alternatives de traitement	500 €	5 000 €
O-E	**Préserver les gîtes anthropophiles à chauves-souris (bordes, cayolars, …)**	**1.1 Améliorer les conditions d'accueil afin de favoriser la cohabitation**	1 100 €	0
		1.2 Conventionnement de préservation et/ou de gestion	1 100 €	0
T-A	**Accompagner un développement touristique respectueux des enjeux N2000**	**1. 1 Développer une signalétique en lien avec la biodiversité et les activités sur les sentiers les plus fréquentés**	1 600 €	1 600 €
		1.2 Réalisation d'un sentier d'interprétation	à définir	à définir
		1.3 Proposer un programme d'animation qui valorise le lien entre pastoralisme/biodiv/urbain-rural « itinéraires paysans »	1 600 €	1 600 €
		1. 4 Coordination entre les différents organismes	1 600 €	0
C-A	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les EIC**	**1.1 Inventaire sur les insectes saproxyliques**	5 000 €	0
		1.2 Inventaires complémentaires sur les rapaces forestiers et des picidés en	0 €	12 000 €

		cas d'aménagements forestiers en forêt communale et privée.		
		1.3 Caractérisation des gîtes du petit Rhinolophe	10 000 €	0
C-B	**Améliorer les connaissances scientifiques sur les HIC**	**1.1 Suivi des HIC**	10 000 €	0
		1.2 Inventaires sur les zones humides	3 000 €	0
		1.3 Définition de l'état de conservation sur les habitats ne relevant pas de la directrice	10 000 €	0
S-A	**Sensibiliser le grand public aux enjeux écologiques du site**	**1.1 Organisation de journées de formations**	1 700 €	1 700 €
		1.2 Organisation de sorties découvertes grand public	2 750 €	2 750 €
		1.3 Développer des outils de communication	4 750 €	0
S-B	**Sensibiliser les plus jeunes aux enjeux écologiques**	**1.1 Mise en place d'un programme pédagogique,**	3 000 €	3 000 €
		1.2 Réalisation du DOCOB des enfants	2 000 €	2 000 €
		1.3 Intervention de l'animateur du DOCOB auprès des écoles	1 000 €	1 000 €
A-A	**Mise en œuvre et animation du DOCOB**	**0Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB**	22 900 €	22 900 €
		1Elaborer et animer le projet agro environnemental (surface agricoles)	23 266,66 €	11 633,33 €
		2Animation de la contractualisation (hors agricole +charte)	4 300 €	4300 €
		1.4 Inciter et accompagner les propriétaires à structurer le foncier en zones intermédiaires	3 000 €	3 000 €
		1.5 Formation et échanges	6 000 €	6 000 €
		1.6 Inventaire des documents et concertation pour la mise en conformité	2 500 €	2 500 e
		1.7 prise en compte des éléments du diagnostic pastoral	20 000 €	0
TOTAUX			542 803,43 €	414 733,45 €

Conclusion :

Le site Natura 2000 « Montagnes de Saint Jean Pied de Port » à une superficie de 12 194 hectares et concerne 8 communes du pays basque, le site « Haute Cize : pic d'Herrozate et forêt d'Orion » a une superficie de 6 400 hectares.

Ces sites présentent une mosaïque de milieux naturels remarquables : tourbières, landes montagnardes, pelouses, prairies, forêts. Ces milieux naturels abritent de nombreuses espèces rares et protégées notamment des plantes (Droséra...), des chauves-souris (Rhinolophe euryale, Minioptère…), des oiseaux (Gypaète barbu, vautour percnoptère,…). Parmi les habitats présents sur le site 19 sont d'intérêt communautaire (annexe 2 de la Directive « Habitats-Faune-Flore »). Plus de 55% de la surface actuelle du site est composée de milieux naturels reconnus comme étant d'intérêt communautaire. Les sites hébergent 17 espèces d'oiseaux résidentes et / ou nicheuses et 8 espèces de chauves-souris.

Le Document d'Objectifs des sites Natura 2000 est issu d'une concertation menée pendant plus de 2 ans (de janvier 2013 à avril 2015) entre les différents acteurs et usagers du site.

Celle-ci a permis de définir des objectifs généraux de conservation des milieux naturels et espèces faune-flore qui se déclinent, pour certains, en propositions d'actions évaluées financièrement.

On peut distinguer sur les sites trois enjeux majeurs :

- Le principal enjeu du site est de maintenir une activité agropastorale respectueuse des enjeux de biodiversité. En effet, aujourd'hui des changements de pratique engendrent un déséquilibre au niveau de la pression pastorale en estive. Les zones facilement accessibles par les troupeaux ont tendance à être sur-pâturées alors que les versants plus pentus et les zones intermédiaires sont en cours d'embroussaillement par les landes et les fougeraies et entretenus majoritairement par écobuage.
- Le second enjeu du site correspond au maintien de pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux biologiques puisque le site des Montagnes de Saint Jean Pied de Port comprend près de 3 000 ha de forêt. Une modification de la gestion sylvicole traditionnelle ou la réalisation de coupes à blanc suivies de boisements pourraient compromettre la pérennité de certains milieux naturels (hêtraies, lisières...).
- Enfin, l'organisation des activités touristiques, constitue un enjeu de développement territorial important devant être combiné avec le respect des milieux naturels remarquables.

Héritage à la fois naturel, historique et culturel des générations passées, les sites de Cize sont aujourd'hui un lieu à fort potentiel écologique. Il convient à travers le dispositif Natura 2000 de le conserver et de l'entretenir pour les années à venir.

Glossaire

Espèces dryades	Les espèces dryades sont des espèces le plus souvent sciaphiles (qui aiment l'ombre)
Coléoptères coprophages	Les animaux coprophages (ou scatophages) sont des animaux qui se nourrissent des excréments des autres animaux.
Entomofaune	L'entomofaune est la partie de la faune constituée par les insectes qui comprend les aptérygotes, qui se caractérisent par l'absence d'ailes, et les ptérygotes.
Fissuricole	Un organisme fissuricole est synonyme de chasmophile. Il occupe les fissures.
Mesophile	L'adjectif mésophile se réfère à un organisme qui croît dans des conditions de température modérée.
Passériforme	Les Passeriformes (ou passériformes en français) sont le plus grand ordre de la classe des oiseaux. Le taxon regroupe en effet plus de la moitié des espèces d'oiseaux. Les oiseaux de cet ordre sont dénommés passereaux de manière générique
Phytosociologie	La phytosociologie est la branche de l'écologie dont l'objet est la description de la structure des phytocénoses ; analyse des groupements végétaux à partir desquels sont définies des associations végétales ainsi que l'étude de l'évolution dans le temps des communautés végétales. (Successions écologiques). Celle-ci repose sur un inventaire floristique préalable à partir duquel peuvent être mis en évidence des groupements végétaux ; on décrit et cherche à comprendre les liens fonctionnels entre les communautés d'espèces et le milieu naturel.
Pyrophylte	le terme "Pyrophyte" qualifie un végétal dont la particularité est de bien résister aux attaques du feu (incendies de forêt) ou d'en tirer profit (cistes, bruyères, plantes à bulbes ou à tubercules communes
Saproxylique	Une espèce saproxylique est "impliquée dans, ou dépendante, du processus de décomposition fongique du bois, ou des produits de cette décomposition. Elle est associée à des arbres tant vivants que morts. Par convention, deux autres regroupements d'organismes sont inclus dans cette définition : i) les espèces associées aux écoulements de sève et à leurs produits de décomposition, et ii) les organismes autres que les champignons qui se nourrissent directement du bois." (Alexander 2008)
Thermophile	Les organismes thermophiles (du grec thermê, chaleur et philein, aimer) sont des organismes qui ont besoin d'une température élevée pour vivre

Liste des sigles et abréviations

AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARS	Agence régionale de la santé
BLE	Biharko Lurraren Elkartea
CBPS	Code de bonnes pratiques sylvicoles
CEN Aquitaine	Conservatoire des Espaces Naturels d' Aquitaine
CLE	Commission Locale d'Ecobuage
CPIE	Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
CRPF	Centre régional de la Propriété Forestière
CSPC	Commission Syndicale du pays de Cize
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DHFF	Directive Habitats Faune Flore
DOCOB	Document d'objectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EPCI	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
FDC	Fédération départementale de chasse
ICHN	indemnité compensatrice de Handicaps Naturels
IGP	Indication Géographique Protégée
LPO	Ligue de la Protection des Oiseaux
MAET	Mesures Agro-environnementales territorialisées
ONF	Office National des Forêts
PDM	Plan de Développement de Massif
PPR	Plan de Prévention des Risques
PSG	Plan Simple de Gestion
RGA	Recensement Général Agricole

RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAU	Surface Agricole Utile
SDGC	Schéma départemental de gestion cynégétique
SIC	Site d'Importance Communautaire
UBG	Unité Gros Bétail
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie

CORINE Biotopes - 1997 - Myriam BISSARDON et Lucas GUIBAL sous la direction de Jean - Claude RAMEAU – Version originale – Types d'habitats français – ENGREF – 217 p.

Commission européenne – 1997 -DGXI- Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne -version EUR 15 - 109 p.

Cahiers d'habitats Natura 2000 Forêts (t1, vol 1 et 2) et Zones humides (t3) - 2001- La documentation Française.

LE MOAL T. - 2002 - Etude de faisabilité de gestion des zones humides des montagnes basques – Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine – Pau

Maud BRIAND -2004-Compte rendu de diagnostic écologique zone humide - Lieu-dit "APATESSARO" (commune de Lecumberry, 64).

XABIER ITÇAINA, « La représentation agricole en débat. Le cas du Pays Basque français », *Économie rurale* [En ligne], 312 | Juillet-août 2009, mis en ligne le 05 juillet 2011, consulté le 07 octobre 2013. URL : http://economierurale.revues.org/838

AGREIL C. *Pâturage et conservation des milieux naturels : une approche fonctionnelle visant à qualifier les aliments à partir de l'analyse du comportement alimentaire chez la brebis*. Thèse Doct. de l'Institut National Agronomique. 2003. Paris. 351 p.

AGREIL C., Barthel S., Barret J., Danneels P., Greff N., Guerin G., Guignier C., Mailland-Rosset S., MagdaD., Meignen R., Mestelan P., de Sainte Marie C. *La gestion pastorale des milieux naturels : mise en oeuvre des MAE-t et gestion adaptative avec la démarche PATUR'AJUSTE*. Fourrages. 2011. p. 208, p. 293-303.

ATEN. *Guide méthodologique pour le bilan-évaluation de la mise en oeuvre des DocOb sur les sites Natura 2000*. 2005.

CEN 64 - *Assistance Technique « Patrimoine Naturel » dans le cadre de l'élaboration du Diagnostic Pastoral en Pays de Cize*. 2014

CERPAM. *Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France*. Coédition CERPAM et Méthodes et communication, Manosque. 1996. France. 254 p.

DIREN Languedoc-Roussillon. *Référentiel régional concernant les espèces de chauve-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore_Catalogue des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. 2008

DIREN LR.BIOTOPE, CEN-LR. *Catalogue régional des mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Type milieux agropastoraux*. 2009. p. 44, p. 47.

EHLG - Dolhagaray, Loïc. *Diagnostic Pastoral du territoire indivis géré par la Commission Syndicale du Pays de Cize*. 2012-2014. 174 p.

INPN - Cahiers d'habitats Natura 2000 :
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 1 - Habitats forestiers*. 2001
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 2 - Habitats côtiers*. 2004
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 3 - Habitats humides.* 2002
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 4 (vol.1) - Habitats agropastoraux.* 2005
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 4 (vol.2) - Habitats agropastoraux.* 2005
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 5 - Habitats rocheux*. 2004
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 6 - Espèces végétales.* 2002
- « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Tome 7 - Espèces animales.* 2002

INRA, FCEN. *Faire pâturer des sites naturels.* Conférence thématique technique pâturage. 2005

MEDDTL, MAAPRAT. Circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047. *Gestion contractuelle des sites Natura 2000*. 2012. 262 p.

Muséum National d'Histoires Naturelles. Etat de conservation des habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire. Méthode d'évaluation à l'échelle du site Natura 2000. Rapport SPN. 2013. 184p.

Parc National des Cévennes - Guide du naturaliste Causses Cévennes. A la découverte des milieux naturels du Parc National des Cévennes. 2007

RAZIN.M-2008- Plan de restauration du Gypaète Barbu.

KOBIERZYCK.E- 2009-Le vautour percnoptère (Neophron percnopterus) dans les Pyrénées françaises, Synthèse et bilan du suivi de la population.

GROUPE CHIROPTERES AQUITAINE- 2002-Atlas préliminaire des chiroptères d'Aquitaine.

LE MOAL T. - 2007 – Le rhinolophe Euryale dans les montagnes de saint jean pied de port– Caractérisation de l'activité et des terrains de chasse de l'espèce et perspectives de conservation.